

L'Observateur ocde

N° 230 – Janvier 2002

www.observateurocde.org

**La fuite
des cerveaux**

PISA : Les acquis
scolaires à 15 ans

**Pour une stabilité
des marchés
financiers**

Une France plus « verte »

Compter avec l'euro

OCDE 


9 770304 339007

Dossier spécial • Fiscalité • Dossier spécial • Fiscalité

BRITISH AMERICAN BUSINESS COUNCIL

**SPRING CONFERENCE,
CARDIFF
WALES
UK**



12-15 APRIL 2002

The British American Business Council, amongst other things, promotes trade between the United States and the United Kingdom. The Council has around 4,000 members.

The Council's Spring Conference will take place in April 2002 in Cardiff, one of Europe's fastest growing capital cities.

CONFERENCE OVERVIEW

MEETING THE CHALLENGE

THE PROGRAMME

Managing change is one of the major challenges for businesses in the 21st century. This conference will focus on 4 primary drivers of change:

- Technology
- Government
- Economics
- Finance

Networking sessions, interactive business seminars and presentations by internationally renowned industrialists and politicians, including Baroness Symons, Mr Digby Jones, Mr Steve McCauley, will focus on these areas. In addition, there will be opportunities for one-to-one meetings and a number of social events are also scheduled.

SOCIAL AND LEISURE

A variety of leisure activities will be available during the conference, including:

- A welcome reception at Cardiff Castle
- Gala lunch at Cardiff City Hall
- Gala dinner at the Celtic Manor Resort, the venue to host the Ryder Cup 2010
- Excursions to the National Botanic Garden of Wales
- Opportunities to play golf on the course chosen to host the Ryder Cup 2010
- And see a rugby match at the Millennium Stadium

Non Members of the BABC are welcome to attend. For further information, please refer to either of the following the websites: www.babc.org or www.global-meeting.co.uk or call us on 02920 232322

**For exclusive opportunities to sponsor elements of the conference please
contact Lynette Northey on: l.northey@andover.co.uk**

Sommaire

N° 230 – JANVIER 2002

COURRIER DES LECTEURS

- 2 Un impôt santé ; Les mythes non durables ;
À la une

ÉDITORIAL

- 3 Fiscalité et croissance
Donald J. Johnston

EN BREF

- 4 Combattre les paradis fiscaux ; Verbatim :
Kofi Annan ; Croissance zéro ; Non au
financement du terrorisme ; Hécatoombe sur
la route ; Le fret décolle

ÉCONOMIE

- 7 L'euro : le défi
Patrick Lenain
- 10 L'architecture financière mondiale en
transition
Flemming Larsen

DOSSIER SPÉCIAL : La fiscalité

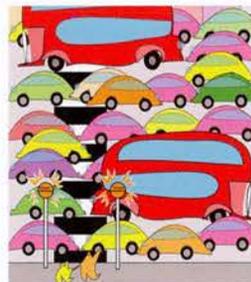
- 15 Introduction :
Fiscalité et mondialisation
Jeffrey Owens
- 16 Le Centre de l'OCDE mène le débat fiscal
- 17 La vérité sur les fardeaux fiscaux
Christopher Heady
- 18 L'imposition du travail
- 20 Les impôts verts
- 21 L'imposition des allocations
Willem Adema
- 23 La fiscalité du cyber-espace
David Holmes
- 24 Commerce électronique : définir un cadre
- 25 Le système fiscal des États-Unis
Chiara Bronchi et Richard Herd
- 27 Politique budgétaire : Les leçons de 2001
Thomas I. Palley
- 28 Combattre les pratiques fiscales
dommageables
- 29 Prix de transfert :
Le principe de pleine concurrence
John Neighbour



L'euro : le défi,
page 7



Le système fiscal des États-
Unis,
page 25



La congestion routière,
page 34



L'enquête PISA,
page 37

RESSOURCES

- 32 Vers une France plus « verte »
Ann Vourc'h
- 34 La congestion routière : quelle est la donne ?
Anthony Ockwell

SOCIÉTÉ

- 37 Notre enseignement est-il de bonne qualité ?
Donald Hirsch
- 40 Fuite des cerveaux : Mythes anciens,
réalités nouvelles
Mario Cervantes et Dominique Guellec
- 42 Aller simple

OCDE.ORG

- 44 Breveter le vivant ; La Slovénie et
l'investissement ; Ventes en ligne ; Les
perspectives de l'Afrique ; Parlons télécom
Calendrier

LIVRES

- 48 Les femmes bougent ; De meilleurs trains ;
Énergie : le statu quo ; L'intégration par le
marché ; Des villes plus agréables à vivre
Nouvelles publications

BANQUE DE DONNÉES

- 53 Les filles lisent plus que les garçons ; Une
question d'âge ; Dites, docteur, c'est grave ?
Du bœuf pour tous les goûts ?
Indicateurs

L'Observateur ocde

www.observateurocde.org
© OCDE 2002

Abonnement 2002 :
€43 - US\$50 - £30 - ¥5 900
ISSN 0304-3390
Tel.: +33 (0) 1 45 24 82 00
Fax: +33 (0) 1 45 24 82 10
sales@oecd.org

Créé en 1962
Le magazine de l'Organisation de coopération
et de développement économiques

Les éditions de l'OCDE
2 rue André-Pascal
75775 Paris, cedex 16, France
observer@oecd.org
www.oecd.org

Publié en français et en anglais
par l'OCDE et Financial Times Business Ltd.
Maple House, 149 Tottenham Court Road,
London W1T 7LB. Tel : +44 (0)20 7896 2525

RÉDACTEUR EN CHEF :
Rory Clarke
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT :
Sue Kendall-Bilicki
RÉDACTEUR STATISTIQUES
Eileen Capponi
ASSISTANTES :
Marie-Dominique Aponte, Alexandra Gaskell,
Alison Benney
RECHERCHE PHOTOGRAPHIQUE :
Silvia Thompson
VERSION INTERNET :
Rory Clarke, Sue Kendall-Bilicki
MARKETING :
Jill Colonna
LOGO ET CONCEPTION GRAPHIQUE :
Café Crème, Peggy King
CHEF DE PRODUCTION (FTB) :
Mhairi Swann
MISE EN PAGE (FTB) :
Celine Bijleveld, Kay Burton
GRAPHISTE (FTB) :
Gaelyn Quixley
RESPONSABLE D'ÉDITION (FTB) :
Angus Cushley
RESPONSABLE DE LA PUBLICITÉ (FTB) :
Adrian Northey, +44 (0)20 7896 2109

IMPRESSION :
PRÉ-PRESSE : Facsimile Graphics
IMPRESSION : St Ives

Les demandes de reproduction ou
de traduction totales ou partielles
des articles de l'Observateur de
l'OCDE doivent être adressées au
chef des éditions de l'OCDE :
2 rue André-Pascal,
75775 Paris, cedex 16, France.

Les articles reproduits ou traduits doivent
être accompagnés de la mention
« Reproduit (ou traduit) de l'Observateur
de l'OCDE » et de la date du numéro.
Les articles signés ne peuvent être
reproduits ou traduits qu'avec leur
signature. Deux exemplaires significatifs
doivent être envoyés au rédacteur en
chef. Les articles signés expriment
l'opinion de leurs auteurs et non pas
nécessairement celle de l'OCDE.
Toute correspondance doit être adressée
au rédacteur en chef. La rédaction n'est
pas tenue de rendre des manuscrits non
sollicités.

FT Business
FINANCIAL TIMES

Un impôt-santé

Votre dossier spécial sur les soins de santé indique que ceux-ci représentent une proportion croissante du PIB dans la plupart des pays (*Observateur de l'OCDE*, n°229, novembre 2001). A n'en pas douter le vieillissement de la population est l'un des facteurs à prendre en compte, mais il est loin d'être le seul. Nous savons tous que les médicaments et les traitements médicaux sont de plus en plus sophistiqués et, par conséquent, plus coûteux, indépendamment de l'âge du patient. Malheureusement, ce facteur est, lui, très difficile à mesurer avec précision, et n'est pas, de ce fait, souvent mentionné pour expliquer le coût croissant de l'ensemble du système. Mais il est indiscutable que la qualité des soins est très importante pour la plupart d'entre nous. Les pouvoirs publics pourraient se demander quelles activités réduire pour que les économies dégagées puissent être affectées aux soins de santé. Une telle annonce serait probablement très bien accueillie.

Un autre moyen de rendre plus acceptable le coût des soins de santé serait de créer un « impôt-santé ». Cet impôt-santé serait adapté à la nature du système fiscal de chaque pays. Au Canada, par exemple, le coût des soins de santé est réparti entre l'administration fédérale et les administrations provinciales, administrations qui toutes deux prélèvent une taxe sur la consommation qui vient s'ajouter au prix d'achat de tous les biens vendus au détail. Cette taxe est parfaitement lisible sur la facture. Il ne devrait pas être trop difficile d'en faire un impôt-santé et d'en affecter le produit explicitement à cette fin, sous réserve que les administrations concernées donnent leur accord. Une autre option consisterait à affecter une taxe spécifique applicable aux articles « dangereux pour la santé »

comme l'alcool, le tabac, voire l'essence. Je suis persuadé que ce type d'impôt serait plus populaire que les taxes actuelles dont les consommateurs doivent s'acquitter sans avoir aucune idée de l'utilisation qui en est faite.

O. Fisher,
Ottawa, Canada

Des mythes non durables

Après plus d'une décennie passée autour de tables de négociations où il était question de développement durable, c'est avec intérêt que j'ai pris connaissance des discussions tenues lors du Forum 2001 de l'OCDE sur ce sujet.

Le développement durable en tant que concept s'est largement imposé au fil des ans, dans les débats politiques. Pourtant, son sens donne toujours lieu à des interprétations variables. « Développement durable » et « environnement » ne constituent pas deux concepts différents, contrairement à ce que l'on entend parfois. L'essence même du développement durable est précisément l'intégration complète de la gestion de l'environnement dans la planification du développement, et cela englobe les dimensions sociale, économique, culturelle, religieuse, morale, scientifique et technique.

En témoignent les objectifs des deux principales conventions relatives au développement durable qui sont issues du processus de la CNUED amorcé en 1992 à Rio de Janeiro – sur les changements climatiques et la diversité biologique.

Il est réconfortant de voir qu'une convergence de vues se dessine sur certains faits essentiels, à savoir que la croissance économique peut en fait profiter du développement durable, et que beaucoup de solutions aux problèmes de dégradation de l'environnement

passent par la réglementation.

En revanche, je suis troublé par le peu de place accordée aux points de vue des pays en développement dans vos discussions. Peut-être se méprend-on sur leur compte, au motif que ces pays appliquent des normes environnementales dérisoires, ou que la pauvreté est cause de dégradation de l'environnement. Ce sont des mythes qui doivent être combattus. La réalité est que certaines multinationales minent bien souvent les initiatives de développement durable au lieu de les appuyer. Pour elles, le renforcement des capacités est un outil qui sert à s'assurer un plus large accès aux marchés et à accroître les profits. De fait, le premier responsable de la dégradation de l'environnement est bien la quête effrénée et non le manque de richesse. Quant à la destruction des forêts, elle est le fait de leur exploitation commerciale – parfois illégale – par de grandes entreprises, et non, comme le laisse entendre votre éditorial, des activités de subsistance des populations locales. N'oublions pas ces faits essentiels au moment où la planète se prépare à faire le bilan, cet été à Johannesburg, des dix ans écoulés depuis Rio.

Bernardita C. Muller,
Paris, France

À la une

Le lancement de l'euro en janvier 2002 a suscité pour quelques enthousiastes l'espoir que cette monnaie deviendrait un jour numéro un mondial. Notre photo de l'euro fièrement posé sur le drapeau américain entend traduire cette euphorie. Le photographe est Jean-Michel Clajot de REPORTERS-REA. Notre article sur la page 7 décline les défis de la nouvelle monnaie.



Fiscalité et croissance

Donald J. Johnston, Secrétaire général de l'OCDE

« **L'**art de lever l'impôt consiste à plumer l'oie sans la faire crier » avait coutume de dire à son roi Jean-Baptiste Colbert, célèbre Ministre des finances de Louis XIV. Cet adage est toujours assez proche de la vérité, même dans le monde d'aujourd'hui. Mais la fiscalité n'était pas considérée à l'époque comme un instrument à mettre au service d'un large éventail d'objectifs économiques et sociaux. Il s'agissait plutôt d'un vaste écheveau de pratiques et de coutumes destinées à financer les guerres, des travaux publics ou privés, aussi bien que les fantaisies de la famille royale et du cortège d'aristocrates qui composaient la cour. En fait, l'intérêt de l'impôt progressif sur le revenu n'est véritablement apparu qu'au XXe siècle.

Dans la seconde moitié du XXe siècle, nous avons été nombreux à comprendre que la fiscalité peut aider les sociétés à atteindre leurs objectifs économiques et sociaux. Il leur faut pour ce faire trouver un juste équilibre pour récompenser l'esprit d'entreprise, l'innovation et la prise de risque, tout en étant capables de financer d'importantes dépenses publiques, notamment des programmes éducatifs et sociaux, ainsi que de grands travaux publics comme ceux qu'affectionnait tant Colbert, tel le Canal du Midi. Ce n'est pas chose facile. Et rares sont les pays, si même il y en a, qui se déclarent pleinement satisfaits de l'équilibre qu'ils ont pu mettre en place.

En définitive, il n'y a que trois grandes sources de recettes fiscales pour le Trésor : le revenu, le capital et la consommation. Une trop forte pression fiscale sur l'un ou sur l'autre finit par tarir la source, et engendre distorsions et inégalités. Dans certains cas, cela peut même favoriser la fraude fiscale ou faire basculer une partie de l'économie dans le secteur informel.

J'espère que les déficits et l'endettement massifs qui prévalaient il y a une vingtaine d'années appartiennent désormais au passé. Mais ce qui me préoccupe, c'est que ceux qui s'intéressent à la distribution de la richesse, négligent souvent la création de richesse. Lorsque j'ai fait mon entrée en politique au début des années 1980, bon nombre de collègues bien intentionnés ne voyaient pas de limites au niveau d'imposition et de redistribution. Si un élu a le courage de taxer le contribuable au bénéfice d'objectifs sociaux qu'il juge légitimes, c'est son droit. Ainsi va la démocratie. Il sera sanctionné, ou approuvé, par son électeur.

Néanmoins, un gouvernement peut être tenté d'exercer sa philosophie de la responsabilité sociale en pénalisant les secteurs productifs au lieu d'introduire des réformes qui requièrent un plus grand courage politique. En agissant ainsi, pourtant, il court le risque de ruiner le potentiel de croissance de l'économie.

Je ne pense pas que les systèmes fiscaux doivent être exagérément tributaires des convictions sociales des hommes politiques. Individus et entreprises doivent payer leur juste part d'impôt. Mais les charges sociales ne doivent pas perturber le bon fonctionnement des économies. Une fiscalité trop lourde et déséquilibrée empêche nombre de ménages ou d'entreprises de mettre pleinement à profit les opportunités de la nouvelle économie du savoir. Les contribuables (y compris les entreprises) doivent partager la mission qui consiste à

protéger ceux que le progrès rend vulnérables, soit par des mesures de protection sociale ciblées soit par la formation continue, mais non par des mesures excessivement rigides qui pénalisent la productivité.

Voilà pourquoi un système fiscal juste et transparent est si essentiel à toute optimisation de la croissance économique. Les hommes politiques doivent avoir le courage de trouver un équilibre bien pondéré entre l'impôt sur le revenu, l'impôt sur le capital et l'impôt sur la consommation. Ils doivent aussi avoir le courage de consacrer les ressources ainsi collectées à des investissements importants destinés à créer du capital humain (dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de la santé, par exemple) ou à mettre en place une infrastructure publique indispensable à la productivité de l'économie.

Je sais que ce n'est pas facile. Je suis moi-même passé par là. Mais je pense que l'opinion publique est de plus en plus circonspecte face

Ce qui me préoccupe, c'est que ceux qui s'intéressent à la distribution de la richesse, négligent souvent la création de richesse.

aux motivations des politiques et de mieux en mieux informée sur les conséquences de l'incurie en matière de finances publiques. Du moins, je l'espère !

Nous devons tous faire mieux. L'OCDE joue un rôle de chef de file dans toute une série de domaines de la fiscalité. Nous assurons le suivi des données fiscales et nous déterminons les coûts et avantages de diverses approches de la fiscalité qui ont été adoptées, modifiées, abandonnées ou revisitées au fil des années. Nous donnons des avis sincères sur les réformes et les pratiques exemplaires, et aidons les pays à dégager des consensus en matière fiscale. Nous nous intéressons aux nouveaux enjeux, comme la fiscalité du commerce électronique et les problèmes que posent la concurrence fiscale dommageable et la fixation des prix de transfert dans les grandes entreprises. Nous avons une grande expérience, des réussites comme des échecs, à partager avec le reste du monde, et notamment avec des marchés émergents comme la Russie.

Je crois utile ici de rappeler mon paradigme triangulaire, qui se fonde sur une relation équilibrée entre i) la croissance économique, ii) la cohésion sociale et iii) la bonne gouvernance. Autrement dit, les gouvernements doivent libérer les différentes composantes de la croissance économique en laissant les forces du marché jouer leur rôle. Et les gouvernements doivent assurer le transfert des bénéfices de la croissance économique au profit du bien-être de la collectivité et de la cohésion sociale par le biais d'une fiscalité transparente et bien conçue. Si ce paradigme pouvait entrer en action, l'oie de Colbert ne « crierait » plus du tout. ■



• En bref •

Combattre les paradis fiscaux

La Barbade ne figurera pas sur la liste des paradis fiscaux non coopératifs qu'établira prochainement l'OCDE. En effet, des discussions entre ce pays et l'OCDE ont fait apparaître que la Barbade disposait d'un système fiscal et réglementaire transparent qui a encore été amélioré par des modifications législatives récentes, ont précisé dans un communiqué commun l'OCDE et La Barbade. Ce pays, où existe de longue date un dispositif d'échanges de renseignements avec d'autres pays, a déclaré vouloir entrer dans un dispositif d'échanges d'informations fiscales avec les pays membres de l'OCDE non couverts par les arrangements en vigueur. Cette annonce porte à 11 le nombre

de pays qui ont accepté de coopérer pour améliorer la transparence de leurs régimes fiscaux, sur les 35 pays qui figuraient initialement sur la liste des paradis fiscaux non coopératifs établie par l'OCDE en 2000 (voir aussi dans le Dossier spécial sur la fiscalité, "Lutte contre les pratiques fiscales dommageables" p. 28).

L'OCDE poursuit, dans un esprit de coopération, un dialogue avec d'autres économies non-membres identifiées comme paradis fiscaux. Elle est convaincue que toutes les juridictions sont à même de prendre la décision de s'engager à améliorer la transparence de leur fiscalité et de leur réglementation, tout comme d'instituer des

échanges effectifs d'informations avant la date limite du 28 février. Comme l'a déclaré Gabriel Makhoul, président du Comité des affaires fiscales de l'OCDE, à la fin du mois de janvier dans un communiqué.

Dans les mois à venir, les travaux avec les économies non-membres seront axés sur les centres financiers identifiés comme paradis fiscaux, a précisé M. Makhoul. L'OCDE procède également à des examens des régimes fiscaux préférentiels potentiellement dommageables en vigueur dans ses propres pays membres. ■

- Pour plus sur la lutte contre les paradis fiscaux voir www.oecd.org/taxation

Échanges en baisse et croissance zéro...

Sous l'effet du ralentissement de l'activité, la croissance de la zone de l'OCDE a marqué le pas au troisième trimestre de 2001, le produit intérieur brut (PIB) n'ayant pas varié par rapport aux trois mois précédents, et ce, pour le second trimestre consécutif. Bien que le PIB ait progressé de 0,8 % sur douze mois, cette augmentation a été la plus faible depuis 1995, année depuis laquelle on dispose de chiffres comparables pour les 30 pays membres.

Sur les trois mois s'achevant à la fin de septembre, la croissance de la zone euro a été à peine positive, à 0,1 % par rapport au trimestre précédent, mais dans le Groupe des sept plus grandes économies, l'activité s'est contractée de 0,2 %. Seuls la France, l'Italie et le Royaume-Uni ont affiché un résultat positif.

Pour le second trimestre consécutif, les échanges de marchandises de la zone de l'OCDE ont reculé, aussi bien par rapport au trimestre précédent que par rapport à une année plus tôt. Les exportations comme les importations ont diminué en valeur de 1,9 % (taux désaisonnalisé) sur trois mois, le recul sur douze mois étant de 6,3 % pour les exportations et de 7,2 % pour les importations. En volume, les exportations des pays du G7 ont baissé de 5,4 % par rapport à l'année précédente, principalement en raison d'une chute de 13 % des exportations japonaises et d'un recul de 11,8 % des exportations des États-Unis. Elles ont en fait diminué dans la quasi-totalité des pays du G7,

à l'exception de l'Allemagne où une progression de 4,3 % a été enregistrée.

Les importations des pays du G7 se sont, elles aussi, contractées de 3,3 % en volume par rapport à l'année précédente. La baisse la plus forte a été enregistrée par le Canada (7,6 %) suivi par les États-Unis (6,8 %). Seuls la France et le Royaume-Uni ont vu leurs importations progresser au cours de cette période.

...mais une reprise est attendue

Malgré le ralentissement de l'activité, l'OCDE a bon espoir qu'une reprise se dessine en 2002. Le dernier numéro des *Perspectives économiques de l'OCDE* a fait état d'une prévision de croissance de 1 % pour la zone OCDE. De Rome, où il se trouvait mi-janvier à l'occasion d'un congrès, Ignazio Visco, Chef économiste de l'organisation, a souligné que bien qu'une nouvelle dégradation ne soit pas complètement exclue, l'économie des États-Unis se redressait plus vite que prévu après les attentats terroristes de septembre 2001. Au Japon, un effort supplémentaire d'assainissement des finances publiques sera nécessaire, et dans la zone euro la discipline budgétaire devra être maintenue même si l'on dispose d'une certaine marge de manœuvre pour réduire les taux d'intérêt.

Selon M. Visco, ni l'affaire Enron ni les problèmes de l'Argentine n'ont une ampleur suffisante pour modifier l'analyse de l'OCDE

Verbatim

Les partenariats à l'ordre du jour

Forum économique mondial, New York :

« Il ne suffit pas de dire, même si c'est exact, que sans les entreprises, les pauvres n'ont aucune chance d'échapper à la pauvreté. À l'heure actuelle, bon nombre d'entre eux n'ont de toute façon aucune chance d'y échapper. Vous devez montrer que les lois de l'économie, si elles sont bien appliquées, et les profits, s'ils sont judicieusement investis, peuvent engendrer des bénéfices sociaux non seulement pour quelques-uns, mais aussi pour le plus grand nombre et, à terme, pour tous. »

- Kofi Annan, le secrétaire général de l'ONU, à la clôture du Forum économique mondial, New York, février 2002.

Forum social mondial, Porto Alegre :

« Au même temps, vous les membres de la société civile devez vous montrer prêts à travailler en partenariats pour le changement plutôt que de rester à l'écart et poursuivre la politique de la confrontation. Nous ne pouvons ni attendre l'avènement d'une gouvernance parfaite ni nous engager dans des accusations et des discussions sans fin. Les défis devant nous sont beaucoup trop urgents. »

- Kofi Annan, le secrétaire général de l'ONU, dans un message au Forum social mondial à Porto Alegre, Brésil, février 2002.

concernant l'évolution de l'économie mondiale. Le prochain *Perspectives économiques de l'OCDE* paraîtra en avril. ■

- Voir www.oecd.org/macroeconomics

● En bref ●

Non au financement du terrorisme

Le Groupe d'action financière (GAFI) qui conduit la campagne internationale contre le blanchiment de capitaux, et opère à partir du siège de l'OCDE, vient d'inviter tous les pays du monde à s'associer à l'exercice d'auto-évaluation déjà mené par les membres du GAFI pour déterminer si les systèmes financiers de chaque pays sont en mesure de lutter contre le financement du terrorisme. Cet appel a été lancé à la fin d'une réunion plénière extraordinaire du GAFI à Hong Kong, fin janvier. Dès le mois de juin, le GAFI entreprendra d'identifier les juridictions qui ne disposent pas de

mécanismes adéquats pour lutter contre le financement du terrorisme.

Tous les membres du GAFI ont déjà évalué leurs propres systèmes sur la base de huit recommandations spéciales contre le financement du terrorisme, adoptées en octobre lorsque le GAFI a élargi sa mission, jusque-là limitée au blanchiment des capitaux, à la lutte contre le financement du terrorisme. Ces recommandations prévoient l'incrimination du financement du terrorisme, des actes terroristes et des organisations terroristes, le gel et la confiscation des biens des terroristes, et l'apport aux autres pays de

l'assistance la plus large possible dans leurs enquêtes sur le financement du terrorisme. « Partout dans le monde, des pays unissent leurs efforts pour refuser aux terroristes, et à ceux qui les soutiennent, l'accès au système financier international » a déclaré la présidente du GAFI, Clarie Lo, après la réunion. Les pays qui souhaiteraient répondre au questionnaire d'auto-évaluation sur le financement du terrorisme devront le faire avant le 1er mai 2002. Ce questionnaire est disponible sur le site www.fatf-gafi.org et le GAFI est prêt à aider les pays non-membres à se conformer aux recommandations spéciales. ■

• Pour plus d'informations sur le financement du terrorisme : www.fatf-gafi.org/TerFinance_fr.htm

Hécatombe sur la route

Les accidents de la route tuent quelque 320 personnes chaque jour dans les pays de l'OCDE, soit un total de 116 000 morts en 2000 dans les 26 pays pour lesquels des données sont disponibles. Ce qui équivaut à l'anéantissement de la population d'une petite ville. En 2000, les chiffres étaient en baisse de 1,6 % par rapport à 1999, mais les pertes pourraient être réduites de moitié si des mesures adoptées avec succès dans certains pays, notamment des objectifs précis de

sécurité concernant la vitesse, la conduite en état d'ivresse et le port de la ceinture de sécurité, étaient appliquées dans tous les pays membres de l'OCDE. Des sanctions sévères en cas d'infraction et des campagnes très énergiques de sensibilisation du public aux dangers de l'alcool au volant et à ceux de l'excès de vitesse, semblent également efficaces.

L'alcool est en cause dans un tiers des accidents, et la vitesse dans un peu plus d'un tiers selon les chiffres de l'OCDE. Il faudrait également repenser les normes de sécurité routière pour les personnes âgées. En effet, seulement six hommes sur 1 000 de 65 à 74 ans, ont été impliqués dans une collision au

Royaume-Uni en 1998, chiffre inférieur à ceux de tous les autres groupes d'âge de plus de 25 ans. Toutefois des données concernant les États-Unis montrent, elles, que les conducteurs âgés risquent plus que les jeunes d'être tués dans un accident : en 1997, le taux de décès était de 12,7 pour 100 000 au-delà de 65 ans, contre 10,3 pour les personnes de 25 à 64 ans. ■

- Voir aussi l'article de Anthony Ockwell sur la tarification routière, p. 34.
- Pour des données plus détaillées sur le nombre de tués sur les routes en 2000, voir www.oecd.org/transport
- *Viellissement et transports – Concilier mobilité et sécurité*, OCDE, 2001.

Le fret décolle

Le fret aérien devrait renouer avec la croissance en 2002, en inversant la tendance à la baisse de son activité amorcée dès la fin 2000 et exacerbée par les événements du 11 septembre. Tel est l'avis des professionnels du fret aérien qui ont participé fin janvier à un atelier de l'OCDE sur la libéralisation de ce secteur. La plupart d'entre eux prévoient en effet une augmentation de la demande de fret aérien d'environ 1 % pendant le premier semestre 2002 et de 3 % pendant le second, ce après un léger fléchissement en 2001. Une croissance plus vigoureuse, qui pourrait atteindre 9 %, est attendue pour 2003 sur la base de hausses prévues des niveaux d'activité économique dans le monde.

Les participants à l'atelier de l'OCDE — professionnels du fret aérien et représentants des pays membres de l'OCDE et d'organisations internationales — ont également débattu la question de savoir si les restrictions actuelles aux droits internationaux de trafic, similaires à celles qui régissent les services de transport aérien de passagers, font obstacle à l'efficacité des services de fret aérien. Les participants ont reconnu que l'assouplissement des restrictions actuelles améliorerait l'accès au marché comme la capacité de l'industrie à répondre aux besoins des clients.

L'OCDE a proposé deux voies possibles pour la libéralisation des services de fret aérien qui toutes deux ont été examinées lors de l'atelier. L'une consiste en un protocole bilatéral centré sur la libéralisation des droits

de trafic pour les services de fret aérien, qui pourrait se greffer sur les accords bilatéraux en vigueur. L'autre s'appuie sur un nouvel accord multilatéral de libéralisation du trafic de fret aérien, sans compromettre les aspects essentiels de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile. Il appartient maintenant aux gouvernements des pays membres de l'OCDE de décider s'ils souhaitent utiliser ces approches pour s'engager sur la voie de la libéralisation du marché des services de fret aérien.

Le fret aérien revêt une importance vitale pour la compétitivité et la prospérité de nombreuses industries dans le monde. S'il ne représente qu'environ 2 % du trafic mondial de marchandises en termes de poids, en termes de valeur, en revanche, il constitue plus du tiers du total. ■

The
Banker

THE BENCHMARK

LES

4000

**MEILLEURES BANQUES
MONDIALES À PORTÉE
DE LA MAIN**

Consultez notre base de données en ligne de plus de 4.000 banques avec ses chiffres et ses statistiques sur les trois dernières années.

- Interrogez les données pour obtenir les informations qu'il vous faut pour diriger plus efficacement votre entreprise
- Visualisez nos classements mensuels, avant même la sortie du magazine
- Évaluez la performance de vos concurrents à l'aide de nos données interactives.

Prix de l'abonnement: €5000

Pour en savoir plus ou pour passer votre commande, visitez notre site web au www.thebanker.com

L'euro : le défi

Patrick Lenain, Département des affaires économiques de l'OCDE

L'arrivée réussie des billets et des pièces en euros n'est pas un gage du succès économique. Ce succès dépendra de la réalisation de réformes structurelles et de l'achèvement du marché unique européen.



Le marché des changes

Après plusieurs années de préparation et de discussions, les pièces et les billets en euros ont enfin fait leur apparition. Depuis le 1er janvier, les distributeurs bancaires des 12 pays membres de la Zone euro* délivrent des billets flambant neufs libellés en euros, et non plus en monnaies nationales. Tous les paiements par cartes bancaires, chèques ou transferts s'effectuent désormais en euros. Les anciens billets et pièces en monnaies nationales pouvaient encore être utilisés temporairement, avant qu'ils ne soient définitivement retirés de la circulation, généralement à la fin du mois de février 2002.

L'introduction de l'euro est un événement symbolique et politique important. C'est la réalisation d'un rêve récurrent dans l'esprit de visionnaires et d'hommes politiques (Victor Hugo évoquait déjà les « États-Unis d'Europe »). En cela, l'euro constitue un pas déterminant vers la construction de l'Europe telle que la concevaient ses pères fondateurs, comme Jean Monnet et Altiero Spinelli, des personnalités politiques comme Konrad Adenauer, Robert Schuman et, plus récemment, Jacques Delors. Les partisans de

l'euro attendent de la monnaie unique qu'elle relie entre eux tous les pays membres, de la Finlande à l'Espagne et de l'Irlande à l'Autriche, comme le symbolisent les ponts représentés sur tous les billets. Les fenêtres et les portails qui apparaissent sur les billets sont également les symboles du passage à une ère nouvelle.

Mais que pouvons-nous attendre de cette nouvelle ère ? En 1990, la Commission européenne avait publié un rapport intitulé « Marché unique, monnaie unique ». Cependant, existe-t-il vraiment un marché unique dans la Zone euro ? De surcroît, est-il bien fondé d'entreprendre une politique monétaire unique à l'intérieur d'une zone où l'existence de chocs soudains – qu'il s'agisse de la conjoncture ou des conditions financières – peut engendrer des réactions asymétriques selon les pays et régions ?

La circulation des billets et des pièces en euros constitue l'aboutissement d'un long processus d'intégration monétaire. La phase la plus importante de ce processus est intervenue il y a trois ans, lors de la fixation irrévocable des cours bilatéraux des

monnaies participantes. Le cadre définitif de l'union monétaire européenne était ainsi fixé, les fluctuations monétaires à l'intérieur de la Zone euro étaient supprimées et la politique monétaire allait devenir unique. L'essentiel des instruments monétaires et financiers constituant la monnaie scripturale (actions, obligations, SICAV, dépôts à terme et comptes bancaires) ont été convertis en 1999, ou peu de temps après. En comparaison, le remplacement récent des billets et des pièces, représentant seulement 7 % de la masse monétaire M2, a des implications économiques plus limitées.

Néanmoins, le passage à l'euro a exigé une formidable logistique : 50 milliards de pièces nouvelles ont été frappées et 14,5 milliards de billets neufs imprimés, pour une valeur totale de €664 milliards. Et il a fallu les livrer tous au bon endroit et au bon moment. Les distributeurs de billets ont dû être adaptés, les ordinateurs reprogrammés, et les distributeurs de boissons aussi bien que les cabines téléphoniques modifiés. Le coût total du passage à l'euro (transport, sécurité, formation, adaptation des logiciels, etc.)

aurait atteint, selon certaines estimations, plusieurs milliards d'euros. Aucun chiffre précis n'a cependant été avancé.

Cette opération a également un coût pour les détaillants et les consommateurs, avec l'obligation d'afficher les prix dans la monnaie unique et de se familiariser avec les nouveaux symboles monétaires. Certes, les billets sont identiques dans l'ensemble de la Zone euro et les pièces ont une face commune. Il n'en demeure pas moins que l'autre face des pièces est propre à chaque état membre, augmentant ainsi le risque de confusion lors des premiers échanges au-delà des frontières nationales. Les quelque 120 types de pièces en circulation (12 séries de huit pièces émises par chaque état membre, plus le Vatican, San Marin et Monaco) risque d'être un casse-tête pour au moins quelques-uns des 305 millions d'habitants de la Zone euro. Il est probable que le passage à l'euro s'accompagne d'une augmentation momentanée des prix, les détaillants profitant de la conversion pour les arrondir à la hausse.

En récompense des efforts entrepris pour s'habituer aux nouveaux prix, billets et pièces, quels avantages les Européens peuvent-ils espérer tirer du passage à l'euro ? L'un des avantages souvent avancé est la suppression des commissions prélevées sur les opérations de change. Néanmoins, la plupart de ces commissions ont été supprimées dès 1999. Ainsi ce sont essentiellement les touristes qui se féliciteront, grâce à ces nouveaux billets et nouvelles pièces, de ne plus devoir changer leurs devises lors de leurs déplacements dans les différents pays membres. En revanche, la monnaie unique ne s'accompagne pas d'un système bancaire unique. Certes, la Commission européenne a obligé les banques à aligner à terme les commissions prélevées pour les transferts transfrontaliers à l'intérieur de la zone euro sur celles perçues pour les transferts nationaux. Néanmoins, les transferts bancaires transfrontaliers, de la Grèce vers les Pays-Bas par exemple, feront encore l'objet de commissions aussi élevées qu'auparavant.

L'amélioration de la transparence au niveau des prix constitue certainement l'un des principaux avantages du passage à l'euro. L'existence d'une monnaie unique fait apparaître au plein jour les écarts de prix d'un pays à l'autre, aidant ainsi les consommateurs et les entreprises à faire des comparaisons. Ceci devrait encourager la convergence des prix, que les insuffisances du marché unique ont jusqu'à présent limité. Selon William M. Mercer

Global Information Service, le prix du même litre de lait va de €0,67 au Portugal à €1,22 en Italie, et le prix du même téléviseur couleurs varie entre €543 en Finlande et €1 049 au Luxembourg. La fiscalité peut expliquer en partie ces différences, mais l'insuffisance de la concurrence sur les marchés a également une large part de responsabilité. L'amélioration de la transparence due à la monnaie unique devrait aider à combler ces lacunes. De fait, plusieurs journaux et magazines affichent déjà un prix de vente unique dans l'ensemble de la Zone euro. Ce phénomène de convergence ne pourra se réaliser que grâce à de nouvelles réformes susceptibles de lever les obstacles

L'union monétaire étant réalisée, l'achèvement du marché unique est plus souhaitable que jamais.

réglementaires aux échanges transfrontaliers à l'intérieur de la Zone euro : dans le secteur automobile, par exemple, l'achat d'une voiture dans un pays étranger est encore découragé.

L'intégration monétaire européenne représente un enjeu plus important que le simple fait de payer dans une même monnaie. Le principal avantage de long terme est la disparition des fluctuations de taux de change, dont les états membres bénéficient déjà depuis le 1er janvier 1999. Cette stabilité est importante dans un continent qui a souvent été le théâtre de turbulences monétaires, tout dernièrement au lendemain de la réunification de l'Allemagne. La forte récession économique observée depuis le début de 2001 et les attentats terroristes du 11 septembre n'ont pas affecté les monnaies européennes. Il n'est pas difficile d'imaginer les tensions monétaires qui auraient pu en résulter en l'absence de la fixation irrévocable des cours bilatéraux. À l'inverse, les cours des monnaies européennes n'appartenant pas à la Zone euro, en particulier la livre britannique, la couronne suédoise et le franc suisse, subissent encore d'importantes fluctuations.

Néanmoins, l'intégration monétaire comporte aussi des risques, et certains doutent encore que la Zone euro rassemble les conditions requises pour assurer le succès de la monnaie unique. L'union monétaire exige des sacrifices, notamment la perte de l'autonomie en matière de politique de change et de politique monétaire. Puisqu'elles mettent

en commun leur politique monétaire, il faut que les économies qui partagent la même monnaie ne soient pas trop dissemblables, faute de quoi il serait préférable de conserver des moyens d'action autonomes.

Selon les travaux empiriques disponibles, les économies de la Zone euro apparaissent réagir de façon différente à des chocs communs (tels que la hausse des prix du pétrole ou le tassement des échanges mondiaux). Une des raisons avancées relève de l'inégalité des progrès réalisés dans le cadre de la flexibilité du marché du travail. Les économies de la Zone euro semblent aussi réagir différemment aux changements de taux d'intérêt, et les décisions de la Banque centrale européenne (BCE) sont donc susceptibles de ne pas avoir le même impact sur les différents états. Cette situation peut s'améliorer avec le temps, au gré de l'adaptation du secteur économique au nouveau système monétaire. Les récents travaux de recherche sont effectivement plus rassurants à cet égard.

Il n'en demeure pas moins que des chocs extérieurs tendent à affecter la Zone euro de manière asymétrique. Certaines régions ou certains états sont plus durement touchés que d'autres, constituant ainsi un facteur de divergence et non de convergence. Ainsi, bien que la BCE conduise une politique monétaire unique pour l'ensemble de la Zone euro depuis trois ans, les hausses annuelles des prix à la consommation s'échelonnaient à la fin de l'an dernier encore de 1,3 % (France) à près de 5 % (Pays-Bas). La croissance de la production a également suivi des tendances divergentes pendant la période 1999-2001, son taux cumulé atteignant 8,5 % en France et seulement 5,5 % en Allemagne. Plusieurs petites économies, comme l'Irlande, ont connu des périodes de surchauffe et n'ont pu augmenter les taux d'intérêt pour freiner la croissance de la demande intérieure ou l'inflation. De surcroît, le récent éclatement de la bulle technologique s'est répercuté de façon asymétrique sur les économies, affectant davantage des pays comme la Finlande, spécialisés dans les produits liés à l'information et aux télécommunications, que des économies de plus grande taille et plus diversifiées.

Ces différences ne constituent pas un obstacle insurmontable à l'intégration monétaire, mais elles exigent que les économies des états membres s'adaptent et s'ajustent mieux aux phénomènes de crise sans pouvoir compter sur l'intervention des autorités. La politique budgétaire continue

naturellement de relever des compétences nationales et peut donc être utilisée pour faire face à des évolutions défavorables. Néanmoins, les contraintes imposées par le traité de Maastricht afin d'éviter des déficits budgétaires excessifs limitent sa marge de manœuvre. Il ressort de tout cela que l'Europe ne tirera pleinement profit de l'euro qu'en levant les derniers obstacles à la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des actifs.

Pour l'heure, l'intégration économique progresse malheureusement moins rapidement que l'intégration monétaire. Et même sur le marché unique dont on fait tant l'éloge, d'importants secteurs sont encore protégés par des barrières nationales – le secteur bancaire et l'énergie n'en sont que deux exemples. D'importantes subventions publiques continuent de fausser la concurrence, tout particulièrement dans le secteur agricole. Lors de la passation des marchés publics, la préférence est encore souvent accordée aux fournisseurs nationaux. Le manque de mobilité de la main-d'œuvre pose également un problème, que ce soit pour des raisons culturelles, linguistiques ou institutionnelles. Les pays traversant des périodes de retournement conjoncturel risquent ainsi de connaître un taux de chômage élevé, même si le marché du travail de leur voisin est vigoureux.

Manifestement, l'Europe doit accélérer la mise en œuvre du programme de réforme structurelle que les chefs d'état européens ont clairement accepté. L'union monétaire étant réalisée, l'achèvement du marché unique est plus souhaitable que jamais.

Les fervents partisans de la monnaie unique espèrent que l'euro deviendra une monnaie internationale de réserve plus importante que ne l'était l'ensemble des monnaies auxquelles il s'est substitué. L'Europe serait par là même mieux protégée contre les fluctuations financières internationales, et pourrait jouer un rôle plus important dans l'architecture du système financier international.

Or, jusqu'à présent, la performance de l'euro sur les marchés internationaux s'est révélée décevante. Depuis son lancement en 1999, l'euro s'est déprécié de près de 25 % par rapport au dollar américain. De plus, les chiffres de la balance des paiements montrent que les résidents de la Zone euro effectuent à l'extérieur de la zone des investissements directs et de portefeuille plus importants que ceux réalisés par les non-résidents à l'intérieur de la zone. Les émissions libellées en euros sur le marché obligataire international sont encore largement inférieures à celles libellées en dollars américains. Au cours des trois premiers trimestres de 2001, selon la Banque des règlements internationaux, le montant brut des émissions internationales de titres obligataires

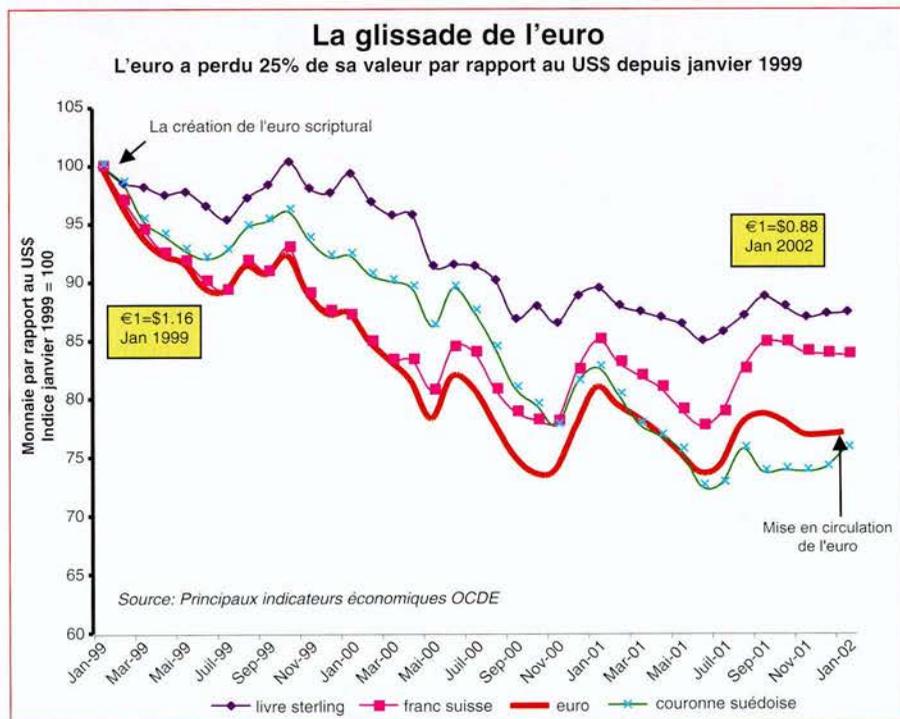
libellés en dollars américains s'est élevé à US\$ 732 milliards contre l'équivalent de US\$ 535 milliards seulement d'émissions libellées en euros. Environ la moitié de l'encours des titres internationaux d'emprunt sont libellés en dollars américains, contre 30 % seulement en euros. Le rapport annuel du FMI montre qu'à la clôture de l'année 2000, les banques centrales ont préféré conserver 68 % de leurs réserves de change en dollars américains, contre à peine 12,7 % en euros.

Comment renforcer l'attrait de l'euro comme placement international ? Il faudrait commencer par rendre l'Europe plus attrayante pour les investisseurs étrangers. Il ressort des enquêtes et des déclarations des entreprises que la majeure partie de la Zone euro souffre encore de l'existence de réglementations administratives complexes, de la rigidité des marchés du travail et de coûts de production élevés – encore que certains progrès aient été faits pour remédier à ces problèmes. La prudence des investisseurs pourrait également tenir à la faible cohésion politique des différents pays européens. En effet, bien que l'Europe ait une monnaie unique et un Parlement européen, elle est encore représentée par des nations distinctes dans les organisations financières internationales comme le FMI et la Banque mondiale. Elle dépêche également des délégations distinctes lors de rencontres économiques internationales, comme celles du Groupe des sept. Avec l'euro, l'Europe devra faire taire les prérogatives nationales et parler d'une seule voix sur la scène monétaire internationale. Cela ne se fera pas sans mal. Mais, si l'objectif est atteint et les réformes du marché unique menées avec la même détermination et la même clairvoyance que celles qui ont présidé à la naissance de l'euro, la nouvelle monnaie permettra non seulement d'unir les européens mais elle marquera aussi le début d'une ère de plus grande prospérité. ■

* Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal (le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark sont membres de l'Union européenne mais ont pour l'instant décidé de ne pas adopter l'euro).

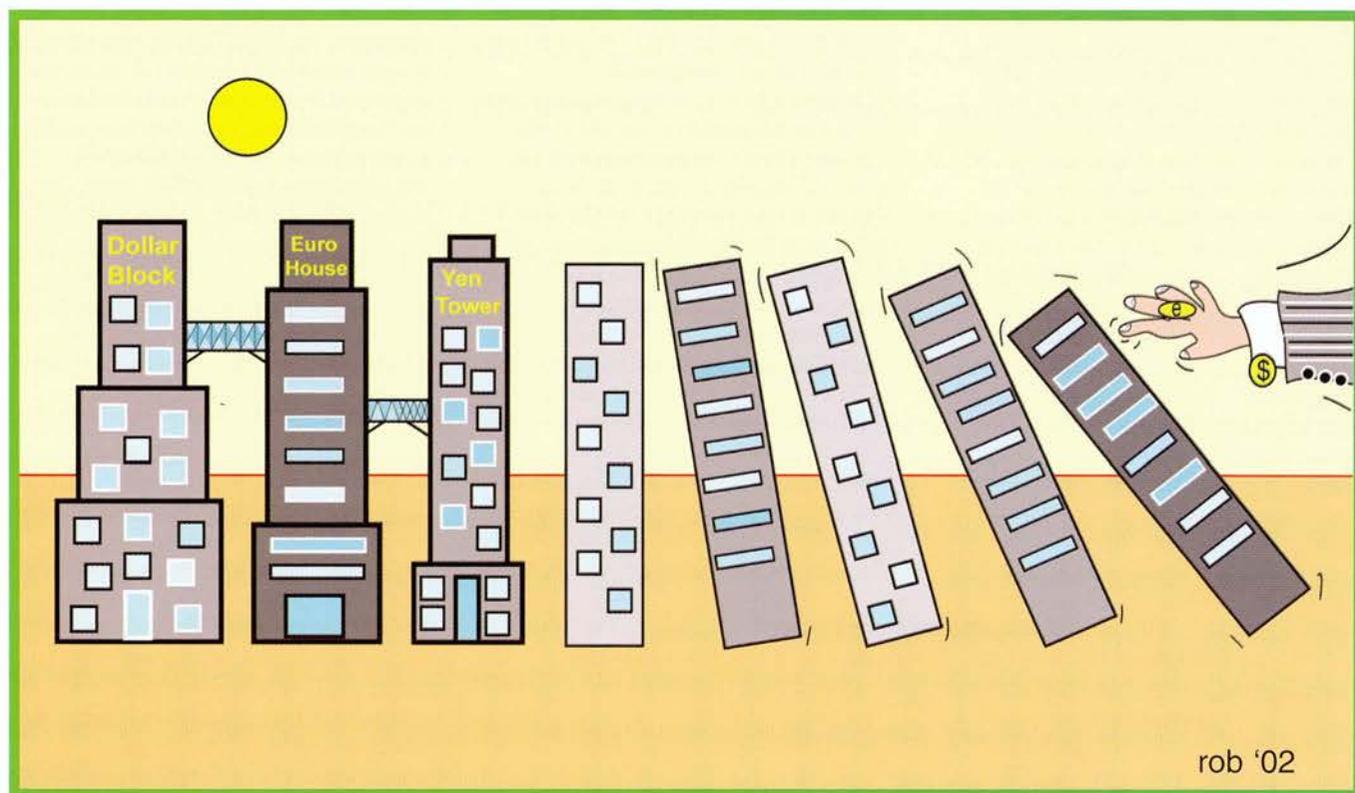
Références

- Greenspan, A., "The euro as an international currency", discours prononcé lors de l'Euro 50 Group Roundtable, Washington, D.C., 2001.
- Koen, V., "2000, l'annus miserabilis de l'euro ?", *l'Observateur de l'OCDE* N° 226-227, été 2001, voir www.oecdobserver.org
- LUEM : An un, OCDE, 2000.
- *Études économiques de l'OCDE, Zone Euro*, OCDE, 2001.



L'architecture financière mondiale en transition

Flemming Larsen, Directeur du Bureau européen du FMI



rob '02

La libéralisation économique et financière dans le monde a été à l'origine de bien des réussites, même s'il y a eu aussi quelques échecs. La communauté internationale peut contribuer à réduire les risques en rendant la nouvelle architecture financière plus adaptable.

Durant le dernier quart de siècle, la libéralisation économique et financière dans le monde a conduit à la nouvelle économie financière, fondée sur le marché, dans laquelle nous vivons désormais. Cette transformation du système financier a été une source d'avantages considérables. Toutefois, comme viennent de nous le rappeler les récents événements d'Argentine, cette transformation s'est aussi accompagnée de trop nombreuses crises financières qui ont

plus particulièrement affecté les économies émergentes. Certaines ONG, des voix dans les médias et quelques économistes accusent les réformes économiques « néo-libérales » d'être responsables de ces problèmes. Mais, les pouvoirs publics ne sont guère enclins à revenir à une réglementation stricte. Ils ont préféré se préoccuper de mieux faire fonctionner les marchés, en adoptant des dispositifs basés sur des règles pour orienter les politiques financières et les marchés de

capitaux. Outre la prévention des crises, l'objectif est de permettre aux pays de mieux résister aux périodes de tempête financière.

Les avantages immédiats de la nouvelle économie financière sont faciles à illustrer. Les investisseurs, des petits épargnants aux gestionnaires de fonds de pension, peuvent désormais mieux diversifier leurs placements entre actifs nationaux et internationaux, ce qui leur permet d'en accroître le taux de rendement. Quant aux entreprises, elles sont

mieux à même de financer les idées prometteuses et leurs projets d'expansion. Les ressources financières sont donc investies plus efficacement, ce qui permet l'accélération de la croissance économique et l'augmentation du niveau de vie.

Les autres avantages sont plus subtils, mais certainement tout aussi importants. Au-delà des coûts générés par l'allocation dispendieuse et tendant parfois au gaspillage de ressources financières rares, l'ancien système financier réglementé, qui a prévalu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusque dans les années 1970 et 1980, souffrait de deux graves handicaps. Tout d'abord, la tentation pour les gouvernements de financer des déficits budgétaires croissants par leur accès privilégié à l'épargne « captive » collectée par des institutions financières soumises à des contraintes quant à leurs décisions de prêt. Et ensuite, l'incapacité des systèmes financiers administrés à sanctionner les politiques économiques qui aboutissaient à une aggravation de l'inflation. La libéralisation financière a changé la donne en incitant les gouvernements à mettre en œuvre des politiques budgétaires saines et à maintenir la stabilité des prix.

Un peu d'histoire

Si les avantages d'un système financier fondé sur le marché sont si évidents, pourquoi en être venu à mettre en place des réglementations ? Il s'agissait alors en partie de combler les lacunes du système économique libéral, qui avait prévalu durant la période de l'étalon-or avant la Première Guerre mondiale, notamment l'instabilité économique et les problèmes sociaux très répandus. Avec la mise en place de filets de sécurité sociale et l'utilisation active de mesures macro-économiques de stabilisation, les systèmes financiers administrés étaient aussi une réponse à la Grande Crise et à ses nombreuses faillites bancaires. La défiance implicite vis-à-vis des mécanismes du marché a joué un rôle essentiel dans les stratégies économiques adoptées après 1945, et pendant plusieurs décennies par la suite. La confiance dans les marchés s'est progressivement rétablie depuis le début des années 1970, avec l'effondrement du système de parités fixes de Bretton Woods, le ralentissement brutal de l'économie, le gonflement du chômage et l'accélération de l'inflation.

À la lumière de ce rappel historique, il n'est

peut-être pas surprenant que le retour à un système financier fondé sur le marché semble aller de pair, au moins occasionnellement, avec une relativement forte instabilité des cours de change, des valorisations boursières et d'autres prix sur les marchés de capitaux. Toutefois, la communauté internationale n'a pris que progressivement conscience de certaines conséquences plus problématiques des mutations rapides du système financier, notamment celles qui découlent de l'intégration plus marquée des marchés financiers depuis les années 1980.

De nombreuses économies émergentes ont bénéficié d'entrées substantielles d'investissements directs et de placements de portefeuille provenant de l'étranger. Toutefois, surtout lorsqu'il s'agit de flux à court terme, les changements d'attitude des investisseurs – souvent motivés par des préoccupations liées au gonflement de la dette publique ou aux déséquilibres financiers – ont entraîné dans de trop nombreux cas des sorties brutales de capitaux. Depuis 1994, ces renversements de tendance ont contribué à de

graves crises financières dans la plupart des pays d'Amérique latine, une bonne partie de l'Asie du Sud-Est, ainsi que dans quelques pays en transition. Ces crises ont souvent été aggravées par une contagion financière transfrontalière, à l'occasion de laquelle la liquidité s'est soudainement tarie dans certains pays – non pas en raison de l'évolution des paramètres fondamentaux de leur économie, mais parce qu'ils avaient en commun certaines caractéristiques avec une autre économie en train de perdre la confiance des marchés. L'expérience montre que le risque de contagion (et de phénomènes grégaires) augmente lorsque les informations sur la santé financière d'un pays donné sont limitées.

L'élargissement des possibilités de placement qu'offrent les systèmes reposant sur le marché comporte également des risques, notamment celui des bulles spéculatives. Si l'augmentation des risques n'est pas convenablement maîtrisée, les particuliers et les institutions financières peuvent s'avérer vulnérables aux fluctuations des prix des actifs. Ce problème peut devenir particulièrement aigu dans les

Construire le cadre

Thème	Principales normes	Organisme responsable
Politique macro-économique et transparence des données		
Transparence de la politique monétaire et financière	Code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaires et financières	FMI
Transparence de la politique budgétaire	Code de bonnes pratiques en matière de transparence budgétaire	FMI
Diffusion des données	Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) Système général de diffusion des données (SGDD)	FMI
Institutions et autres infrastructures de marché		
Insolvabilité	Principes et directives pour des systèmes efficaces sur l'insolvabilité et les droits des créanciers	Banque mondiale
Gouvernement d'entreprise	Principes de gouvernement d'entreprise	OCDE
Comptabilité	Normes comptables internationales (IAS)	International Accounting Standards Board (IASB)
Vérification comptable	Normes internationales d'audit (ISA)	Fédération internationale des comptables (IFAC)
Systèmes de paiement et de règlement	Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique	Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR)
Intégrité des marchés	Les Quarante Recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)
Régulation et surveillance financières		
Contrôle bancaire	Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB)
Régulation des valeurs mobilières	Objectifs et principes de la régulation financière	Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV)
Contrôle des assurances	Principes fondamentaux pour les assurances	Association internationale des autorités de contrôle de l'assurance (AICA)

économies en transition, dans la mesure où l'élaboration des normes de surveillance et l'acquisition des compétences en matière de gestion des risques demandent du temps.

Dans un contexte de mondialisation des marchés de capitaux, il risque également de devenir plus facile de blanchir des capitaux, qu'ils proviennent du trafic de stupéfiants ou de la corruption. Et il peut aussi être plus facile d'échapper à l'impôt en investissant dans des paradis fiscaux. On peut par ailleurs craindre que la réglementation financière et les mécanismes de surveillance dans les centres financiers extraterritoriaux ne soient inadaptés.

Un nouvel édifice

Les réponses à ces problèmes pourraient se résumer en une nouvelle forme de réglementation, un cadre qui servirait de guide pour la conduite des politiques et des marchés financiers. L'intention ne serait pas de décréter ce que les marchés ont ou n'ont pas le droit de faire, mais plutôt d'encourager la prise de décisions sur la base d'une meilleure compréhension du risque encouru et des principes directeurs des politiques financières.

Cette démarche procède d'un double souci : réduire par un effort de transparence le risque de changements brutaux de l'attitude des marchés, et aussi renforcer la capacité de résistance des systèmes financiers en cas de changement d'attitude des marchés, par exemple à la suite de chocs d'origine externe.

À cet effet, la communauté internationale a élaboré une panoplie de normes volontaires indiquant les pratiques à suivre en matière de politique économique et d'infrastructures financières (voir encadré p. 11).

Le FMI et la Banque mondiale, qui rassemblent des pays du monde entier (183 pays membres) préparent actuellement des Rapports sur l'observation des normes et codes (RONC), en coopération avec des autorités nationales et des organismes de normalisation, notamment l'OCDE, afin d'évaluer les progrès accomplis par les pays pour se conformer à ces normes.

L'objectif est d'apporter un retour d'information constructif qui puisse aider les autorités à définir et appliquer les réformes de la réglementation et de leur dispositif opérationnel nécessaires au développement de leur système financier, et à son intégration dans les marchés mondiaux. Ce processus sert aussi à établir les priorités de l'assistance technique fournie par les institutions

multilatérales elles-mêmes, par d'autres organismes concepteurs de normes et par les donateurs d'aide bilatérale. Enfin, les intervenants sur les marchés vont trouver dans les RONC des informations à jour sur les progrès accomplis par les pays dans la mise en œuvre des normes, et pourront les utiliser dans leurs évaluations des risques.

En janvier 2002, quelque 142 RONC ont été publiés pour un ensemble de 41 économies avancées, émergentes et en développement. (voir <http://www.imf.org/external/np/rosc/rosc.asp>).

Même si l'on peut faire beaucoup pour réduire les risques de crises financières, certaines éclatent néanmoins. Cela étant, on peut en atténuer considérablement le coût. Tout d'abord, un pays touché doit s'attaquer aux racines mêmes de la crise. La communauté internationale, principalement à travers le FMI, peut contribuer à identifier ces causes et apporter une assistance financière temporaire. Les créanciers privés peuvent ensuite réagir en renouvelant les lignes de crédit existantes et les financements obligataires en cours, voire en apportant de l'argent frais. Dès lors, on peut éviter qu'une crise de liquidité ne se transforme en une crise coûteuse de solvabilité et ce, dans l'intérêt de toutes les parties.

Les choses peuvent devenir beaucoup plus compliquées dans ces circonstances – heureusement – rares dans lesquelles un pays est dans l'incapacité de retrouver, dans des délais raisonnables, la voie d'un financement par le marché et se trouve dans la nécessité d'en passer par une restructuration de sa dette extérieure pour réduire les charges de service de cette dette. C'est l'absence de règles claires sur la façon de résoudre les situations d'endettement insoutenables pour les débiteurs souverains qui est en partie responsable de ces crises. Pour combler cette lacune, le premier directeur général adjoint du FMI a récemment proposé la mise en place d'un cadre juridique destiné à orienter le processus de restructuration. Ce cadre prévoit notamment des mesures de statu quo permettant de donner aux pays concernés un peu de latitude pour régler leurs problèmes et négocier avec leurs créanciers*. Il s'agit ainsi de réduire le coût de la restructuration aussi bien pour les débiteurs souverains que pour leurs créanciers. Il faudra régler nombre de problèmes épineux avant qu'un tel cadre ne devienne opérationnel. Mais, ce cadre peut

apporter plus de prévisibilité, faciliter la tarification des risques et donner une assise plus saine aux mouvements de capitaux destinés aux économies émergentes.

L'ensemble de règles qui se dessine devrait contribuer à réduire la fréquence et la gravité des crises financières. Mais ces règles ne suffisent pas et les pays doivent tout de même, avant que la crise ne les frappe, remédier aux points faibles de leur politique, notamment aux éventuelles incohérences entre le régime de change qu'ils choisissent et leurs autres orientations. L'absence de démarche préventive de ce type a contribué à pratiquement toutes les crises financières dans les économies émergentes au cours de la dernière décennie, y compris en Argentine.

La nouvelle économie financière est également source d'autres défis. Comment par exemple traiter les phénomènes de gonflement incontrôlable du prix des actifs financiers ou immobiliers qui peuvent produire des effets dévastateurs sur n'importe quelle économie – émergente ou avancée – lorsque la bulle finit par éclater ? Ou encore, comment atténuer l'évolution intrinsèquement pro cyclique du crédit bancaire qui contribue souvent aux fortes fluctuations de prix ? La question la plus controversée – et sans doute la plus importante – concerne le rôle que la politique monétaire peut jouer en « navigant à contre-courant » lorsque les prix des actifs augmentent rapidement sans que l'évolution de l'inflation n'indique la nécessité de resserrer les rênes de la politique monétaire. Il est cependant peu probable que l'on puisse prochainement parvenir à un consensus à suivre quant à l'approche qu'il convient de suivre en la matière.

La nouvelle économie financière va sans doute toujours aller de pair avec une certaine instabilité financière. Nous sommes en train d'apprendre à cerner et à gérer les risques correspondants. Des progrès considérables ont déjà été accomplis, et le système financier semble plus solide qu'il y a 10 ans. Néanmoins, il faut continuer d'adapter cette architecture à mesure que la révolution financière se poursuit. ■

* Voir les communications de Anne Krueger « A new approach to sovereign debt restructuring » [Une nouvelle approche de la restructuration de la dette souveraine] prononcées le 26 novembre 2001 à Washington (DC) devant le National Economists' Club, et le 20 décembre 2001 à Delhi (www.imf.org).

Inscrivez-vous dès maintenant pour bénéficier du tarif préférentiel -25%

OECD  OCDE

FORUM 2002

CONTRIBUEZ A L'ACTION ET A
LA REFLEXION POLITIQUE



Les grands enjeux Sécurité, équité, éducation et croissance

FORUM 2002

13 - 15 mai 2002

CNIT, La Défense, Paris

www.oecd.org/forum2002

Intervenants confirmés : Kader Asmal, Ministre de l'Éducation, Afrique du Sud ; Raymond V. Gilmartin, Président-Directeur général, Merck & Co. Inc, États-Unis ; Donald Johnston, Secrétaire général, OCDE ; Claude Martin, Directeur général, WWF International ; Gérard Mestrallet, Président-Directeur général, Suez, France ; Ronald K. Noble, Secrétaire général, Interpol ; Burton Richter, Prix Nobel de physique, États-Unis ; Guy Verhofstadt, Premier Ministre de la Belgique

Vous trouverez des informations concernant les droits de participation et les modalités d'inscription à :
<http://www.oecd.org/forum2002/> email : oecd.forum@oecd.org

Services en ligne de l'OCDE

SourceOECD 

www.SourceOECD.org

Un seul abonnement institutionnel permet un accès illimité aux ouvrages, périodiques et statistiques de l'OCDE en ligne

OECD *direct*

www.oecd.org/OECDdirect

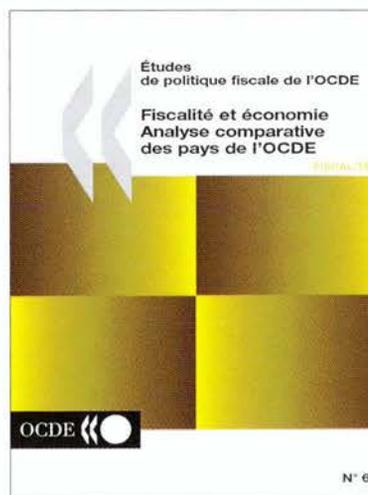
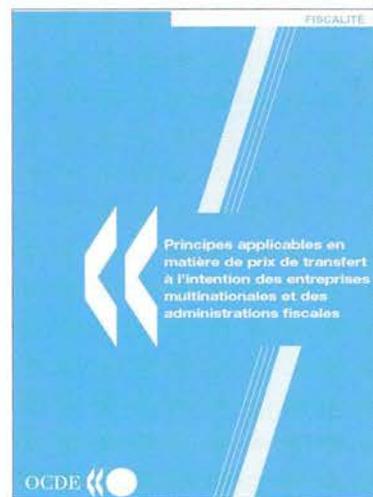
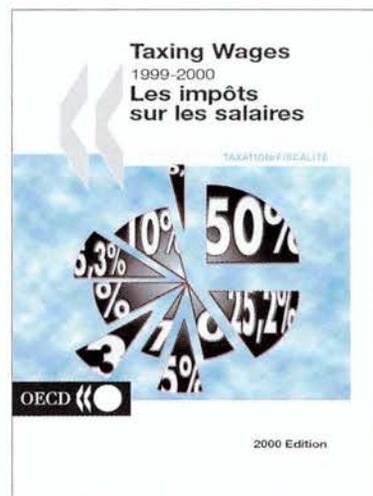
Soyez le premier informé grâce à notre service d'information e-mail gratuit personnalisé.

OECD
ONLINE BOOK SHOP

www.oecd.org/bookshop

Choisissez dans notre catalogue en ligne (versions papier, électronique et CD-ROM) - et maintenant, *pay-per-view*.

Fiscalité Bestsellers



Introduction

Fiscalité et mondialisation

Jeffrey Owens, Chef du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE

Les régimes fiscaux, et plus encore les arrangements internationaux en la matière, n'ont pas toujours suivi le rythme de la mondialisation et de la libéralisation commerciale. La plupart des arrangements fiscaux en vigueur aujourd'hui ont été conçus à une époque où les autorités fiscales pouvaient s'appuyer sur le contrôle des changes et sur des marchés financiers fortement réglementés, ainsi que sur des contraintes technologiques pour être protégées contre les aspects fiscaux négatifs d'activités de portée mondiale. Ces obstacles aux activités transfrontalières ont en partie coupé les autorités fiscales des effets de l'interaction des régimes fiscaux nationaux. Alors que les sociétés ont pris une dimension planétaire, les autorités fiscales sont restées confinées à l'intérieur des frontières nationales.

Dans ce nouveau contexte mondial, il faut pourtant que les gouvernements puissent continuer à percevoir des recettes suffisantes afin de financer les services pour lesquels ils ont été élus. Reste à définir la marche à suivre. Un système équitable de taxation du capital est-il concevable dans un monde caractérisé par des marchés libéralisés où les personnes qualifiées sont extrêmement mobiles ?

Mais il y a encore bien d'autres questions dont certaines sont abordées dans ce dossier spécial. Peut-on faire prévaloir une concurrence fiscale loyale entre nations souveraines, tout en supprimant les formes de concurrence déloyales ? Quelle est la manière la plus judicieuse de taxer les entreprises

mondiales ? La « nouvelle économie » appelle-t-elle l'instauration de nouvelles taxes, ou bien faut-il repenser les anciennes ? Comment les responsables des politiques fiscales peuvent-ils contribuer à construire un avenir « plus écologique » pour nos enfants partout sur la planète ? Enfin, quel est le rôle des administrations fiscales dans ce monde nouveau ? Doivent-elles se contenter de recouvrer les impôts ou doivent-elles aussi fournir un large éventail de services publics ?

Les gouvernements ont le choix entre trois démarches pour relever le défi de la mondialisation. Ils peuvent se retrancher derrière les frontières nationales et succomber à un réflexe « isolationniste » face aux problèmes mondiaux de fiscalité. La seconde option serait de faire campagne en faveur de l'harmonisation du régime fiscal international, autrement dit d'un code mondial des impôts administré par une autorité fiscale compétente à cette échelle. Ils peuvent encore resserrer la coopération, notamment par la mise en place des systèmes transparents et par l'échange d'informations avec les autres pays.

La première démarche est manifestement irréaliste dans le contexte mondial actuel. Aucun pays ne peut s'isoler suffisamment pour pouvoir faire abstraction des contraintes et des conséquences internationales de sa réforme fiscale, et ce ne serait d'ailleurs pas souhaitable. La deuxième, à savoir l'harmonisation, pourrait sembler une solution rationnelle à l'internationalisation croissante des problèmes fiscaux, mais elle n'est ni

Introduction	
Fiscalité et mondialisation	15
• Le Centre de l'OCDE mène le débat fiscal	16
La vérité sur les fardeaux fiscaux	17
• L'imposition du travail	18
• Les impôts verts	20
L'imposition des allocations	21
La fiscalité du cyber-espace	23
• Commerce électronique : définir un cadre	24
Le système fiscal des États-Unis	25
Politique budgétaire : Les leçons de 2001	27
Combattre les pratiques fiscales dommageables	28
Prix de transfert : Le principe de pleine concurrence	29

souhaitable, ni réaliste, ni pour l'instant politiquement acceptable. Elle supposerait que les gouvernements renoncent à l'un de leurs droits souverains fondamentaux : le droit de lever l'impôt de la manière qui convient le mieux à la réalité politique, aux besoins économiques et sociaux et aux valeurs culturelles propres à chaque pays. Pour quelle raison la Suède, l'Espagne, Singapour et le Sénégal devraient harmoniser leurs régimes fiscaux ? Il ne faut pas déduire que les regroupements économiques à petite échelle ne doivent pas tendre à une plus grande cohérence dans la conception de leurs régimes fiscaux pour atteindre des objectifs couramment acceptés. Mais pour ce qui est des états-nations, aucun consensus ne se dégage sur la forme que pourrait, ou devrait, prendre un tel système, ni ne semble devoir se dessiner dans un avenir proche.

C'est là qu'intervient la troisième démarche. L'intensification de la coopération est le seul moyen de parer aux pressions exercées par la mondialisation. Les pays gardent la faculté de concevoir leur propre régime fiscal, mais admettent que des considérations internationales influent sur leurs décisions. Ils doivent donc se demander sérieusement comment leurs choix modifieront l'aptitude des autres pays à faire respecter leur législation fiscale. Si les résidents d'un pays donné tentent de se soustraire à l'impôt en se tournant vers un paradis fiscal, ce pays a besoin d'obtenir des informations auprès du pays-refuge pour assurer l'application de ses lois en la matière. La coopération passerait par des accords sur la définition de ce qui est admissible ou non dans le domaine fiscal – à l'instar du rôle que joue l'Organisation mondiale du commerce pour les accords

relatifs aux échanges. Il s'agira en priorité de faciliter la circulation des informations entre les administrations fiscales et l'échange d'observations sur les pratiques exemplaires. Des mécanismes devront être mis en place pour régler les éventuels différends.

De façon plus générale, les responsables de la politique fiscale devront accepter les contraintes que la mondialisation fait peser sur l'élaboration des mesures intérieures. Par exemple, un pays qui décide unilatéralement d'appliquer une taxe sur les activités polluantes risque simplement de provoquer le départ des pollueurs vers une juridiction où les réglementations sont moins rigoureuses – d'où la nécessité d'une action collective pour obtenir les résultats voulus.

Les administrations fiscales devront, elles aussi, se moderniser. Les nouvelles technologies des communications offrent des perspectives d'amélioration du service rendu aux contribuables. L'évaluation, le recouvrement et le remboursement de l'impôt par voie électronique sont désormais réalisables, et plusieurs pays de l'OCDE ont mis au point des services fiscaux utilisant ces technologies. Certains pays non-membres de l'OCDE donnent également le ton : le Chili, par exemple, propose depuis 1994 ses services fiscaux en ligne. Dans tous les cas, l'objectif est le même : fournir des services plus satisfaisants pour que les dispositions soient mieux acceptées par les intéressés.

Cependant, les administrations fiscales sont plus largement confrontées à la difficulté de conserver la confiance du public. Les régimes fiscaux doivent être non seulement administrés de manière équitable et efficace, mais aussi perçus comme tels. Dans certains pays, il peut s'avérer nécessaire de

reconsidérer les structures de l'organisation d'administrations, qui doivent désormais être remises à jour pour mieux prendre en compte la gestion de la relation avec les contribuables. Toute la question de savoir comment les impôts sont perçus devra être abordée. Les administrations devront aussi concilier leur souci de disposer d'informations plus complètes et l'obligation de respecter la vie privée et la confidentialité.

Avec le passage au nouveau millénaire, les gouvernements devront peut-être faire preuve d'ouverture et conclure un contrat social avec les citoyens. Ils s'emploieraient alors à fournir les services souhaités par les administrés de manière rationnelle et efficace par rapport au coût, et à réduire au minimum la complexité des régimes d'imposition et les coûts des contrôles. En contrepartie, les administrés s'efforceraient de respecter leurs obligations fiscales. La société civile exercerait des pressions morales sur ceux qui jugent bon de se dérober à leurs obligations. Les illégalités fiscales seraient considérées comme ce qu'elles sont, à savoir des actes criminels. La recherche systématique de solutions optimales par les conseillers fiscaux serait jugée socialement inacceptable. Ainsi les gouvernements briseraient-ils le cercle vicieux dans lequel chaque lacune de la législation fiscale fait naître une nouvelle loi complexe qui engendre par contrecoup des subterfuges inédits. À l'évidence, la tendance à la baisse des taux d'imposition qui prévaut depuis deux ou trois ans en Europe devrait contribuer à instaurer une plus grande discipline chez les contribuables.

L'OCDE reconnaît qu'un groupe de 30 pays ne peut seul relever efficacement ces défis, en ignorant le reste du monde. D'autres pays doivent être associés au processus, et des partenariats établis avec des organisations fiscales régionales. L'OCDE a accepté de relever les défis posés par le nouveau contexte mondial, et son programme de partenariat englobe désormais plus de 70 pays non-membres. C'est ensemble que nous pourrions fixer les nouvelles normes fiscales internationales qui sont une nécessité impérieuse pour tous au XXI^{ème} siècle. ■

Références

- Améliorer l'accès aux renseignements bancaires à des fins fiscales, OCDE, 2000.
- Projet sur les pratiques fiscales dommageables : Rapport d'étape 2001, OCDE, 2001.
- Site web du Forum mondial sur la fiscalité : www.fsmke.org.

Le Centre de l'OCDE mène le débat fiscal

« L'OCDE est aux avant-postes de la définition de normes fiscales pour l'économie mondiale », avait déclaré le Secrétaire général de l'OCDE, Donald Johnston, en inaugurant le Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, qui aura un an en avril 2002. « La coopération intergouvernementale sur les questions de politique fiscale constitue l'un des domaines dans lesquels l'organisation a remporté des succès incontestés » a-t-il ajouté. L'initiative de M. Johnston avait pour objectif de donner plus de visibilité aux travaux de l'organisation sur la fiscalité. Il a fait observer que les pays de l'OCDE se tournent souvent vers l'organisation pour résoudre des problèmes politiquement

sensibles concernant la fiscalité, notamment en matière de commerce électronique mais aussi sur l'ensemble des problèmes posés par les pratiques fiscales dommageables. Le Centre renforcera la capacité de gestion et d'organisation de l'OCDE en matière fiscale en lui permettant de jouer un rôle moteur dans l'établissement de normes dans le contexte de la fiscalité internationale. Le Modèle de convention fiscale de l'OCDE est la base du réseau mondial de conventions fiscales et, associé aux Principes applicables en matière de prix de transfert de 1995, il constitue une référence pour les autorités législatives des pays de l'OCDE comme des pays non-membres.

La vérité sur les fardeaux fiscaux

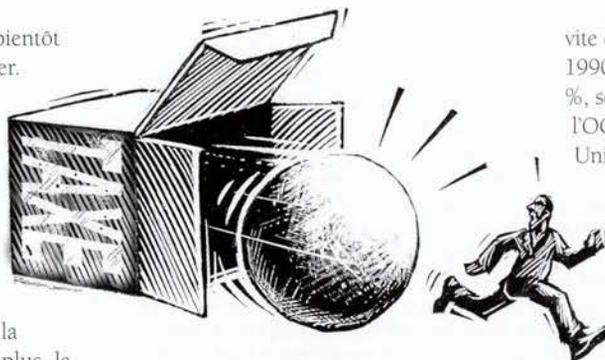
Christopher Heady, Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE

Les taux d'imposition sur le revenu des employés et des employeurs ont diminué dans les pays de l'OCDE, alors que les taxes sur la consommation ont augmenté. Est-ce que dans la perspective d'une croissance économique plus faible le poids des impôts va s'alléger ? Une analyse plus fine des tendances pourrait donner la réponse.

Les pays de l'OCDE pourraient bientôt voir leur pression fiscale s'alléger. Depuis une vingtaine d'années, la tendance est en effet à la baisse, les gouvernements cherchant à réduire la pression fiscale en proportion de la taille de leur économie. Mais ces données récentes ne doivent pas faire oublier que depuis 1965, le rapport impôts/PIB a augmenté dans la majeure partie de la zone OCDE. De plus, la moyenne OCDE a continué à augmenter en 1999 et, selon des données provisoires, en 2000.

Très peu de pays font exception. Seuls les Pays-Bas enregistrent actuellement des ratios d'imposition inférieurs à ce qu'ils étaient en 1975. Dans trois pays seulement, le Mexique, le Royaume-Uni et les États-Unis, l'imposition est restée stable, les recettes fiscales ayant progressé à peu près au même rythme que le PIB sur une longue période. Quelques autres pays, parmi lesquels l'Irlande, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Suède, ont réussi à réduire le ratio d'imposition par rapport aux sommets atteints il y a 10 ou 15 ans. Mais cette réduction est restée limitée. Pour ce qui est des pays en transition, comme la République tchèque et la Pologne, le rapport entre les recettes fiscales et le PIB a baissé mais semble se stabiliser.

Par conséquent, si la tendance historique est orientée à la hausse, pourquoi devrait-on s'attendre à une baisse prochaine du coefficient de pression fiscale ? L'une des raisons est que les mesures prises pour freiner les dépenses publiques mettent un certain temps à se traduire dans les ratios d'imposition de plusieurs pays. Par ailleurs, la croissance enregistrée à la fin des années 1990 a fait augmenter les recettes publiques alors même que l'on baissait les taux d'imposition.



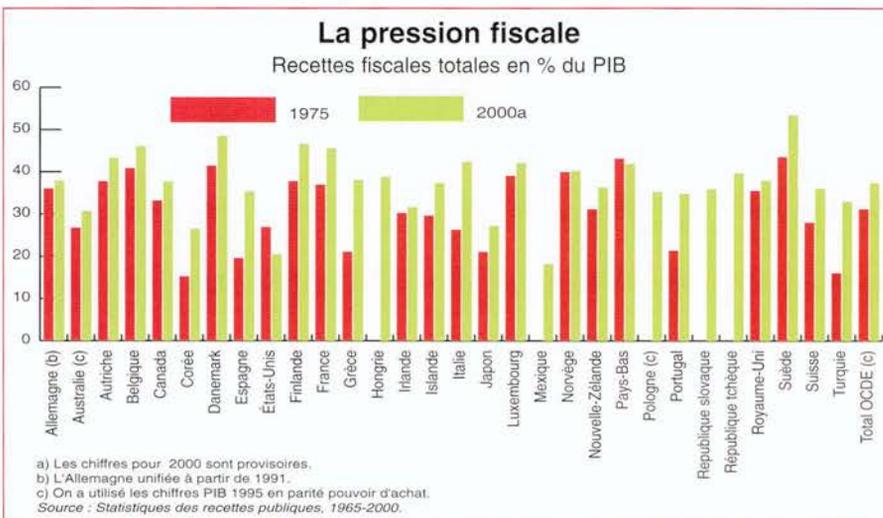
Devenues plus rentables, les entreprises ont en effet versé plus d'impôts sur les bénéfices. Ce ne devrait pas être le cas pour l'année 2001, marquée par un ralentissement de la croissance sur l'ensemble de la zone OCDE. L'effet des réductions d'impôts devrait se traduire dans les données fiscales de 2001.

Pourtant, certains pays pourraient encore subir un accroissement de leurs charges fiscales dans les années à venir. En Suisse par exemple, où des réformes du système de santé ont eu lieu, le coefficient de pression fiscale, qui avoisine 35 %, a augmenté plus

vite que la moyenne au cours des années 1990. Or son taux de départ n'était que de 31 %, soit un chiffre inférieur à la moyenne de l'OCDE. D'autres pays comme le Royaume-Uni ou la Nouvelle-Zélande ont également fait part de leur intention de consacrer davantage aux dépenses de santé, mais il est encore trop tôt pour dire si ces dépenses se traduiront par un accroissement des impôts.

Parallèlement, les pays les plus pauvres de l'OCDE, comme la Grèce et le Portugal, n'ont pas achevé leur processus de convergence avec le reste de l'Union européenne. Le développement des systèmes de protection sociale et des infrastructures que cela suppose aura forcément une incidence fiscale. Confrontés au vieillissement de leur population, certains pays comme la Corée et l'Espagne devront quant à eux faire face à une augmentation des prestations sociales.

Les impôts sur le revenu, les impôts sur les biens et services et les cotisations sociales (les taxes sur les salaires et autres impôts





étant négligeables dans la plupart des pays) fournissent à eux seuls 80 % des recettes fiscales. Mais la part des recettes provenant de chacune de ces trois sources varie d'un pays à l'autre. En Australie et en Nouvelle-Zélande par exemple, les cotisations sociales n'existent pas. Les dépenses sociales sont entièrement financées par l'impôt. Autre exemple : les impôts sur le patrimoine sont généralement plus faibles en Europe (5 % des recettes fiscales) qu'ailleurs (9 %), bien que le pourcentage enregistré au Royaume-Uni soit assez élevé (11 %). Par ailleurs, tandis que les pays de l'UE privilégient les impôts sur la consommation et les cotisations sociales, les États-Unis ont plus volontiers recours aux impôts sur le revenu des personnes physiques et sur le patrimoine. Le Japon, qui met l'accent sur l'impôt sur les sociétés et sur les cotisations sociales, et recouvre une faible part des impôts sur la consommation et des impôts sur le revenu des personnes physiques, se situe entre ces deux modèles.

Malgré ces structures fiscales très différentes, on a observé au cours des 35 dernières années une tendance à l'accroissement des impôts généraux sur la consommation, notamment la TVA. Cette évolution s'est opérée aux dépens des autres impôts sur les biens et services (tels que les droits d'accise), les impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les bénéfices des sociétés étant moins touchés. Cette orientation vient sans doute de ce que l'on considère que les impôts sur la consommation à large assiette provoquent moins de distorsions et permettent une collecte plus efficace. Parmi les exceptions à la règle : la Nouvelle-Zélande et la Turquie où l'instauration d'impôts généraux sur la consommation a abouti à de fortes diminutions de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. La Nouvelle-Zélande a réduit la part de cet impôt dans ses recettes fiscales totales de 60 % à 46 % entre 1985 et 1990. La Turquie de son côté a ramené cette part de 44 % à 28 % entre 1980 et 1985. Quant au Japon, il a augmenté ses recettes de l'impôt général sur la consommation pour compenser la baisse du produit des impôts sur les bénéfices des sociétés au cours des années 1990.

Autre tendance notable des trois dernières décennies : l'augmentation des cotisations sociales. La moyenne observée dans les pays de l'OCDE est passée de 18 % des recettes fiscales en 1965 à 25 % en 1999. En fait, dans

L'imposition du travail

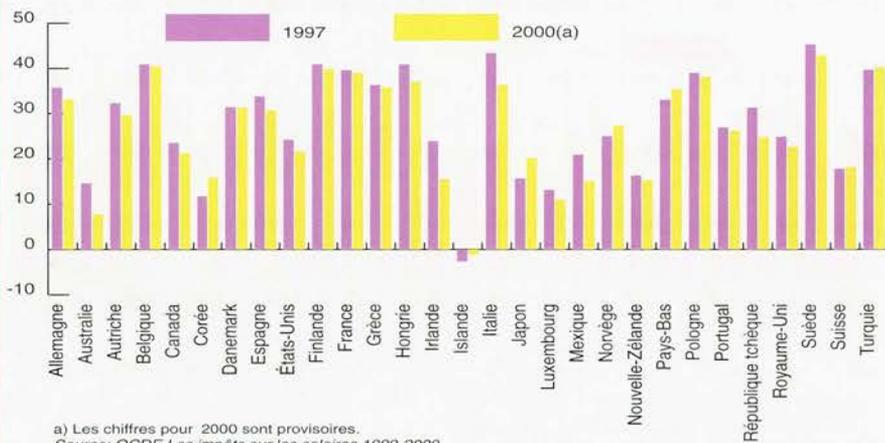
Pour certains, l'impôt a un effet dissuasif sur le travail. Mais d'une manière générale, son principal effet dissuasif provient de ce que l'on nomme le « coin fiscal » sur la main d'oeuvre. Il s'agit de la différence entre ce que les employeurs versent sous forme de salaires et de charges sociales et ce dont disposent les salariés après s'être acquittés des impôts et cotisations sociales et avoir perçu les avantages en espèces. Par conséquent, si votre feuille de paye indique 12 000 mais que vous coûtez 16 000 à votre employeur, le coin fiscal est de 4 000, soit 25 % de votre coût pour votre patron. L'importance de ce coin fiscal varie selon les pays mais il semble se réduire.

Pour un salarié célibataire disposant d'une rémunération moyenne, il s'échelonnait de 14 % au Mexique et 16 % en Corée à 52 % en Allemagne et 57 % en Belgique en 1999. Pour un couple marié avec deux enfants, disposant d'un seul revenu moyen, il était de 11 % au Luxembourg et jusqu'à 41 % en Belgique et 44 % en Suède. En Islande, le coin fiscal était de moins 2 %. Dans ce pays en effet, les prestations en espèces que perçoivent ces ménages sont supérieures aux impôts qu'ils versent. En d'autres termes, le gouvernement leur donne plus qu'il ne reçoit. (Voir l'article de Willem Adema, p. 21.)

Les coins fiscaux pour les couples mariés disposant d'un seul revenu ont baissé depuis 1997 dans la plupart des pays de l'OCDE. Des estimations provisoires sur l'année 2000, fondées sur les taux des impôts et des prestations sociales, montrent que l'Allemagne, la Belgique et la Suède, ainsi que d'autres pays, parmi lesquels l'Autriche et l'Italie, ont réduit leurs coins fiscaux d'environ un point. Dans le même temps, l'Australie a procédé à une réduction généralisée des coins fiscaux qui touche avant tout les ménages avec enfants. L'Irlande a réduit les coins fiscaux pour toutes les catégories de la population, à l'exclusion des parents célibataires, qui continuent néanmoins de bénéficier du coin fiscal le plus faible de tous les groupes.

Coin fiscal

Impôt sur le revenu plus cotisations des employeurs et des employés moins les allocations en espèces, en % du coût de main d'oeuvre, 1997-2000, un revenu par famille et 2 enfants



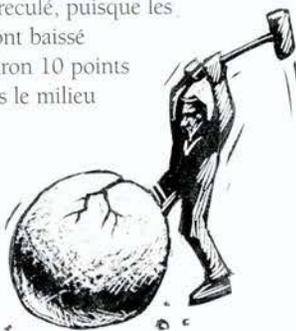
a) Les chiffres pour 2000 sont provisoires.
Source: OCDE Les impôts sur les salaires 1999-2000

la plupart des pays de l'OCDE, les cotisations sociales génèrent aujourd'hui plus de recettes que l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cela s'explique sans doute par les pressions de plus en plus fortes qui s'exercent sur les dépenses sociales, notamment du fait du vieillissement de la population.

Dans la plupart des pays, les taux marginaux de l'impôt sur le revenu ont été récemment abaissés de plus de dix points en moyenne. Les États-Unis l'ont fait en 2001 (voir article p. 25). Cependant, tandis que les taux marginaux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques sont en repli, les recettes de cet impôt ont à peine varié : elles étaient de 10,3 % du PIB dans la zone OCDE en 1998, contre 10,5 % en 1980. La croissance économique y est pour beaucoup puisque de nombreux contribuables se sont retrouvés dans des tranches d'imposition plus élevées. De plus, nombreux sont les gouvernements qui ont financé en partie la baisse des taux par des diminutions des déductions du revenu imposable.

Parallèlement, le nombre de tranches d'imposition dans les pays de l'OCDE s'est réduit. De plus de 10 en moyenne il y a 10 ans, il est passé à cinq ou six aujourd'hui. La réduction du nombre de tranches rend le système fiscal plus facile à gérer et à comprendre, aussi bien pour les contribuables que pour l'administration. Et contrairement à ce que certains prétendent, elle n'a pas pour effet de rendre l'impôt sur le revenu plus régressif au détriment des groupes de revenus les moins élevés. Même quand les taux marginaux baissent, les hauts revenus continuent d'acquitter sous forme d'impôt une part plus importante de leurs gains. Par ailleurs, la progressivité (c'est-à-dire l'effet redistributif) de l'impôt sur le revenu provient pour l'essentiel de la première tranche de revenus (la plus basse) qui est dans la plupart des cas exonérée d'impôts.

L'impôt sur les bénéfices des sociétés a lui aussi reculé, puisque les taux ont baissé d'environ 10 points depuis le milieu



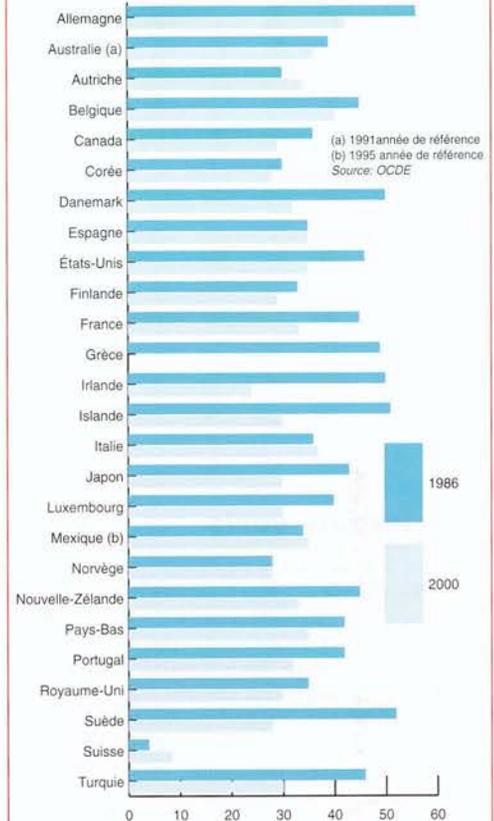
des années 1980. Divers dispositifs d'incitation ont été limités ou supprimés en Allemagne, en Australie, en Autriche, en Espagne, aux États-Unis, en Irlande, en Islande et au Portugal. Les programmes concernant des régions ou des secteurs particuliers, les crédits d'impôt pour investissement et les « refuges fiscaux » relatifs au patrimoine en ont fait partie. Par ailleurs, plusieurs pays ont réduit les abattements au titre de l'amortissement des biens d'équipement qui permettaient aux entreprises de réduire leurs bénéfices imposables, pour aligner cet amortissement sur la durée de vie des équipements. Pour autant, les impôts sur les sociétés et sur le revenu du capital des particuliers (dividendes, intérêts, etc.) restent en général moins taxés que les salaires, en raison notamment du poids des cotisations sociales.

Quand on dit fiscalité, on pense généralement impôt sur le revenu des personnes physiques. Pourtant, les impôts indirects prélevés sur les ventes de biens et services rapportent presque autant de recettes publiques, voire plus par exemple en Corée, en France, au Mexique, aux Pays-Bas et en Pologne. Ces impôts ont augmenté depuis que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et sur les produits et services (TPS) ont remplacé les taxes sur les ventes au détail et en gros. Lorsque les pays ont instauré pour la première fois la TVA, son taux normal moyen était de 12,5 % ; en 1998, il était de 17,5 %. L'Australie a instauré récemment une taxe sur les produits et services. De fait, les États-Unis sont désormais le seul pays de l'OCDE à ne pas appliquer ce type de prélèvement. Les taxes américaines sur les ventes sont en effet beaucoup plus faibles puisqu'elles représentent moins de 8 % de l'ensemble des impôts. Contrairement à la TVA, elles s'appliquent seulement à certains produits sur leur lieu de vente et ne peuvent donner lieu à des



Impôts sur les sociétés

Taux de base de l'impôt sur les revenus des sociétés



demandes de remboursement de la part des entreprises acheteuses.

Certains services tels que la location de biens immobiliers, le secteur de la santé, les services financiers, l'éducation et les jeux de hasard, peuvent être exonérés de la TVA. Des taux réduits ou nuls peuvent être appliqués à certains biens et services, tels que les livres et les journaux, les transports et les produits alimentaires dans certains pays. Au nom de l'intérêt général, certains pays choisissent en effet d'exonérer les produits



FISCALITÉ

Fardeaux fiscaux



alimentaires de première nécessité ou de ne pas imposer les livres et les journaux afin de ne pas décourager la lecture. A l'inverse, l'assiette de la TVA peut être élargie à de nouveaux biens et services. Les gouvernements ont utilisé cette méthode pour maintenir leurs flux de recettes fiscales et éviter que les consommateurs ne privilégient des postes exonérés.

Au bout du compte, les impôts sont-ils réellement en baisse ? Si les taux des impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les sociétés ont baissé, la pression fiscale globale continue de progresser, à un rythme qui semble toutefois s'être ralenti. Il est difficile de dire cependant si cet infléchissement est dû à l'afflux de recettes

général par la croissance économique.

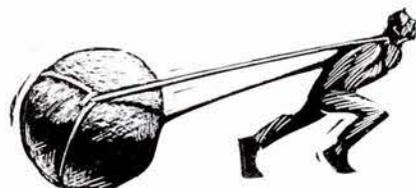
Et encore faut-il savoir à quoi sont employés ces impôts, étant entendu que leur suppression prochaine paraît irréaliste. Les impôts facilitent le fonctionnement des économies nationales et permettent des investissements dans des domaines importants que la plupart des particuliers ne sont pas en mesure de financer ou qui ne peuvent être assurés que collectivement.

Par ailleurs, la redistribution des recettes fiscales est généralement confiée à des gouvernements élus démocratiquement. Les fonds publics seront toujours nécessaires pour financer les services collectifs comme la santé et l'éducation, dont chacun souhaite qu'ils soient de bonne qualité. Diminuer les impôts à tout prix pourrait donc avoir des effets pervers. En revanche, on peut faire en sorte que cet impôt soit utilisé de manière plus efficace : en élargissant son champ

d'application et en s'assurant que les fonds ne sont pas gaspillés mais participent au contraire à un accroissement du bien-être et favorisent la croissance économique. D'ailleurs peut-être est-ce à une meilleure efficacité de l'impôt que l'on doit l'allègement annoncé de la pression fiscale. A une époque caractérisée par un souci de transparence et de responsabilité, cette aspiration à une « amélioration de la fiscalité » est bien le moins que l'on puisse attendre. ■

Références

- Les impôts sur les salaires, OCDE, 2000.
- Statistiques des recettes publiques, OCDE, 2001.



Les impôts verts

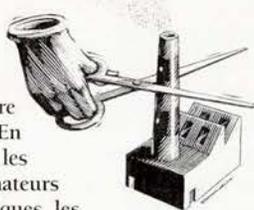
Lorsque le Danemark a augmenté l'impôt sur les piles rechargeables au nickel-cadmium, les mauvais esprits auraient pu y voir une manoeuvre destinée à attirer davantage de recettes fiscales. En fait, c'est exactement l'inverse qui s'est produit : les recettes de cet impôt ont diminué. Les consommateurs s'étant tournés vers d'autres produits moins toxiques, les ventes ont en effet chuté. Cet exemple montre à la fois que la fiscalité peut être favorable à l'environnement et que les taxes liées à l'environnement peuvent être efficaces au point d'éroder leur propre base d'imposition.

Pourtant, ces impôts ont-ils tellement d'importance dans les pays de l'OCDE ? Aut total, non. D'une part, ceux qui ont une incidence sur l'environnement n'ont pas toujours été créés par souci écologique. D'autre part, les gouvernements tirent leurs recettes les plus importantes de prélèvements tels que les droits d'accise sur les carburants. Et malgré les pressions du « lobby » de l'environnement en faveur d'un relèvement des impôts sur les énergies non renouvelables, l'importance relative de ces recettes est restée à peu près constante dans les pays industrialisés au cours des dernières années. En fait, entre 1996 et 1998, 11 pays de l'OCDE, sur les 22 qui indiquent les recettes de ces impôts séparément dans leur comptabilité nationale, ont vu la part des taxes sur les carburants reculer dans les recettes totales. Les données préliminaires pour 1999 montrent que la part de ces impôts dans les recettes totales a augmenté dans un plus grand nombre de pays, mais pour le moment six seulement des 16 pays qui ont communiqué leurs données définitives pour 1999 ont fait apparaître une augmentation par rapport aux niveaux observés en 1996.

Si l'on exclut les taxes sur les carburants, les taxes liées à l'environnement ne représentent aujourd'hui qu'une part très faible des recettes publiques. Pour autant, le cas du Danemark montre qu'elles ne sont pas forcément inefficaces pour protéger l'environnement.

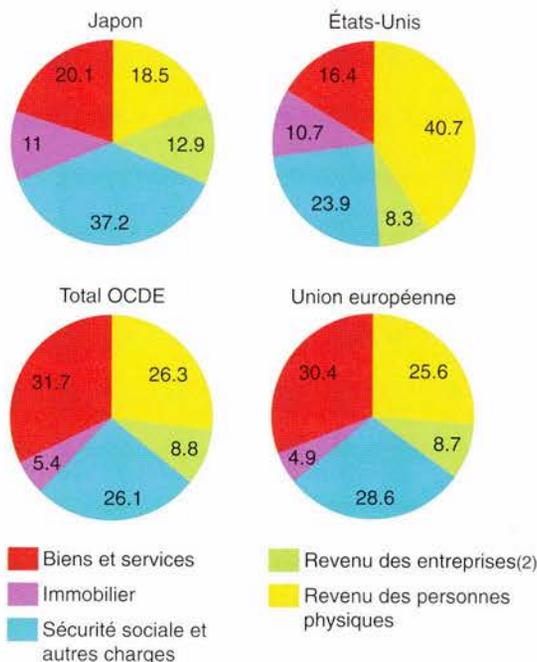
Références

- Tendances des impôts sur la consommation : TVA/TPS, droits d'accise et impôts liés à l'environnement, OCDE, 2001.
- Les taxes liées à l'environnement dans les pays de l'OCDE : problèmes et stratégies, OCDE, 2001.
- Pour plus de précisions sur les taxes liées à l'environnement dans les pays membres, voir <http://www.oecd.org/env/policies/taxes/>



Répartition fiscale

Recettes des impôts principaux en % des recettes fiscales totales, 1999



1. Les camemberts ne totalisent pas 100 % car quelques impôts mineurs ne sont pas pris en compte et les taxes générales sur la consommation (principalement la TVA) sont une sous-rubrique des taxes sur les biens et services.
 2. La répartition des impôts sur le revenu des personnes physiques et des sociétés n'est pas comparable entre les pays.
 Source: Statistiques des recettes publiques 1965-2000.

L'imposition des allocations

Willem Adema, Direction de l'Education, de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE

Le niveau des dépenses publiques sociales varie au sein de la zone OCDE, mais pas autant que certains pourraient le penser. Un examen plus poussé des systèmes de fiscalité et d'indemnisation permet de comprendre pourquoi.

Quel que soit le niveau global de la fiscalité et des dépenses publiques, les dépenses sociales publiques représentent plus de la moitié de l'ensemble des dépenses publiques dans la plupart des pays de l'OCDE. Mais alors qu'à en croire les médias, les dépenses publiques sociales rapportées au PIB varieraient très fortement d'un pays à l'autre, un examen plus attentif des interactions entre la fiscalité et les systèmes d'indemnisation montre que ces différences sont plus faibles qu'il n'y paraît.

En général, les dépenses sociales publiques couvrent quatre domaines principaux : l'aide aux retraités ; la garantie de ressources pour la population d'âge actif ; les soins de santé ; et les autres services sociaux, comme les structures d'accueil pour les enfants. L'importance relative de chacun de ces postes varie selon les pays. Ainsi en Italie, les dépenses publiques destinées à l'aide aux

retraités représentaient environ 16 % du PIB en 1997. Les dépenses au titre des services sociaux, notamment les crèches publiques, représentent un poste budgétaire important au Danemark. Tandis qu'aux Pays-Bas ce sont les dépenses pour la garantie de ressources de la population d'âge actif qui sont élevées, en raison des programmes d'assurance invalidité et ce malgré la faiblesse du chômage. La santé est, dans tous les pays, une importante composante des budgets publics. Et les dépenses à ce titre représentent environ 6 % du PIB dans la zone OCDE.

Comme toujours, il faut aller au-delà des apparences. Ainsi, le Danemark peut sembler à première vue dépenser beaucoup plus au titre de la protection sociale que l'Allemagne, le Royaume-Uni ou les États-Unis, mais est-ce bien le cas ?

La réponse est non, parce que les données négligent trois facteurs essentiels :



premièrement, la façon dont les impôts sur le revenu, y compris les cotisations de sécurité sociale, affectent les sommes perçues au titre des prestations ; deuxièmement, l'incidence des impôts indirects sur la consommation ; et troisièmement, la façon dont les allègements fiscaux accordés pour une raison sociale peuvent modifier le tableau.

Considérons par exemple l'impôt direct sur le revenu et les cotisations de sécurité sociale que certains gouvernements prélèvent sur les prestations en espèces. Alors qu'aux Pays-Bas, la quasi-totalité des prestations sociales sont imposables, l'Allemagne ne prélève généralement que des impôts très limités sur les sommes perçues au titre de prestations. Prenons le cas d'un ouvrier allemand moyen qui, en 1997, est la seule source de revenu d'une famille comptant deux enfants. S'il perd son emploi, il reçoit plus de US\$19 000 par an au titre de l'indemnisation du chômage et n'acquies aucun impôt sur le revenu. En revanche, une personne dans la même situation aux Pays-Bas perçoit près de US\$25 000, mais verse plus de US\$6 000 d'impôt. Le revenu net est donc plus élevé dans le cas de l'Allemagne. Sur les dépenses publiques totales de transfert, les sommes reprises par le fisc au Danemark et aux Pays-Bas par le biais des impôts directs représentent environ 4 % du PIB, contre quelque 2,5 % du PIB en Italie, et seulement 1 % en Allemagne.

Dépenses publiques sociales

Dépenses publiques sociales brutes et nettes % du PIB au coût des facteurs, 1997*

	Allemagne	Australie	Danemark	États-Unis	Italie	Japon	Pays-Bas	Royaume-Uni
Brutes	29,2	18,7	35,9	15,8	29,4	15,1	27,1	23,8
- Impôts directs (y compris les cotisations de sécurité sociale)	1,3	0,3	5,1	0,4	2,9	0,2	4,4	0,4
- Impôts indirects	2,3	0,8	4,1	0,4	2,4	0,5	2,5	2,3
+ Allègements fiscaux à but social **	1,6	0,3	0,0	1,4	0,0	0,4	0,1	0,5
Nettes	27,2	17,9	26,7	16,4	24,1	14,8	20,3	21,6

* Les dépenses sociales nettes sont un reflet plus exact de ce que dépensent les gouvernements puisqu'elles tiennent compte des revenus qu'ils récupèrent en impôts mais aussi des allègements qu'ils accordent. Les indicateurs sont liés au PIB au coût des facteurs plutôt qu'au PIB aux prix du marché, l'indicateur le plus utilisé pour signaler la taille d'une économie. En effet, parce qu'un ajustement a été apporté aux allocations pour prendre en compte l'imposition indirecte, le chiffre PIB doit aussi être ajusté de la même manière. Comme le PIB au coût des facteurs n'inclut pas la valeur de l'imposition indirecte ni des subventions gouvernementales aux entreprises privées et d'état, c'est l'indicateur le plus approprié pour les comparaisons internationales des dépenses sociales nettes.

** Hors allègements pour les contributions aux retraites.

En Australie, au Japon, au Royaume-Uni et aux États-Unis, la reprise par l'impôt des revenus au titre des transferts est encore plus faible (voir graphique ci-dessous).

On aboutit à la même constatation lorsque l'on examine la fiscalité indirecte. Les prestations sociales financent la consommation. Les impôts sur la consommation, comme la TVA, réduisent la valeur d'achat réelle des prestations. Et, comme l'impôt sur le revenu, ils créent un nouveau flux de recettes fiscales vers le gouvernement. En conséquence, pour assurer aux bénéficiaires de prestations une consommation nette de 100 unités, un pays comme les États-Unis, où le taux moyen des impôts indirects est légèrement supérieur à 5 %, doit verser une prestation brute de l'ordre de 105 unités. Au Danemark, où le taux moyen des impôts indirects est supérieur à 25 %, il faudrait que la prestation brute soit beaucoup plus importante, de l'ordre de 125 unités, pour arriver au même résultat net. Manifestement, le flux de recettes généré par cette imposition indirecte de la consommation financée par les prestations est beaucoup plus important au Danemark qu'aux États-Unis. En règle générale, le taux moyen des impôts sur la consommation dans les pays européens de l'OCDE se situe entre 12,5 % et 16 % – le Danemark étant une exception avec un taux encore plus élevé – tandis que les taux moyens des impôts indirects dans les autres pays de l'OCDE sont beaucoup plus faibles, variant entre 5 % et 7,5 % en Australie, aux États-Unis et au Japon.

Tous les gouvernements ne taxent pas de la même façon le revenu et la

consommation et certains accordent des allègements fiscaux pour répondre à un objectif social. Les abattements d'impôt pour enfants à charge sont un exemple courant de ces avantages fiscaux, accordés en lieu et place de prestations en espèces. D'autres allègements d'impôt peuvent être proposés, par exemple pour compenser l'achat d'une assurance maladie privée. Les allègements d'impôt et les prestations en espèces ont souvent le même effet quand il s'agit des aides aux familles. Ainsi, en Allemagne, la valeur des abattements d'impôt dont bénéficient les familles ayant des enfants à charge atteignait près de US\$ 32,5 milliards en 1997. Un autre exemple frappant est le Earned Income Tax Credit (EITC – crédit d'impôt sur les revenus du travail) aux États-Unis qui, cette même année, s'est traduit par des dépenses de l'ordre de US\$ 30,5 milliards. Cette somme était composée de US\$ 6,1 milliards de crédits d'impôt proprement dits (avantage fiscal accordé en lieu et place d'une prestation en espèces) et de US\$ 24,4 milliards versés à ceux qui ont des bas salaires et dont les crédits d'impôts surpassent leur assujettissement fiscal.

Que peut-on en conclure quant aux dépenses sociales publiques dans la zone OCDE ? Pour commencer, les impôts directs et les cotisations de sécurité sociale reprennent une proportion plus importante des sommes reçues au titre de prestations au Danemark et aux Pays-Bas (jusqu'à un quart des sommes perçues) que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. De même, la valeur du revenu perçu au titre de prestations qui est repris par les impôts sur la consommation est beaucoup

plus élevée dans les pays européens qu'en Australie, au Japon ou aux États-Unis.

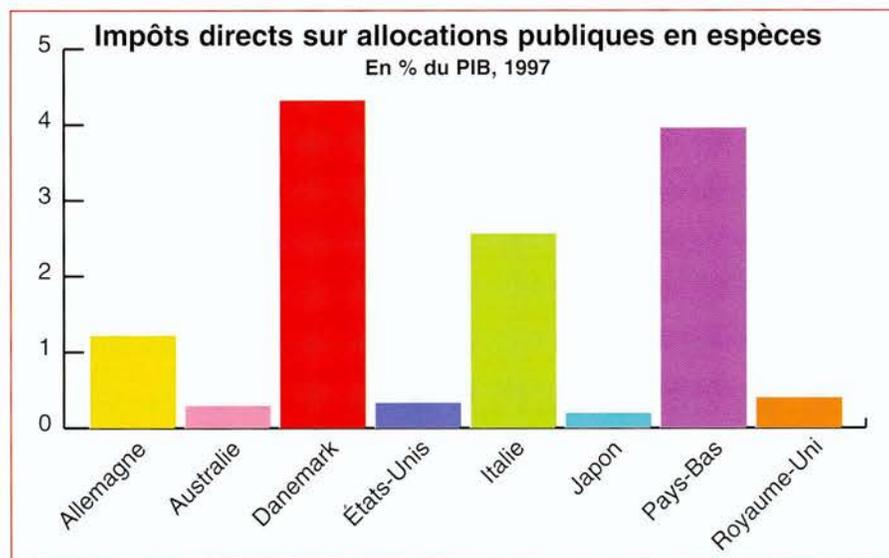
Par ailleurs, les pays dans lesquels les revenus perçus au titre de prestations ne sont soumis qu'à une imposition directe relativement limitée (Allemagne, États-Unis et Royaume-Uni) ont davantage recours à des allègements d'impôt à objectif social que les pays dans lesquels les revenus perçus au titre de prestations sont soumis à des impôts directs élevés (Danemark et Pays-Bas). En règle générale, les gouvernements récupèrent plus d'argent par la fiscalisation directe et indirecte des transferts sociaux de l'argent public qu'ils n'accordent d'avantages fiscaux à objectif social. Les États-Unis sont le seul pays dans lequel les dépenses publiques brutes sous-estiment en fait l'effort social du secteur public, dans la mesure où la valeur des allègements d'impôt consentis est plus importante que les sommes reprises sur les bénéficiaires de prestations.

Revenons-en au Danemark : où ce pays se situe-t-il ? Selon les indicateurs des dépenses sociales brutes du secteur public, les dépenses de ce type au Danemark dépasseraient de 6 points de pourcentage celles de l'Allemagne et de 20 points de pourcentage celles des États-Unis. Si l'on tient cependant compte, comme on vient de le voir, de l'incidence du système fiscal, les dépenses sociales nettes du secteur public en Allemagne (27,2 % du PIB) sont supérieures à celles du Danemark (26,7 % du PIB), tandis que l'écart entre le Danemark/l'Allemagne d'une part et les États-Unis de l'autre est réduit de moitié et ramené à 10 % du PIB.

Le système fiscal atténué donc sensiblement les disparités de la valeur réelle des dépenses sociales d'un pays à l'autre. Comme nous le verrons dans le prochain numéro de *l'Observateur*, les similitudes de la part du PIB consacrée aux dépenses sociales par les différents pays sont encore plus apparentes lorsque l'on prend en compte le rôle des prestations sociales privées. ■

Références

- Adema, W., « Net Social Expenditure, 2nd Edition », Labour Market and Social Policy Occasional Papers No. 52, OCDE, 2001.
- *Analyse des politiques sociales et de santé*, OCDE, 2002, à paraître.
- *Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales, 1980-1998*, 3ème édition, (CD-ROM), OCDE 2001.
- *Statistiques des recettes publiques, 1965-2000*, OCDE, 2001.



La fiscalité du cyber-espace

David Holmes, Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE



© REUTERS/MAX PAPER/PROUSER

Scruter le fond du problème

Le monde électronique ne sera pas le paradis fiscal qu'espéraient certains. Cependant, les administrations fiscales auront fort à faire pour s'adapter au commerce électronique.

« **T**out ce qui monte redescendra forcément un jour » – un adage qui vaut ce qu'il vaut en théorie économique. Mais l'euphorie des dot-com entre 1996 et 2000 et l'effondrement qui s'en est suivi nous rappellent qu'en économie, toute certitude n'est que mirage. Aujourd'hui, la frénésie est retombée. À combien de belles présentations PowerPoint avons-nous assisté, où on nous annonçait que quatre mois dans le monde Internet valent une année du monde non virtuel ? Lorsque la bise fut venue, la rapidité vertigineuse de la chute démontra qu'effectivement, tout va plus vite avec Internet. Cependant, alors que nombre de ces châteaux de cartes se sont effondrés, la technologie reste une réalité incontournable.

Maintenant que le soufflé est retombé, les

décideurs de la politique fiscale ne devraient pas être tentés de retourner à leurs bonnes vieilles habitudes d'avant la bulle. Les sociétés de la « vieille économie » ne se sont pas privées de faire leur marché dans les décombres des dot-com pour se procurer à bon compte technologies et expertise. À mesure qu'elles intègrent cette technologie à leurs stratégies, les modèles économiques évoluent eux aussi, sans faire la une des journaux, mais de manière plus subtile. Il ne s'agit plus là de jeunes pousses, mais d'ensembles d'envergure mondiale qui ont déjà accès aux marchés. Avec eux, les problèmes fiscaux que pose le commerce électronique vont aller en s'amplifiant – voire en s'aggravant – occasionnant des risques inédits et des opportunités nouvelles.

L'OCDE a toujours été nuancée, s'agissant de la fiscalité du commerce électronique : il faut d'une part préserver les recettes fiscales des gouvernements, et d'autre part ne pas entraver le développement du commerce électronique. Ce qui était valable en 1998, lorsque les Conditions cadres d'Ottawa sur la fiscalité ont établi les grands principes à appliquer (voir encadré p.24), l'est toujours aujourd'hui. Depuis lors, nos travaux n'ont cessé de veiller à cet équilibre.

Si l'éclatement de la bulle Internet a modifié notre approche, c'est en nous poussant à adopter une vision plus lointaine et plus réaliste. Prenons l'exemple de la musique en ligne. Il y a quelques années, les impôts sur la consommation comme la TVA semblaient menacés par les technologies de

type MP3, qui avaient créé un modèle économique dans lequel on aurait pu avoir des centaines, voire des milliers de petits acteurs éparpillés dans le monde entier qui fourniraient de la musique à des clients situés n'importe où sur la planète, pour de faibles montants. Or, puisque les impôts sur la consommation sont dus dans le pays où a lieu la consommation, comment déterminer le lieu où s'est déroulée la transaction ? Comment assurer la collecte de l'impôt et la discipline fiscale ? Telles sont quelques-unes des questions nombreuses et très délicates que pose la révolution du commerce électronique.

Il est peu probable que ce modèle économique quelque peu confus ait beaucoup d'avenir, notamment au vu de l'affaire Napster. À terme, la fourniture de musique sur Internet restera sans doute entre les mains des éditeurs de musique établis. Si la musique en ligne se développe, elle sera vraisemblablement distribuée par les grands éditeurs selon un système d'abonnement, plutôt qu'au coup par coup. Ces acteurs disposent des ressources et des structures nécessaires pour s'inscrire dans un cadre fiscal et assurer une certaine charge administrative.

On ne saurait toutefois faire l'économie d'une analyse approfondie à la fois des problèmes posés par le commerce électronique et des principes directeurs concernant la définition du lieu de consommation. Plusieurs questions restent en suspens. Par exemple, comment vérifier le lieu de résidence du client dans une transaction en ligne ? La technologie de localisation ne cesse de progresser et apportera sans doute des solutions dans l'avenir, mais pour l'heure, les administrations s'appuient sur certains critères comme la langue ou le montant de la transaction : un faible montant (comme le prix du téléchargement d'un morceau de musique) correspond généralement à du commerce de consommation. Autre question : comment définir la localisation d'un établissement dans le cadre du commerce électronique ? Les compagnies d'assurance multinationales, par exemple, qui ne peuvent pas récupérer leur TVA, doivent payer les impôts sur la consommation sur les logiciels qu'ils achètent. Le plus simple est qu'elles soient imposées dans le pays où elles ont leur siège. La difficulté est d'empêcher ces sociétés d'ouvrir des bureaux dans des territoires où l'impôt est faible alors qu'elles y ont peu ou pas d'activités, dans le seul but d'obtenir une

L'effondrement des dot.com a surtout malmené le commerce électronique de consommation, mais les transactions interentreprises continuent de se développer dans un contexte de plus en plus mondialisé, permettant aux sociétés de fonder de nouvelles relations en regroupant leurs sources d'approvisionnement.

domiciliation fiscale avantageuse.

Il semble déjà clair que, si l'effondrement des dot-com a frappé de plein fouet le commerce électronique de consommation, les transactions interentreprises continuent de se développer dans un contexte de plus en plus mondialisé, permettant aux sociétés de fonder de nouvelles relations en regroupant leurs sources d'approvisionnement, leur permettant de réduire leurs coûts et leurs stocks.

Covisint, créée par un consortium de constructeurs automobiles des États-Unis pour regrouper leurs approvisionnements, en est un bon exemple. Ces nouvelles relations peuvent avoir des conséquences fiscales.

Ne concluons pas trop vite que les problèmes du commerce de consommation sont tous résolus : pour faciliter la collecte des impôts sur la consommation dans le commerce transnational de logiciels, de musique, d'images, etc., il nous faut examiner activement les possibilités offertes par la technologie elle-même pour aider les administrations fiscales et les entreprises.

Dans l'industrie des télécommunications,

de nouveaux modèles économiques font leur apparition. Par exemple, certains fournisseurs de télécommunications mobiles offrent également du contenu sur leurs téléphones mobiles. Un résident du Royaume-Uni abonné au téléphone mobile chez BT, pourra être exonéré de TVA sur ses communications téléphoniques passées depuis l'étranger, mais une probable directive de l'UE lui imposera de payer la TVA au taux du Royaume-Uni s'il télécharge du contenu lors du même déplacement. Si les services de télécommunications doivent être imposés à un taux donné dans un pays, et le contenu à un autre taux dans un autre pays, la fiscalité demandera une comptabilité d'une extrême complexité, particulièrement pour les opérateurs de télécommunications.

Cet exemple illustre bien le type de problèmes qu'il faudra résoudre à mesure que les innovations progresseront et que l'économie évoluera. Il est heureux que le monde Internet soit revenu à plus de réalisme : nous pouvons examiner ces questions avec le soin et la sérénité qu'elles exigent, sans avoir à réagir dans la précipitation à la dernière innovation. Mais, même si nous sommes moins pressés par le temps pour résoudre les problèmes de fiscalité du commerce électronique, il nous faut tout de même trouver des solutions. Internet a remis ses pendules à l'heure, certes, mais il n'a sûrement pas fini d'évoluer. ■

Références

- « Les administrations fiscales à l'ère de l'électronique » Conférence de Montréal 2001 <http://www.ae-tax.ca/langselect.html>
- *Commerce électronique et fiscalité – Mise en œuvre des conditions cadres d'Ottawa sur la fiscalité*, OCDE 2001.

Commerce électronique : définir un cadre

Le commerce électronique est un domaine dans lequel aucun pays ou groupe de pays ne peut prendre unilatéralement la décision de prélever un impôt sans risquer la double imposition. En 1998, les ministres de 48 pays membres et non-membres de l'OCDE et des représentants d'entreprises, réunis à Ottawa, se sont accordés sur des Conditions cadres permettant d'organiser la fiscalité du commerce électronique. L'OCDE travaille actuellement à la mise en œuvre de ces conditions cadres. Ce programme est conduit en étroite coopération avec différentes organisations fiscales régionales du monde.

Le problème le plus urgent est celui des impôts sur la consommation, car il nécessite des décisions immédiates de la part des entreprises qui pratiquent le commerce électronique. Après la publication en 2001 des principes convenus, l'OCDE prépare des lignes directrices modèles pour leur mise en œuvre, qui paraîtront en 2002.

Les travaux avancent également sur l'application des conventions fiscales aux transactions de commerce électronique, l'objectif étant d'atteindre la stabilité réclamée par les entreprises comme par les gouvernements. La mise à jour 2002 du Modèle de convention fiscale de l'OCDE intégrera le résultat de ces travaux.

Le système fiscal des États-Unis

Chiara Bronchi et Richard Herd, Département des affaires économiques de l'OCDE



Pourrait-on faire plus simple ?

Le programme fiscal de 2001 cherchait à stimuler l'économie et à baisser les taux d'imposition à l'avenir. On pourrait faire davantage pour simplifier le système fiscal et mettre l'accent sur les taxes sur la consommation.

Seuls quelques pays de l'OCDE ont un coefficient de pression fiscale (recettes fiscales rapportées au PIB) inférieur à celui des États-Unis, et le programme de réductions d'impôt à moyen terme adopté l'an dernier allègera encore la fiscalité dans ce pays. Dans plusieurs domaines, des réformes sont toutefois souhaitables : tout d'abord, le système d'imposition du revenu est très complexe ; ensuite, les incitations à travailler, épargner et créer de nouvelles entreprises pourraient être renforcées ; et enfin, l'importance du produit des impôts sur le revenu par rapport à celui des impôts sur la consommation pourrait être une source d'inefficacité à long terme. Pour le moment, les allègements d'impôt consentis en 2001, l'augmentation des dépenses publiques et le ralentissement de la croissance économique

ont réduit la marge de manœuvre pour procéder à de nouvelles réductions d'impôt sans alourdir la pression fiscale dans d'autres domaines. Ce qui souligne la nécessité de procéder à une réforme équilibrée.

L'impôt sur le revenu, notamment au niveau fédéral, est devenu complexe et s'accompagne de nombreux allègements. Au fur et à mesure que ces allègements se sont multipliés, le gouvernement a tenté d'en limiter le coût en réduisant leur valeur pour les contribuables appartenant aux tranches intermédiaires et supérieures. Il en est résulté une multiplication du nombre des taux d'imposition possibles pour un même revenu. Ainsi, pour les personnes à revenu intermédiaire, il existe de quatre à six taux marginaux effectifs d'imposition pour un même niveau de revenu en fonction des

caractéristiques individuelles précises.

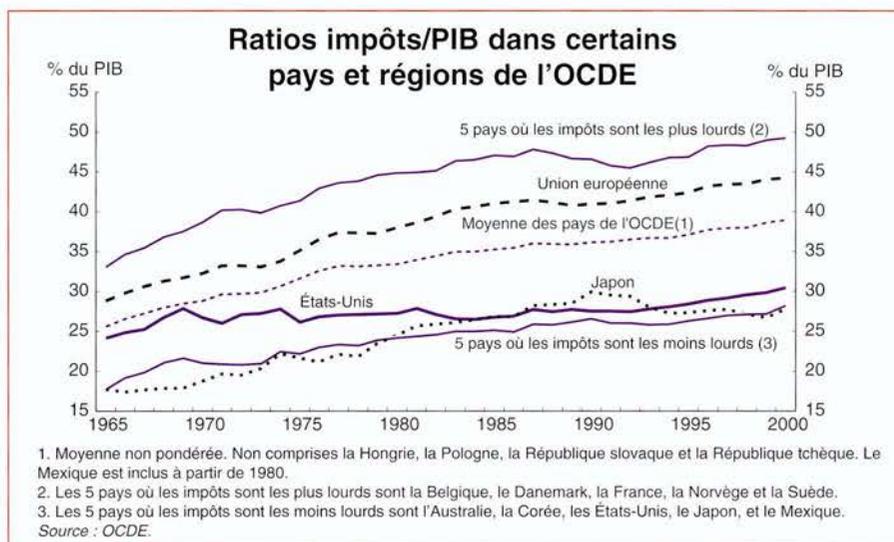
Une fois calculé l'impôt normal sur le revenu, le contribuable doit procéder à un deuxième calcul, cette fois-ci selon les règles de l'Alternative Minimum Tax (impôt minimum alternatif – AMT). L'impôt à acquitter est alors celui de ces deux montants qui est le plus élevé. L'objectif était au départ de veiller à ce que tous les contribuables disposant de revenus très élevés soient assujettis à l'impôt. Mais comme les abattements prévus dans le cadre de l'AMT n'ont pas été indexés sur l'inflation, à la différence de ceux du système normal, le dispositif sert maintenant à limiter les déductions fiscales pour les contribuables à revenu intermédiaire. Il conviendrait de mettre fin à l'AMT, dans la mesure où, les salaires augmentant, un nombre grandissant de contribuables y seront assujettis dans les

années à venir. C'est cependant dans le domaine de l'imposition des sociétés que le besoin d'une simplification se fait le plus sentir à cause du coût particulièrement élevé qu'impose le respect des dispositions fiscales. De fait, ce coût peut représenter jusqu'à la moitié du montant de l'impôt. Il faut en effet faire appel à des spécialistes pour avoir l'assurance que les dispositions sont correctement respectées, pour réduire le plus possible les paiements et pour appliquer les différentes règles comptables, financières et fiscales.

La fiscalité est également une source de distorsions économiques, que les responsables devraient chercher à réduire le plus possible. Aux États-Unis, l'imposition conjointe des couples mariés peut constituer une contre-incitation au travail du second apporteur de revenu du ménage. À supposer que le salaire combiné soit suffisamment élevé, le second apporteur de revenu sera en effet confronté à un taux d'imposition plus élevé même si son salaire individuel est faible – ce qui constitue une incitation à rester à la maison ou à travailler moins. Ce ne sont pas seulement les couples mariés qui ajustent leur comportement en fonction des impôts. Les groupes à revenu élevé peuvent également être particulièrement sensibles aux modifications des taux d'imposition. Outre qu'ils valoriseraient le travail, des taux plus faibles rendraient moins attrayants les allègements fiscaux. Ce pourrait être un moyen d'atténuer l'incidence des réductions des taux marginaux d'imposition et de diminuer le nombre de fonctionnaires travaillant à la planification fiscale.

Le système fiscal pourrait également être réformé pour attirer un plus grand nombre de personnes peu qualifiées dans la population active et pour réduire la pauvreté. Il octroie déjà une prime à tous les travailleurs à bas salaire. Le seuil de cette prime pourrait être utilement relevé pour que les travailleurs à temps plein, rémunérés au salaire minimum légal, puissent en bénéficier.

Une autre caractéristique importante du système fiscal des États-Unis est qu'il repose beaucoup plus sur les revenus que dans les autres pays. Un système d'imposition fondé sur la consommation pourrait favoriser l'épargne, l'investissement et, au bout du compte, les revenus réels. Bien qu'il soit peu probable que les États-Unis adoptent un système fiscal uniquement fondé sur la consommation en raison de l'incidence que



cela pourrait avoir sur la répartition des revenus, une autre approche pourrait être envisagée. Il s'agirait de réduire les taux d'imposition des sociétés et des plus-values, ce qui allégerait l'imposition de l'épargne et de l'investissement, et élargirait la part de la consommation dans l'assiette d'imposition. De plus, la fiscalité du capital est très variable, selon les instruments de financement utilisés. Prenons l'exemple des interférences entre l'imposition du revenu des sociétés et l'imposition du revenu des personnes physiques. Le système crée une distorsion en faveur du financement obligataire et décourage le versement de dividendes. Ceci parce que les

L'impôt sur le revenu, notamment au niveau fédéral, est devenu complexe et s'accompagne de nombreux allègements.

bénéfices sont imposés deux fois : une première à titre de bénéfices des sociétés, et une seconde, par le biais de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, à titre de dividendes versés aux actionnaires. Le taux combiné est proche de 62 % dans les états où la fiscalité est la plus lourde. En revanche, le taux combiné est plus faible pour les bénéfices non distribués, si l'actionnaire réalise une plus-value. Il est encore plus faible pour les paiements d'intérêt qui ne sont imposés qu'une seule fois, lorsqu'ils sont versés aux bénéficiaires. Le Congrès a entrepris de réduire les obstacles à l'esprit d'entreprise en plaçant la majorité des sociétés à responsabilité limitée

en dehors du système d'imposition des sociétés par actions, ce qui permet d'éviter la double imposition des dividendes, et atténue les distorsions qui favorisent le financement par l'emprunt. D'autres mesures s'imposent. Mais il est aussi nécessaire de veiller à ce que la fiscalité n'introduise pas une discrimination à l'encontre des investissements réalisés par les familles et les jeunes dans l'éducation et la formation – car ces dépenses alimenteront la croissance future.

Le train de mesures fiscales adopté en 2001 n'a pas, pour l'essentiel, été axé sur l'imposition de la consommation ou la réduction de la complexité du système. L'objectif a plutôt été de stimuler l'activité et de renforcer les incitations en abaissant progressivement les taux futurs d'imposition du revenu.

De telles réformes amélioreraient cependant l'efficacité du système. Étant donné la situation budgétaire actuelle, de nouvelles réductions d'impôt devraient être compensées par des relevements ailleurs, même si certaines des réformes que nous préconisons peuvent être financées par la suppression de certains allègements d'impôt. L'adoption d'une taxe sur la valeur ajoutée serait un moyen de financer une partie des réductions, mais elle supposerait une coopération avec les états. En tout état de cause, le système actuel des impôts prélevés par les états sur les ventes, gagnerait à être repensé. Ceci contribuerait utilement à la création d'une assiette d'imposition plus uniforme dans l'ensemble du pays. ■

Référence

- *Études économiques de l'OCDE : États-Unis, OCDE 2001.*

Politique budgétaire : Les leçons de 2001

Thomas I. Palley, Directeur adjoint pour la politique publique, AFL-CIO, e-mail : tpalley@aflcio.org

Aux États-Unis, le concept même de gouvernement est actuellement revisité, en partie à cause des attentats terroristes de l'an dernier, mais aussi en raison de la récession. Ce dont l'Amérique a aujourd'hui besoin, estime le syndicaliste américain Thomas Palley, c'est d'une politique budgétaire saine pour promouvoir l'activité économique et non pas des réductions d'impôt régressives du printemps 2001.

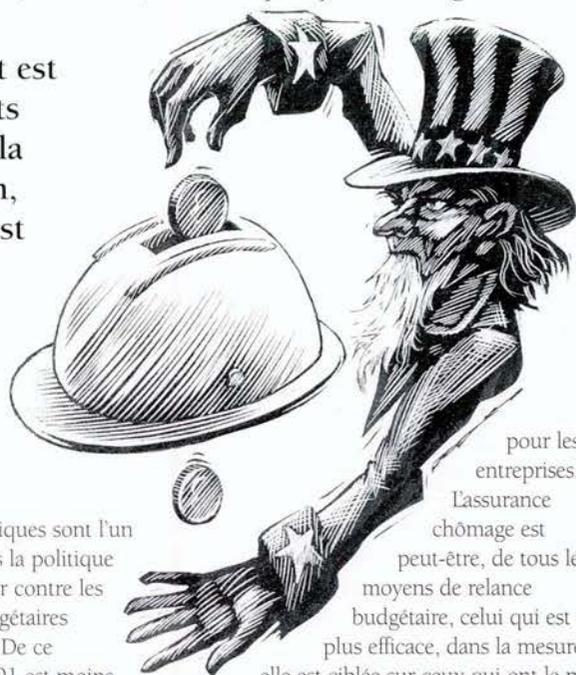
Qui l'aurait cru ? Après deux décennies pendant lesquelles l'action économique du gouvernement a été en butte à des critiques et a même dû parfois être partiellement annulée, la politique budgétaire suscite un très net regain d'intérêt aux États-Unis. Ceci tient en partie aux graves événements de 2001 qui nous ont rappelé ce que doit être la véritable mission du gouvernement, mais aussi à la récession qui a mis en lumière le rôle que peuvent jouer les gouvernements pour stabiliser les économies de marché.

Grâce notamment au bon fonctionnement des mécanismes de stabilisation automatique, tels que l'impôt progressif sur le revenu, l'énorme excédent budgétaire a disparu. Ceci a contribué à atténuer l'incidence de la récession et rappelé la valeur du principe keynésien qui a depuis longtemps fait ses preuves : mobiliser l'argent public pour remettre l'économie sur les rails. Lorsque les taux d'intérêt étaient plus élevés, il était possible de les abaisser pour lutter contre les récessions, ce qui avait pour effet immédiat d'alléger le poids du service de la dette. En particulier, les familles pouvaient refinancer leurs hypothèques à des taux plus faibles, plus abordables, ce qui libérait du revenu disponible. À présent que l'inflation a reculé et que les taux d'intérêt sont en baisse, la marge de manœuvre des autorités monétaires est plus étroite. Cela rend d'autant plus nécessaire

de trouver des mécanismes de remplacement en cas de tassement de la demande.

Les stabilisateurs automatiques sont l'un des mécanismes par lesquels la politique budgétaire peut aider à lutter contre les récessions ; les mesures budgétaires délibérées en sont un autre. De ce point de vue, le bilan de 2001 est moins satisfaisant. Bien que présentée comme une mesure de relance budgétaire immédiate, la réduction de l'impôt sur les personnes physiques du printemps 2001 n'a été en fait guère plus qu'une redistribution fiscale progressive en faveur des plus nantis. Ainsi, 47,1 % des avantages qui en découlent concernent les 5 % de la population qui ont les revenus les plus élevés, et comme bon nombre des dispositions doivent progressivement être mises en œuvre au cours des 10 prochaines années, ce dispositif greève sérieusement les perspectives budgétaires à long terme. Pour être judicieuse, l'action budgétaire discrétionnaire devrait se traduire par un effet immédiat de relance en donnant de l'argent à ceux qui vont le dépenser, et son application devrait être mise en veilleuse lorsque la reprise s'annonce. Les allègements d'impôt du printemps 2001 ont largement échoué sur ces deux tableaux.

Un autre domaine dans lequel la politique a été un échec est celui de l'assurance chômage, qui a pâti des allègements d'impôts demandés



pour les entreprises. L'assurance chômage est peut-être, de tous les moyens de relance budgétaire, celui qui est le plus efficace, dans la mesure où elle est ciblée sur ceux qui ont le plus besoin d'un complément de revenu et qui le dépenseront intégralement. De plus, comme les chômeurs sont souvent géographiquement concentrés, l'assurance chômage vient en aide à des groupes entiers de population. Enfin, l'importance de l'assurance chômage diminue – comme ce devrait être le cas de toute politique anticonjoncturelle – lorsque les chômeurs trouvent de nouveaux emplois. Néanmoins, et malgré ces avantages manifestes, les mesures destinées à améliorer l'assurance chômage ont été bloquées pour répondre aux demandes politiques d'allègement de la fiscalité des entreprises. Dans certains cas, cet allègement n'a guère eu d'effet de relance, soit parce qu'il récompensait des investissements déjà réalisés, soit parce qu'il était très coûteux. Ainsi, le crédit d'impôt proposé pour les investissements n'a pas cherché à viser les dépenses marginales d'investissement mais a bénéficié à toutes les dépenses d'investissement, notamment celles qui auraient été engagées de toute façon.

Les investissements publics d'infrastructure

sont un autre domaine où l'action des pouvoirs publics peut être renforcée. Les attentats terroristes de septembre ont entraîné une certaine augmentation des dépenses au titre de l'aide à la reconstruction, de la défense et de la sécurité. Mais cela ne suffit pas. Les dépenses d'infrastructure peuvent être un moyen efficace de créer des emplois ; tout en répondant à des besoins depuis longtemps négligés et en accroissant la productivité future. L'aide fédérale aux états est un autre instrument utile de politique budgétaire pour accélérer la reprise. Comme bon nombre d'états sont soumis à des règles d'équilibre budgétaire, les récessions conduisent à des réductions proconjoncturelles des dépenses locales, ce qui aggrave encore la situation. L'octroi d'une aide fédérale aux états atténuerait cette conséquence des règles budgétaires locales. Si la récession se poursuit en 2002, ce devrait être là l'un des axes majeurs de l'action budgétaire des autorités fédérales.

Fort heureusement, le temps est révolu où la politique budgétaire servait à combler des déficits insoutenables. Pour l'avenir, le gouvernement devrait affirmer son attachement aux principes sur lesquels le système fiscal devrait être fondé : recettes suffisantes pour couvrir les dépenses, équité, efficacité et stabilité économique. Malheureusement, bon nombre des modifications discrétionnaires apportées à la politique budgétaire des États-Unis en 2001 ne respectent pas ces principes. La réduction d'impôt a été inéquitable parce qu'elle bénéficiait aux groupes les plus riches de la population, et le caractère progressif de son application risque fort de réduire les flux futurs de recettes. L'Amérique ne disposera plus alors de ressources suffisantes pour faire face à ses besoins en matière de service public et d'infrastructure. Il serait donc souhaitable que les responsables abrogent la réduction d'impôt de 2001. Il sera cependant difficile de faire adopter une telle mesure. D'une part, une action budgétaire expansionniste peut être encore nécessaire si la récession se poursuit. Mais d'autre part – et cela paraît à première vue contradictoire –, la réduction d'impôt de 2001 devrait être abrogée parce qu'elle compromet les perspectives budgétaires à long terme et n'a qu'un effet de relance très limité. ■

Références

- Godley, W., « Kick-start strategy fails to fire spluttering US economic motor » dans *The Guardian*, Royaume-Uni, 21 janvier 2001 ; voir <http://www.guardian.co.uk/Archive/Article/0,4273,4339363,00.html>.

Combattre les pratiques fiscales dommageables

L'ouverture et le renforcement de la concurrence sur le marché mondial au cours des dernières décennies ont eu beaucoup d'effets positifs sur les systèmes fiscaux. Les taux d'imposition ont généralement baissé et les bases d'imposition ont été élargies. Toutefois, certaines pratiques fiscales ou liées à la fiscalité amoindrissent les gains générés par la concurrence fiscale. Cela se produit en particulier si certains pays adoptent des pratiques qui encouragent le non-respect des législations fiscales d'autres pays.

En définitive, les perdants sont les contribuables honnêtes. Ils finissent par payer pour ceux qui se livrent à des pratiques malhonnêtes en assumant une part plus importante de la charge fiscale et leur confiance dans l'intégrité et l'équité des systèmes fiscaux, ainsi que des administrations publiques en général, s'en trouve réduite. Depuis 1998, l'OCDE a mené une action coordonnée afin que les pays – grands et petits, riches et pauvres, membres et non-membres de l'OCDE – puissent coopérer pour mettre fin aux pratiques fiscales dommageables en ce qui concerne les activités mobiles sur le plan géographique telles que les activités financières et autres activités de services.

L'OCDE a publié trois rapports sur les pratiques fiscales dommageables : *Concurrence fiscale dommageable : un problème mondial* (1998) ; *Vers une coopération fiscale globale : progrès dans l'identification et l'élimination des pratiques fiscales dommageables* (2000) ; et *Le projet de l'OCDE sur les pratiques fiscales dommageables : rapport d'étape 2001*. Ces rapports, ainsi que les travaux sur les pratiques fiscales dommageables en général, représentent des aspects importants des efforts entrepris par l'OCDE pour promouvoir l'intégrité au sein des administrations publiques ainsi que la croissance économique et le développement.

En ce qui concerne ses pays membres, l'OCDE a établi des Principes directeurs pour faire face aux pratiques fiscales dommageables. Ces principes prévoient

que les pays devront s'abstenir d'adopter de nouvelles mesures qui soient dommageables, examiner les mesures existantes afin d'identifier celles qui sont dommageables et mettre fin à toutes pratiques dommageables d'ici avril 2003 (ou d'ici 2006 si certains critères sont réunis). Dernièrement, l'OCDE s'est efforcée de mettre au point des orientations qui aideront ses pays à identifier et à supprimer tous les aspects dommageables de leurs régimes fiscaux préférentiels.

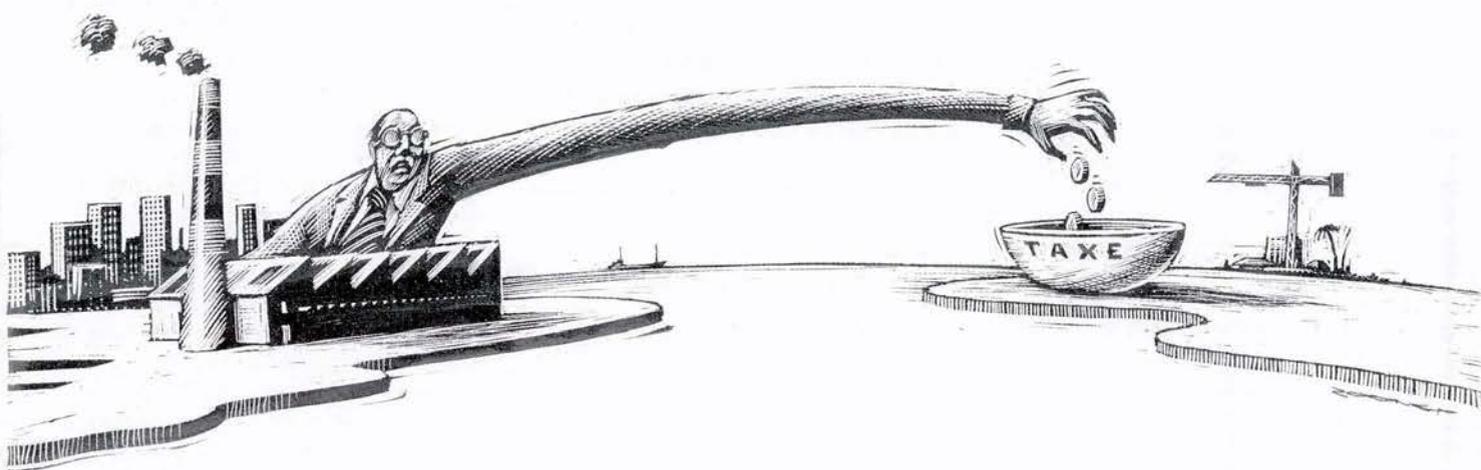
L'OCDE s'efforce par ailleurs d'obtenir des paradis fiscaux l'engagement d'adhérer aux principes de transparence et d'échange effectif de renseignements. En 2001, Aruba, Bahrain, l'île de Man, les Antilles néerlandaises et les Seychelles ont convenu de coopérer aux travaux de l'OCDE. Des engagements ont été pris précédemment par les Bermudes, les Îles Caïmans, Chypre, Malte, l'île Maurice et St Marin. Ces juridictions ont pris part activement à l'élaboration d'un mécanisme d'échanges effectifs de renseignements avec les pays de l'OCDE. L'OCDE s'attend à ce que d'autres juridictions prennent des engagements dans un proche avenir. En janvier 2002, elle a annoncé que la Barbade ne figurera pas sur la prochaine liste des paradis fiscaux non coopératifs.

L'OCDE s'efforce de faire participer également les pays non-membres à ses travaux sur les pratiques fiscales dommageables. En septembre 2001, elle a tenu à cette fin un Forum mondial qui a réuni de hauts responsables de 88 pays et de neuf organisations internationales. L'OCDE a par ailleurs demandé et reçu des contributions précieuses de la société civile, notamment des milieux d'affaires et des syndicats. Leur participation, ainsi que celle des pays non-membres de l'OCDE indiquent que le projet de l'OCDE ne résulte pas seulement de la nécessité de recouvrer les impôts qui sont légalement dus mais qu'il constitue un élément essentiel des efforts entrepris au niveau international pour promouvoir l'intégrité et la stabilité dans le contexte de la mondialisation.

Prix de transfert : le principe de pleine concurrence

John Neighbour, Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE

Les prix de transfert peuvent priver les gouvernements d'une partie des recettes fiscales sur les sociétés mondiales et de surcroît exposer les multinationales à une double imposition. Le principe de pleine concurrence peut aider à résoudre ces problèmes.



Il y a peu, les prix de transfert intéressaient seulement les administrateurs du fisc et un ou deux autres spécialistes. Or, ces derniers temps, des politiciens, des économistes et hommes d'affaires, ainsi que des organisations non gouvernementales ont réalisé l'importance de déterminer qui paie l'impôt sur quoi dans les transactions internationales intervenant entre les différentes branches d'une même société. La mondialisation est l'une des raisons de cet intérêt soudain, la prolifération des sociétés multinationales en est une autre. Lorsque plus de 60 % des échanges mondiaux sont le fait d'entreprises multinationales, l'importance des prix de transfert devient manifeste.

La fixation des prix de transfert détermine la répartition des bénéfices à des fins fiscales et autres, entre les différentes composantes d'un groupe de sociétés multinationales. Par exemple, si au Royaume-Uni, un constructeur d'ordinateurs bénéficiaire achète des circuits intégrés à sa propre filiale

en Corée, alors le prix payé par la société mère britannique à sa filiale – le prix de transfert – déterminera le bénéfice déclaré par la filiale coréenne et le montant de l'impôt local qu'elle devra acquitter. Dans l'hypothèse où la société mère paie sa filiale en dessous des prix normaux pratiqués sur le marché local, cette dernière est apparemment en difficulté financière, même si l'ensemble du groupe dégage une marge bénéficiaire correcte au moment de la vente des ordinateurs. L'administration fiscale britannique peut ne rien trouver à redire dans la mesure où le bénéfice est déclaré au Royaume-Uni. En revanche, son homologue coréen sera déçu de n'avoir guère de bénéfices à imposer de son côté. Le problème se pose uniquement à l'intérieur des sociétés qui ont des filiales dans plusieurs pays. Si la société britannique achetait ses circuits intégrés à une société coréenne indépendante, elle paierait le prix du marché, et le fournisseur acquitterait

normalement des impôts sur les bénéfices qu'il réaliserait selon la procédure normale. C'est le fait que les différents membres du groupe soient soumis à une sorte de contrôle commun qui importe pour le fisc, dans la mesure où cela peut impliquer que les transferts ne sont pas totalement soumis au jeu des forces du marché.

Les prix de transfert sont utiles à plusieurs égards. Ils peuvent aider une entreprise multinationale à identifier les secteurs performants de l'entreprise, et ceux qui ne le sont pas. Reste qu'une entreprise multinationale appliquant des prix de transfert corrects pourrait voir les mêmes bénéfices soumis à une double imposition en agissant différemment.

Prenons l'exemple d'un fabricant français de bicyclettes qui distribue sa production par l'intermédiaire d'une filiale aux Pays-Bas. Le coût de fabrication de la bicyclette est de €900, et sa distribution coûte à la filiale néerlandaise €100. La société française fixe

un prix de transfert de €1 000 et l'entreprise néerlandaise vend la bicyclette au prix de détail de €1 100 sur le marché néerlandais. Globalement, la société a ainsi réalisé €100 de bénéfices, dont elle sait qu'ils seront normalement soumis à l'impôt. Cependant, lorsque la société néerlandaise est contrôlée par le fisc local, celui-ci note que le distributeur ne dégage aucun bénéfice : le prix de transfert de €1 000, auquel s'ajoute les coûts de distribution de €100 par unité, correspondent exactement au prix de détail de €1 100. Le fisc néerlandais demande que le prix de transfert soit fixé à €900 pour que la filiale néerlandaise fasse apparaître un bénéfice de €100 qui sera soumis à l'impôt. Ce montage soulève une difficulté pour la société française qui acquitte déjà en France un impôt sur les €100 de bénéfice par bicyclette qui apparaissent dans ses comptes. S'agissant d'un groupe, il est assujéti à l'impôt au sein de tous les pays dans lesquels il opère. Dès lors, ayant affaire à deux administrations fiscales différentes, il ne peut pas les renvoyer dos à dos, pas plus qu'il ne peut acquitter deux fois l'impôt.

Afin d'éviter de tels problèmes, les principes actuels de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont fondés sur le principe de pleine concurrence – à savoir qu'un prix de transfert doit être le même que si les deux sociétés en cause étaient deux entreprises indépendantes et ne faisaient pas partie du même groupe. Le principe de pleine concurrence est décrit à l'Article 9 du Modèle de convention fiscale de l'OCDE et constitue la base des traités bilatéraux conclus entre les pays de l'OCDE eux-mêmes mais aussi avec de nombreux pays non-membres.

Les principes applicables en matière de prix de transfert, définis par l'OCDE, offrent un cadre pour régler ces problèmes, précisant dans le détail comment appliquer le principe de pleine concurrence. Dans l'exemple des bicyclettes franco-néerlandaises, l'entreprise multinationale française pourrait demander aux deux administrations fiscales de tenter de trouver un nouvel accord pour fixer conformément au principe de pleine concurrence, le prix de transfert des bicyclettes et éviter une double imposition. Il est probable que le prix de transfert initial fixé par la multinationale française était contestable parce qu'il laissait la totalité du bénéfice au fabricant, tandis que la proposition du fisc

néerlandais péchait en sens inverse en voulant transférer la totalité du bénéfice au distributeur.

Néanmoins, cet exemple repose sur l'hypothèse que tout se passe pour le mieux, en ce sens que les administrations fiscales et les entreprises multinationales coopèrent de bonne foi. Or, si les prix de transfert ont retenu plus largement l'attention des gouvernements et des organisations non-gouvernementales, c'est parce qu'ils risquent aussi d'être utilisés pour déplacer des bénéfices vers des juridictions à faible fiscalité même si l'entreprise multinationale en cause n'opère guère que dans cette juridiction. Il en résulte des distorsions des

Plus de 60 % des échanges mondiaux interviennent au sein d'entreprises multinationales, d'où l'importance des prix de transfert.

échanges, ainsi que des distorsions fiscales.

Aucun pays – qu'il soit pauvre, émergent ou riche – ne souhaite voir son assiette d'imposition se réduire du fait de l'utilisation de prix de transfert. C'est la raison pour laquelle l'OCDE s'est employée à mettre au point ses Principes applicables en matière de prix de transfert. Si ces principes aident les sociétés à éviter une double imposition, ils aident aussi les administrations fiscales à recevoir la part qui leur revient de l'assiette de l'imposition des multinationales. Néanmoins l'utilisation abusive des prix de transfert peut poser un problème particulier pour les pays en développement, dans la mesure où les sociétés pourraient mettre ces systèmes à profit pour tourner les contrôles de change et rapatrier les bénéfices sous forme non imposable. L'OCDE offre une assistance technique aux pays en développement pour les aider à mettre en oeuvre et appliquer les règles relatives aux prix de transfert de manière assez générale, tout en prenant en compte leur situation particulière.

Même avec l'aide des principes de l'OCDE, il n'est pas facile d'appliquer les règles relatives aux prix de transfert sur la base du principe de pleine concurrence. Il n'est pas toujours possible – et cela prend de toute façon un temps précieux – de trouver des transactions comparables sur le marché pour fixer un prix de transfert acceptable.

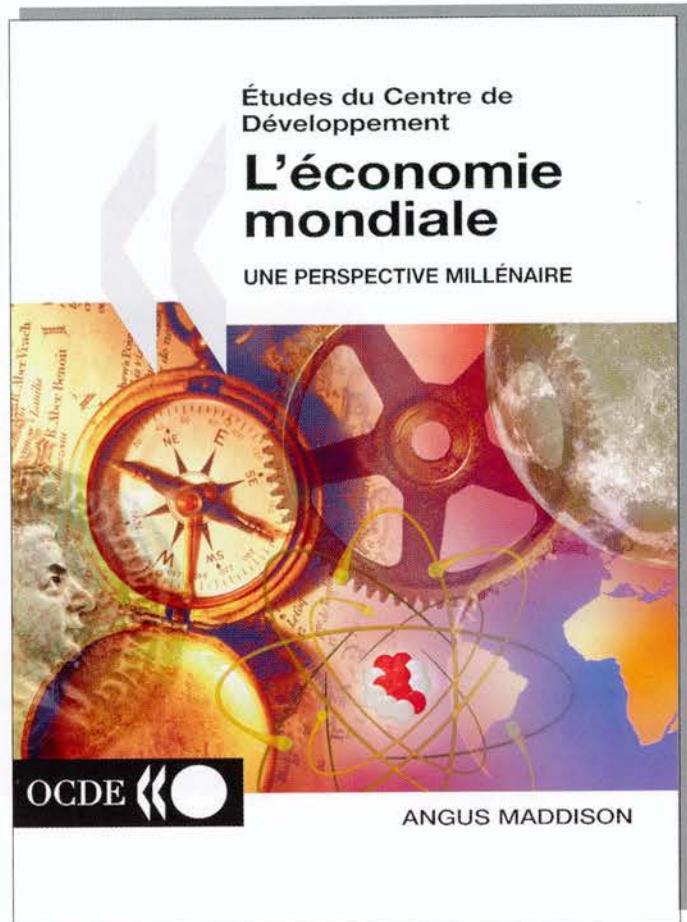
Une filiale construisant des circuits intégrés dans un pays en développement est peut-être la seule entreprise de ce type au niveau local. Et les systèmes de remplacement suggérés jusqu'à présent seraient d'une application très complexe. La formule la plus fréquemment recommandée consiste à répartir, selon une formule prédéterminée la totalité des profits d'une entreprise multinationale entre ses différentes filiales, quel que soit le lieu où elles se trouvent. Néanmoins, les tenants de ce type de méthode doivent montrer non seulement que leurs propositions sont théoriquement « meilleures » mais aussi qu'elles sont susceptibles de faire l'objet d'un accord international. Cependant, le seul fait de définir une formule met en évidence le résultat recherché, et permet de connaître à l'avance les gagnants et les perdants. Les autorités fiscales veulent naturellement que les éléments pris en compte reflètent leur calcul des bénéfices. Des questions comme la méthode à utiliser pour répartir le capital intellectuel et la R&D entre les différentes juridictions en cause pourraient susciter des controverses. Il serait de ce fait très difficile de parvenir à un accord sur la définition de la formule, notamment lorsque les sociétés mères se trouvent dans des pays riches et leurs filiales dans des pays pauvres.

Le principe de pleine concurrence écarte ce type de difficultés dès lors qu'il est fondé sur le fonctionnement de marchés réels. Il a fait ses preuves, et offre aux entreprises multinationales et aux gouvernements une norme internationale unique qui permet aux différentes administrations fiscales d'obtenir une part équitable de l'assiette d'imposition des entreprises multinationales implantées dans leur juridiction, tout en évitant les problèmes de double imposition. De plus, ce principe est suffisamment flexible pour faire face à de nouveaux défis, tels que les échanges mondiaux et le commerce électronique. Les gouvernements semblent jusqu'à présent s'accorder pour penser qu'il est préférable d'adapter le système existant au lieu de partir de zéro pour tenter de mettre sur pied un nouveau dispositif.

Références

- Pour savoir plus sur le travail de l'OCDE sur la fiscalité : www.oecd.org/taxation
- *Principes applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales*, OCDE 2001.

Bestseller



«Cet ouvrage exceptionnel vient à son heure, à un moment où la mondialisation est au cœur de tant de débats.»

François Crouzet, Professeur émérite d'histoire,
Université de Paris-Sorbonne.

ISBN: 92-64-28608-X

OECD
ONLINE BOOK SHOP

www.TheWorldEconomy.org



Vers une France plus « verte »

Ann Vourc'h, Département des affaires économiques de l'OCDE

Les autorités françaises se tournent de plus en plus vers des taxes environnementales pour répondre aux attentes de la population en matière de qualité de l'air, de pureté de l'eau et de protection des espaces naturels. Mais la mise en pratique de ces politiques n'est pas aussi simple que cela peut paraître.

En matière d'environnement, la France renvoie une image contradictoire : des villes dotées de vastes réseaux de transports publics rapides sont néanmoins encombrées d'automobiles, et des campagnes où des paysages agricoles idylliques cohabitent avec des cours d'eau lourdement pollués par les engrais. En fait, on considère souvent, peut-être injustement, que la France se situe quelque part entre les pays les moins rapides et les pays intermédiaires de l'OCDE pour l'application de certaines normes environnementales comme pour l'évolution de l'opinion publique devant les pratiques peu respectueuses de l'environnement. Cependant, les choses sont en train de changer. Un nombre croissant de signes témoignent de la place de plus en plus importante qu'occupe l'environnement dans les préoccupations de la population et dans le débat public. Les Français sont toujours plus nombreux à aspirer au quotidien à un air de meilleure qualité, à une eau plus pure et à des espaces naturels mieux protégés. Les autorités répondent à ces attentes par des mesures concrètes destinées à mieux concilier croissance et environnement.

Comment rendre la croissance écologiquement viable ? Jusqu'à une époque récente, la politique de l'environnement s'en remettait pour l'essentiel à des règlements, y compris des normes techniques, qui ont permis des avancées considérables dans la maîtrise des pollutions industrielles. Depuis plusieurs années, ces moyens d'action sont cependant supplantés, en France comme ailleurs, par des instruments économiques comme les impôts et les redevances. L'objectif étant que l'utilisation des ressources naturelles ou de l'environnement ait un prix qui soit davantage en phase avec les coûts que cette utilisation fait supporter à la



Un pas vers la victoire

société. Ainsi, on facilite la prise en compte des préoccupations environnementales dans les décisions économiques. En effet, comme l'ont fait observer les participants à la réunion ministérielle de l'OCDE sur le développement écologiquement viable, il est souvent plus coûteux de réparer des dégâts que de les prévenir.

Mais à vouloir faire évoluer les comportements au moyen d'instruments économiques, on peut s'exposer à des écueils. Il n'est pas facile de passer d'une conception de « gratuité » de l'environnement à une approche où particuliers et entreprises doivent payer pour l'utiliser.

Si le principe selon lequel un pollueur doit payer le coût de la pollution qu'il produit est généralement admis, en pratique, rares sont les impôts présumés écologiques qui remplissent déjà concrètement cette fonction. En France, les impôts en vigueur sur les produits énergétiques ont été instaurés soit pour des raisons budgétaires, soit pour

promouvoir les économies d'énergie, mais ils sont rarement en rapport avec les coûts sociaux et écologiques qu'induisent ces produits. Le charbon, par exemple, qui est pourtant parmi les combustibles les plus polluants, y est exonéré de toute taxation. En outre, la consommation d'énergie des ménages est plus lourdement taxée que celle des entreprises, même lorsque l'une et l'autre sont tout aussi néfastes pour l'environnement. Afin de remédier à certaines de ces anomalies et dans le cadre de son programme national de lutte contre le changement climatique, le gouvernement français a récemment tenté d'instaurer une taxe sur les consommations intermédiaires d'énergie des entreprises.

Le projet était conçu pour réduire au minimum l'impact sur la compétitivité-coûts globale des entreprises tout en maximisant les incitations pour une diminution des pratiques trop polluantes. Dans d'autres pays recourant à des taxes sur le carbone, le souci de

compétitivité avait eu un effet pervers en conduisant les pouvoirs publics à accorder des exonérations ou des réductions précisément aux secteurs les plus énergivores ou polluants. Dans son projet de loi, la France a cherché à résoudre ce problème en taxant au même taux la consommation d'énergie de toutes les entreprises – à la marge. Pour réduire au minimum les effets de cette réforme sur la compétitivité, elle prévoyait cependant d'accorder des abattements aux entreprises sur la base de leur intensité énergétique de départ. Autrement dit, il s'agissait de taxer les entreprises sur une partie seulement de leur consommation d'énergie, mais de les taxer au taux plein à la marge, de façon à préserver les incitations à réduire cette consommation. Toutefois, le Conseil constitutionnel a censuré le projet, car les entreprises étant appelées à acquitter des taux moyens différents, le principe d'égalité des contribuables devant l'impôt n'était pas respecté.

Le gouvernement envisage de négocier avec l'industrie des engagements volontaires de réduction des émissions. Mais à en juger par l'expérience d'autres pays, cette démarche risque fort d'aboutir à des objectifs de réduction qui ne suffiront pas pour que la France honore l'engagement pris, dans le cadre du Protocole de Kyoto, de stabiliser à l'horizon 2010 les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990. En fait, les autorités sont confrontées à un vrai dilemme, car même si certaines entreprises considèrent désormais qu'appliquer des pratiques respectueuses de l'environnement est bon pour les affaires, on ne peut pas raisonnablement s'attendre à ce que toutes soient volontaires pour supporter des coûts

En 2001, les ventes de voitures diesel ont dépassé celles de voitures à essence. Pourtant, en ville, un litre de gazole produit autant de gaz à effet de serre qu'un litre d'essence.

liés à la réduction d'émissions aujourd'hui « gratuites ». En outre, en dehors d'une taxe ou d'un vaste marché de permis d'émissions à l'image de celui mis en place aux États-Unis pour le dioxyde de soufre, les pouvoirs publics disposent de peu d'instruments pour susciter un changement de comportement. Quelle que soit la stratégie retenue, des répercussions sur les industries grosses consommatrices d'énergie et leurs structures de coûts seront inévitables. Mais peut-on réellement faire autrement si l'objectif est d'orienter l'économie vers des structures de production moins polluantes ?

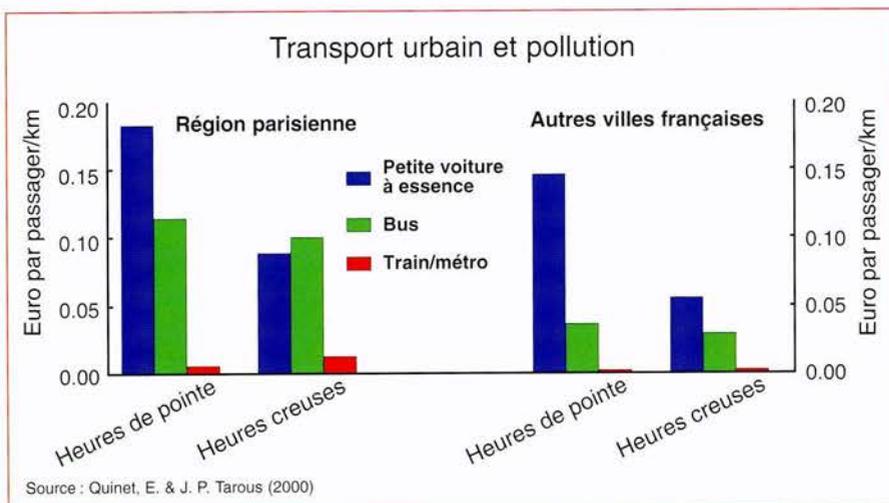
La circulation automobile et la pollution de l'air dans les villes constituent un autre domaine où le passage à des politiques plus écologiques imposera forcément des coûts impopulaires à ceux qui aujourd'hui consomment gratuitement des ressources environnementales. En dépit de réseaux de transports publics assez efficaces, des grandes villes françaises comme Paris, Lille ou Toulouse ont vu leur trafic routier augmenter constamment. Ainsi, malgré l'amélioration du rendement énergétique des moteurs et la baisse des émissions produites par kilomètre parcouru ou par litre de carburant consommé, l'impact global de

l'automobile a augmenté en termes de trafic et d'étalement urbain. Autrement dit, le coût privé de l'utilisation de l'automobile a peut-être baissé, mais son coût pour la collectivité s'est alourdi. En outre, la fiscalité actuelle sur les carburants n'est pas conçue pour faire payer aux automobilistes une part plus importante du coût pour la collectivité, lequel varie selon l'endroit, le moment de la journée et le type de véhicule. Pourtant, la consommation d'un litre de carburant par un véhicule ancien, en ville, aux heures de pointe, est beaucoup plus nocive que celle d'une voiture neuve en rase campagne.

Il pourrait y avoir beaucoup à gagner à réformer les impôts et les redevances sur les transports, y compris les péages. Equiper entièrement une grande agglomération d'un système de péage électronique est aujourd'hui techniquement possible, mais demeure une solution onéreuse. Cependant, ces coûts ont toutes les chances de diminuer au fil du temps, et ils seraient de toute façon compensés par la baisse des coûts sanitaires et économiques engendrés par les modes actuels d'utilisation de l'automobile.

Si les Français sont habitués aux autoroutes payantes, ils pourraient toutefois ne pas accepter aussi facilement les péages urbains, car la mobilité est souvent considérée comme un droit fondamental qui ne doit pas dépendre de la capacité financière de chacun. Mais si les péages urbains étaient présentés comme un moyen de favoriser la mobilité et de gagner du temps, ils pourraient recueillir une adhésion croissante. De fait, en France comme ailleurs, l'expérience tend à démontrer que c'est le cas.

A plus court terme, d'autres solutions plus limitées sont envisageables, comme le péage des grands axes d'accès aux centres des métropoles, une mesure aujourd'hui à l'étude aux Pays-Bas. En France et notamment à Paris, les tarifs de stationnement et les amendes pourraient être augmentés pour dissuader les déplacements motorisés inutiles et réduire l'encombrement. En l'occurrence, les tarifs de stationnement dans la rue sont nettement inférieurs à la valeur locative marchande de la surface occupée. Qui plus est, les amendes pour dépassement de la durée de stationnement autorisée sont tellement peu élevées qu'une contravention revient souvent moins cher que l'achat de tickets à l'horodateur. Une telle situation est inimaginable à Londres ou à New York, où les amendes sont de nombreuses fois



supérieures au coût du stationnement. Remédier à ces problèmes permettrait non seulement de contribuer à une meilleure politique environnementale, mais aussi de favoriser d'autres initiatives comme l'aménagement de pistes cyclables et d'espaces verts.

On peut encore améliorer l'efficacité des politiques environnementales en éliminant les incitations préjudiciables à l'environnement qui émanent d'autres politiques, par exemple dans les secteurs de l'agriculture et des transports. En France, l'important différentiel fiscal entre le gazole et l'essence s'est traduit par une « diésélisation » très marquée du parc automobile : en 2001, les ventes de voitures diesel ont pour la première fois dépassé celles de voitures à essence. Pourtant, en ville, un litre de gazole produit autant de gaz à effet de serre qu'un litre d'essence, et plus de pollution. Les nouveaux moteurs diesel émettent certes moins de gaz à effet de serre sur route, mais ils sont davantage prédisposés à certains types d'émissions à l'origine des pluies acides, comme le dioxyde d'azote. La question de savoir lequel des deux carburants est, en fin de compte, le moins polluant est toujours débattue. Mais il est clair que le privilège fiscal accordé au gazole en France est excessif. Conscient de cet état de fait, le gouvernement a pris en 1998 l'engagement de réduire le différentiel, mais il a suspendu ce projet à l'automne 2000, au moment de la flambée des prix des carburants. Depuis, il n'a pas réitéré cet engagement.

À l'évidence, des efforts s'imposent encore avant que se dessine en France une stratégie cohérente de l'environnement. Mais il ne fait aucun doute que le développement durable commence à trouver un écho dans les politiques nationales. Leuro ne figurant plus au premier rang des préoccupations intérieures, il n'est pas exclu que les considérations environnementales s'imposent davantage comme un thème majeur dans la perspective des prochaines élections, et que l'incitation à œuvrer en faveur d'une plus grande cohérence des politiques s'amplifie. ■

Références

- « Pour une croissance écologiquement durable », *Études économiques de l'OCDE* : France, OCDE, 2001.
- *Tendances des impôts sur la consommation : TVA/TPS, droits d'accise et impôts liés à l'environnement*, OCDE, 2001.
- *Les taxes liées à l'environnement dans les pays de l'OCDE : Problèmes et stratégies*, OCDE, 2001.

La congestion routière

Quelle est la donne ?

Anthony Ockwell, Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE

Le trafic routier et la pollution, réalités de la vie urbaine, pourraient cesser d'être une fatalité grâce à la tarification routière.

Ne vous est-il jamais arrivé d'être en retard au travail et de l'imputer à la circulation ? Selon toute probabilité (dans l'hypothèse où il s'agit d'une excuse bien réelle), vous étiez vous-même aussi responsable de cette circulation. Après tout, votre voiture s'intègre dans la file et retarde la voiture qui la suit. Donc, par définition, nous ne sommes pas uniquement bloqués dans les encombrements, nous les provoquons aussi.

La congestion peut prendre des formes et des ampleurs très diverses, et se produit en général dans les villes, mais pas uniquement : l'embouteillage le plus long jamais constaté n'a pas frappé New York, Tokyo ou Mexico, mais l'autoroute française reliant Lyon et Paris le 16 février 1980. Il s'étendait sur 176 km.

La congestion est onéreuse, polluante et dangereuse. Aussi, pourquoi ne pas la réduire ? Une simple baisse de 5 % de son volume aux heures de pointe suffirait à résorber sensiblement, voire totalement, les encombrements aux heures d'affluence dans de nombreuses villes. La tarification routière suscite toujours plus d'intérêt parmi les responsables des administrations urbaines, et notamment dans les grandes capitales métropolitaines comme Paris et Londres. En théorie, la solution semble assez judicieuse : il s'agit de faire payer aux automobilistes un prix à l'entrée des zones encombrées. Ce qui devrait les dissuader d'effectuer des déplacements superflus, ou bien les inciter à choisir un autre moment pour circuler, ou à se déplacer par les transports publics, à pied ou à bicyclette. Dans la mesure où cette solution est correctement appliquée,

les automobilistes qui acquittent des tarifs plus élevés aux heures d'affluence profiteront d'une circulation plus fluide et d'un gain de temps de trajet. Parallèlement, les déplacements non essentiels seront effectués à des moments de plus grande fluidité, et à moindre coût.

La tarification routière pourrait-elle bien fonctionner ? Contrairement à l'opinion de certains sceptiques du lobby de l'automobile, la tarification routière n'est pas une attaque contre l'usage de la voiture, mais plutôt un moyen d'en améliorer les conditions. S'il est un ennemi de l'industrie automobile c'est l'encombrement des routes, allant à l'encontre de l'efficacité. En tout état de cause, la tarification routière pourrait constituer un motif de satisfaction pour les automobilistes et les constructeurs automobiles.

La tarification routière alimente le débat depuis de nombreuses années au niveau des pouvoirs publics. Par le passé, c'était la technologie qui posait problème. Comment suivre les voitures ? Fallait-il mettre en place des péages ? Ces difficultés sont désormais aplanies et les progrès des dispositifs électroniques ont accru la faisabilité des systèmes complexes de tarification routière.

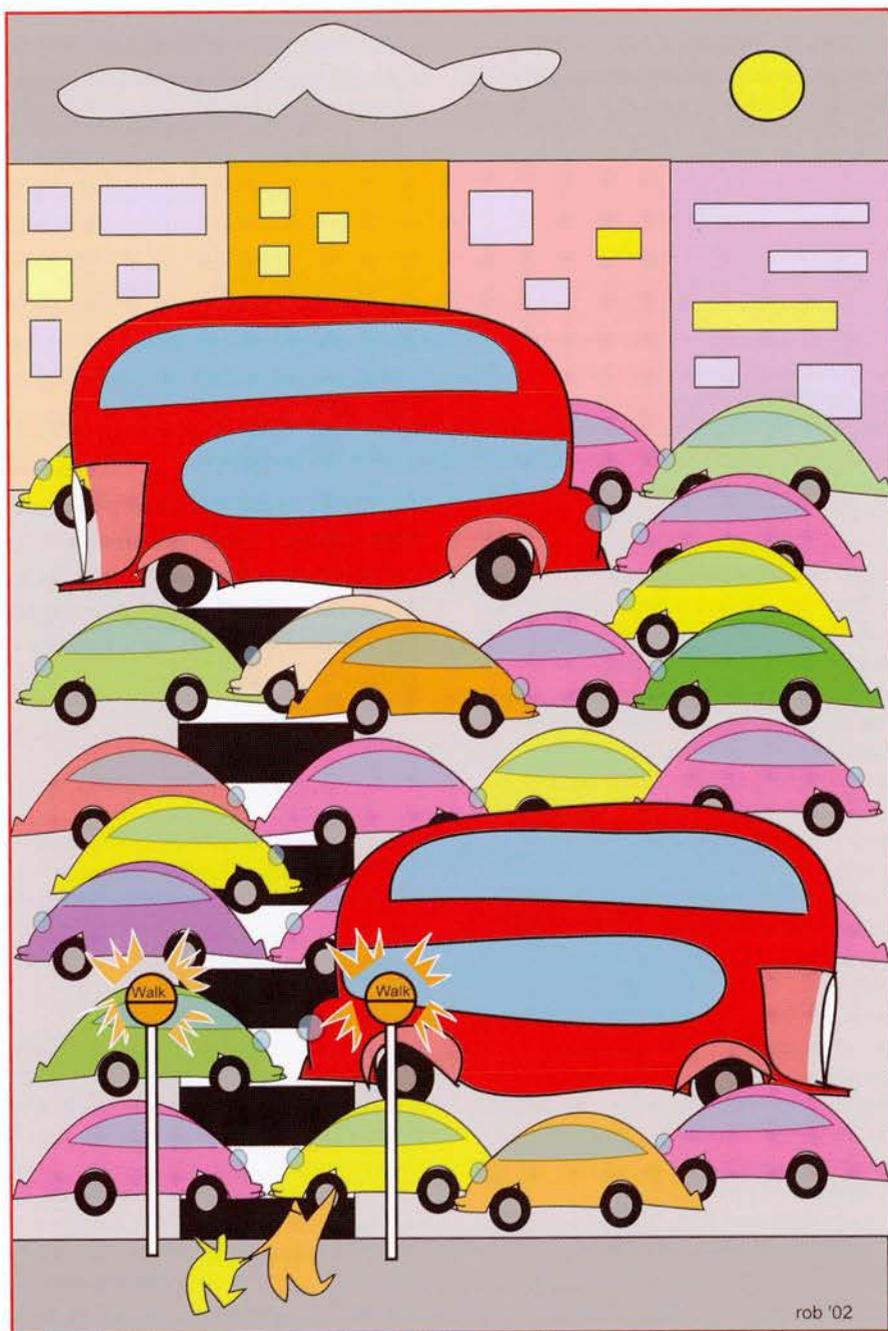
Néanmoins, les exemples de systèmes de tarification routière en place sont rares. Si plusieurs programmes pilotes de péages urbains sont en application dans la zone OCDE – par exemple à Bristol et à Cambridge (Royaume-Uni), à Orange County, Californie (États-Unis), à Copenhague (Danemark), à Edimbourg (Royaume-Uni), à Gênes (Italie), à Göteborg

(Suède), à Helsinki (Finlande), à Rome (Italie) et à Trondheim (Norvège) – les hésitations sont de mise. La volonté politique fait souvent défaut, peut-être en raison des réactions de l'électorat. Afin de pallier l'absence de moyens, les autorités routières s'emploient à combattre le trafic routier aux heures de pointe, ayant recours à l'élargissement des routes, ou à diverses techniques de gestion de la circulation comme la création de couloirs d'autobus et la coordination des feux de circulation. Cependant, en l'absence de toute répercussion sur les prix, ces mesures n'ont pas toujours les faveurs du public. Cette question serait évacuée s'il existait un équilibre entre l'offre d'infrastructure et la demande d'espace routier susceptible de réduire la congestion. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Quel est le prix à payer ?

Il convient de se demander que recouvre la tarification routière. La confusion règne encore entre les notions de « prix » et de « taxe », par exemple. À qui ou à quoi le prix est imputable ? À l'usager ? À l'espace routier ? À la pollution rejetée ? Quel coût appliquer ? Le prix doit-il être fixe ou modulable ?

D'un point de vue économique, le prix devrait être l'expression de la demande d'un produit par rapport à son offre : par conséquent, si beaucoup d'automobilistes veulent emprunter un espace routier limité, le prix de son utilisation augmentera. Il est vrai qu'en pratique, la plupart des autorités routières construisent des routes pour « répondre » à la demande d'espace routier. Paradoxalement, les usagers de l'infrastructure routière ne sont pas en situation de vérité des prix. Les automobilistes considèrent plutôt cette infrastructure comme un bien public, financé au moyen des recettes fiscales. À ce titre, l'offre est théoriquement sans limite : au fur et à mesure des encombrements, d'autres routes sont construites, devenant à leur tour encombrées, et ainsi de suite. Dans la pratique, les budgets publics y mettent une limite, bien entendu, de même que le coût d'expropriation des terres. Cependant, lorsque de nouvelles routes sont construites ou les routes existantes élargies, la capacité supplémentaire ne fait qu'attirer de nouveaux usagers et stimuler la demande. Certes, ce système favorise les ventes de voitures, mais nuit à l'environnement et au contribuable.



Néanmoins, il existe une différence fondamentale entre les coûts incompressibles d'une route et le surcoût imposé à la collectivité, par chaque usager de la route supplémentaire. Aussi, la tarification routière a-t-elle pour but de répercuter ce surcoût – appelé coût marginal de l'utilisation de l'espace routier. Autrement dit, à un prix déterminé, seuls les usagers qui estiment indispensable de se déplacer le feront, et les autres, pour qui ce n'est pas une nécessité,

s'abstiendront, prendront un autre itinéraire ou se déplaceront à un autre moment.

La détermination du prix est indissociable du coût de l'opération. La détérioration du revêtement routier ou l'utilisation d'un véhicule a un coût direct relativement simple à calculer, même si c'est aussi un coût irrécupérable. La situation est différente concernant les coûts indirects supportés par l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des accidents de la route, de la pollution, du

bruit ou de la congestion. Néanmoins, des spécialistes se sont efforcés de les évaluer. Pour les conducteurs américains, le Texas Transport Institute a estimé en 1999, le coût du trafic (en termes de perte de temps, de carburant gaspillé, de majoration des frais d'utilisation des véhicules) à US\$72 milliards en 1997, soit 3,7 % du PIB. D'autres estimations en provenance de sources européennes, chiffrent le coût des encombrements à un niveau comparable.

Or, ces chiffres ne tiennent pas compte non plus du réchauffement planétaire. Le secteur des transports est à l'origine d'environ 28 % des émissions totales de CO₂ des pays de l'OCDE. Ce gaz est l'un des principaux responsables de l'effet de serre, et le transport routier représente environ 80 % du total des émissions de gaz à effet de serre dues aux transports.

Pour chacun d'entre nous, se déplacer pour faire des courses ou se rendre sur son lieu de travail, fait partie des besoins fondamentaux. Pour autant, cela signifie-t-il que la charge des coûts externes doit être partagée également ? La réponse pourrait être affirmative. Pour certains, la tarification routière constitue une injustice dans la mesure où les automobilistes acquittent déjà des taxes sur les carburants. Certes, le produit de ces taxes sert à financer la construction et l'entretien des routes, mais il devrait également enrayer la congestion par le seul fait que le temps passé au volant augmente la consommation de carburant et, donc, la dépense. Cependant, la fiscalité des carburants n'est pas un instrument d'équilibre : le taux de taxation par litre de carburant consommé est fixe et totalement sans lien avec l'offre et la demande d'espace routier.

Cette remarque vaut également pour la taxe d'immatriculation des véhicules, assimilable à une redevance d'accès au réseau routier. Dans certains pays, les redevances d'accès contribuent aussi à couvrir les coûts d'administration et d'entretien. Éventuellement variables selon le type de véhicule (compte tenu du poids total autorisé, par exemple), ces redevances ne sont pas différenciées en fonction de l'usage qui est fait du véhicule. La taxe d'immatriculation par kilomètre parcouru est, en fait, d'autant moins élevée que la voiture est utilisée.

Les péages sont souvent évoqués comme étant une forme de tarification routière. Une

fois de plus, la redevance perçue vise généralement à financer le coût de construction et d'entretien des routes, publiques ou privées. En outre, ils n'ont pas pour but de maîtriser les encombrements, comme le sait bien quiconque emprunte le tunnel de Blackwall à Londres aux heures de pointe. Parfois, le péage peut varier avec le volume du trafic afin d'encourager les usagers à se déplacer aux heures les plus fluides – c'est le cas sur certaines voies d'accès à Paris. Plusieurs exploitants, comme celui du péage cordon de Bergen en Norvège, ont adopté la perception électronique pour faciliter l'écoulement du trafic, ouvrant ainsi la

La tarification routière pourrait être l'astuce pour réduire la circulation à hauteur des 5 % à 10 % de véhicules qui provoquent les encombrements aux heures de pointe dans nos villes.

voie à une application plus généralisée de la technologie du péage électronique. À Singapour, un système de péage électronique est en service depuis 1998, la redevance étant prélevée automatiquement chaque fois que les véhicules passent par l'un des portiques (ou postes de péage). Les tarifs varient en fonction de l'heure et peuvent être ajustés pour optimiser le flux de circulation.

Il est difficile d'évaluer le degré d'efficacité de la tarification routière. En effet, il y a lieu de douter qu'elle donne de bons résultats si les automobilistes ont pour seule réaction d'accepter le prix à payer sans modifier, par ailleurs, leur comportement habituel. Après tout, lorsque le prix d'un ticket d'autobus augmente, la fréquentation ne baisse pas d'autant. Cependant, une tarification des transports publics différenciée aux heures d'affluence serait susceptible d'aider les voyageurs à déterminer le moment de chacun de leurs déplacements. En outre, les avis divergent d'un pays à l'autre concernant l'étendue du rôle des services de police ou la définition du trafic routier acceptable. Reste que l'inertie a un coût social important et il est assurément utile de mettre la tarification à l'essai.

La tarification routière doit remplir plusieurs conditions fondamentales, afin de porter ses fruits. En premier lieu, il faut que

les tarifs puissent varier en fonction de la demande – quand le volume du trafic s'accroît, le tarif augmente. Dans l'hypothèse où les encombrements diminuent, le tarif doit diminuer d'autant, pour être proche de la gratuité, en vue de satisfaire le public. En particulier, il faut éviter que le péage ne soit qu'une simple taxe municipale de plus. Deuxièmement, il importe de concilier les objectifs visant un prix abordable et la maîtrise des encombrements. Certains usagers (et pas toujours ceux qui ont des revenus élevés) sont obligés de se déplacer aux heures de pointe et peuvent avoir besoin d'une aide de leur employeur, lequel tirera de toute façon avantage d'une meilleure fluidité du trafic. Troisièmement, les recettes perçues doivent être consacrées à l'amélioration des transports publics, des aires de stationnement, des pistes cyclables, etc. Enfin, il convient de s'assurer des effets de la tarification sur les encombrements, dans la mesure où les exploitants de péages, pensant à juste titre qu'elle maximise leurs recettes aux heures de pointe, y sont indifférents. D'où la nécessité d'une réglementation appropriée, voire éventuellement d'une gestion publique.

Bien entendu, la tarification routière ne résoudra pas à elle seule tous les problèmes d'environnement en zones urbaines et elle devrait s'intégrer dans un large éventail de mesures en faveur d'un système de transport durable. Cet éventail devrait inclure les études et recherches optant pour la réduction des nuisances dues aux transports. Il est question notamment de la mise au point de technologies propres, comme d'autres innovations ou par exemple de promouvoir des initiatives visant à accroître la flexibilité des horaires de travail. Toutefois, la tarification routière pourrait être l'astuce pour réduire la circulation à hauteur des 5 % à 10 % de véhicules qui provoquent les encombrements aux heures de pointe dans nos villes.

Qui ne serait pas prêt à payer le prix, si cela suppose de pouvoir récupérer ses enfants à l'heure et faire des courses en centre-ville en voiture ? Tant pis s'il faut alors trouver une nouvelle excuse pour le retard au travail. ■

Références

- *Influencer la demande de trafic routier*, OCDE, 2002.
- Texas Transport Institute, *1999 Urban Mobility Study*, Texas A&M University, Texas, 1999.

Notre enseignement est-il de bonne qualité ?

Donald Hirsch, Consultant auprès de l'OCDE sur la politique de l'éducation



Savent-ils bien de quoi il s'agit ?

L'enquête du programme PISA sur les connaissances et les compétences des élèves nous en apprend davantage sur les systèmes d'éducation qui fonctionnent bien. Mais elle nous réserve aussi quelques surprises intéressantes.

De nos jours, il paraît tout naturel d'effectuer des comparaisons internationales sur la croissance et l'inflation. Il existe aussi depuis quelque temps des indicateurs de qualité sur l'emploi, mais qu'en est-il des indicateurs internationaux des systèmes d'enseignement ? Leur mise au point est beaucoup plus ardue, surtout parce qu'il est malaisé de mesurer les « résultats » réels de l'éducation dans les divers systèmes. La recherche peut s'intéresser au temps que consacrent les individus à leurs études, ou au nombre d'élèves qui réussissent leurs examens à des niveaux à peu près comparables. Mais comme ces examens ne sont pas les mêmes dans tous les pays, ce genre d'indicateur ne permet pas vraiment de se rendre compte de la

qualité de l'enseignement dispensé dans chaque système. Les tests internationaux réalisés jusqu'à présent ont essentiellement visé à déterminer dans quelle mesure les élèves parvenaient à maîtriser les éléments du programme d'enseignement qui étaient communs à tous les pays, ce qui est certes fort utile, mais ne donne qu'une idée assez restreinte des résultats.

L'enquête du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) permet aujourd'hui d'apporter l'une des pièces qui manquent à ce puzzle. Son but est de déterminer jusqu'à quel point les élèves approchant de la fin de la scolarité obligatoire (15 ans) sont capables d'appliquer les connaissances et les aptitudes qu'ils ont

acquises à l'école, en vue d'accomplir les tâches qui leur seront nécessaires dans leur existence future, de vivre normalement en société, et de continuer à apprendre. Ces élèves sont-ils capables de trouver l'information dont ils ont besoin dans un article de journal ? Peuvent-ils distinguer un point de vue d'un fait ? Sont-ils capables d'utiliser des connaissances scientifiques générales pour tirer des conclusions pertinentes de faits observés sur des problèmes qui les touchent dans leur vie, comme l'environnement ou la sécurité des produits alimentaires ? C'est à ce genre de questions que le Programme PISA tente de répondre à travers l'évaluation de la compréhension de l'écrit, de la culture mathématique et de la culture scientifique.

Coordonnée par l'OCDE, l'enquête du Programme PISA est une initiative dont la réalisation repose sur la collaboration des gouvernements de 28 pays membres de l'OCDE et de quatre pays non-membres. Les premières conclusions publiées en décembre 2001 proposent un indicateur des effets de la formation initiale qui est officiellement reconnu dans l'ensemble du monde développé. Il est essentiel de noter que cette enquête aura lieu tous les trois ans, ce qui permettra aux pays de mesurer régulièrement les progrès accomplis. En 2003, les 30 pays de l'OCDE y participeront tous, et au moins 13 autres pays non-membres, comme la Chine ou le Chili, ont décidé de s'y associer.

Que ressort-il des résultats de l'enquête PISA ? Que les élèves finlandais ont une compréhension de l'écrit particulièrement bonne, et que leurs homologues japonais et coréens excellent en mathématiques et en sciences. L'Australie, l'Autriche, le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Suède se situent très nettement au-dessus de la moyenne pour ces trois types de compétences. Parmi ceux dont les résultats sont systématiquement au-dessous de la moyenne figurent deux pays relativement riches, à savoir l'Allemagne et l'Italie, ainsi que des pays dont le revenu national est inférieur à la moyenne, comme la Grèce, le Mexique, la Pologne et le Portugal. Les États-Unis se classent juste au milieu.

Ces moyennes masquent des variations importantes des résultats relevés à l'intérieur de chaque pays. Les écarts observés à ce niveau revêtent d'autant plus d'importance que la plupart des systèmes d'enseignement s'efforcent tout particulièrement d'améliorer les résultats des élèves qui ont le plus de difficultés.

L'Allemagne fait partie des pays qui enregistrent les disparités les plus grandes pour la compréhension de l'écrit, la moyenne étant tirée vers le bas par les élèves de faible niveau. La Nouvelle-Zélande offre aussi un tableau contrasté, mais les élèves dont les connaissances et les compétences se classent aux premiers rangs y sont plus nombreux qu'ailleurs, ce qui porte le résultat global bien au-dessus de la moyenne. En revanche, pour la Corée et la Finlande, les résultats moyens sont élevés avec des différences relativement peu marquées. Il ressort clairement de l'enquête PISA qu'il n'y a pas nécessairement antagonisme entre « qualité » et « équité » dans un système scolaire. Celle-ci nous en apprend aussi davantage au sujet des disparités de résultats et des origines sociales. Elle montre que si les élèves issus de milieux privilégiés réussissent mieux dans tous les domaines, l'écart n'est pas immuable : il est deux à trois fois plus grand en Allemagne, au Royaume-Uni et en Suisse, par exemple, qu'en Corée.

Si l'on regarde de plus près les résultats de l'enquête PISA, on peut y déceler des informations sur la nature des pratiques

scolaires qui pourraient être à l'origine des bons et des mauvais résultats, comme celles qui déterminent l'ambiance de la classe ou les principes en vigueur concernant les devoirs à faire à la maison.

Mais ces résultats peuvent ne donner qu'une vague idée de réponses à quelques-unes des questions plus ardues que soulève, par exemple, le fait que, dans certains pays, les élèves aient de bien meilleurs résultats que dans d'autres lorsqu'ils doivent penser et réfléchir sur ce qu'ils lisent.

Les enseignants, les pouvoirs publics et les organisations internationales ont beaucoup hésité à comparer des aspects aussi peu tangibles des systèmes d'enseignement et, en particulier, les conceptions culturelles qui les distinguent. Les écoles du Japon peuvent en effet produire des adultes ayant une vision des choses tout à fait adaptée à la société nipponne. Les élèves suisses peuvent avoir une autre vision des choses mais qui convient parfaitement à la société suisse. Qui peut dire laquelle est « la meilleure » ? N'est-il pas dangereux de vouloir soumettre

Les écoles du Japon peuvent produire des adultes ayant une vision des choses tout à fait adaptée à la société nipponne. Les élèves suisses peuvent avoir une autre vision des choses qui convient parfaitement à la société suisse. Qui peut dire laquelle est « la meilleure » ?

à une « norme » internationale unique l'enseignement que l'école doit dispenser ?

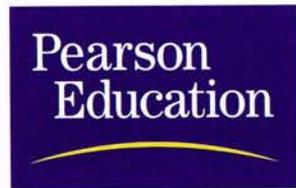
Certes, il y a là une bonne raison de s'opposer à l'instauration d'un programme d'enseignement de caractère international. Mais il ne faut pas pour autant ignorer qu'il existe un besoin commun de certaines compétences essentielles pour l'économie internationale. La compréhension de l'écrit, la culture scientifique et la culture mathématique constituent partout des exigences fondamentales. Or, l'enquête PISA montre que ces compétences sont réparties de façon inégale entre les pays.

Les résultats inférieurs à la moyenne qu'obtiennent des pays riches comme l'Allemagne et l'Italie sont de nature à stimuler le débat. Les méthodes pédagogiques en vigueur dans certains pays et la façon dont les programmes d'enseignement y sont conçus feront peut-être l'objet d'un examen minutieux. Les comparaisons entre pays seront inévitables et les enseignants des uns ou des autres devront accepter que des tiers s'introduisent dans l'enceinte réservée de la salle de classe, si désagréable que soit pour eux cette expérience. Le souffle impétueux de la mondialisation n'épargnera pas éternellement les responsables de ce qui constitue peut-être le plus puissant moteur du progrès : l'acquisition de connaissances. ■

Références

- *Connaissances et compétences : des atouts pour la vie – Premiers résultats de PISA 2000*, OCDE, 2001.
- Voir la rubrique Banque de données dans ce numéro.
- Pour en savoir davantage sur le rapport relatif au PISA : www.pisa.oecd.org/
- Pour en savoir davantage au sujet de l'éducation : www.oecd.org/education

“ The **Key Division** of the future is going to be between those with **Skills** and those without. ”



– ***Fast Forward***

Pearson Education, a division of Pearson PLC, has market leading products in business information, educational development and online training. Currently educating more than 100 million people worldwide, Pearson Education is honouring its commitment to lifelong learning through a combination of educational media.

ECDL / ICDL

Pearson Education's ICDL training material is approved by the ECDL/ICDL foundation and offers a complete integrated approach to learning that includes written books, e-learning and testing facilities. By combining self study, rich multimedia training and self assessment, Pearson can offer you full training solution that can be extended throughout your business or organisation.



SAFARI

Safari is an online reference service that offers your organisation instant access to a library of IT information in an instant. Containing content from many of the world's leading IT publishers, *Safari* places quality IT information into the heart of an organisation.



Please visit www.itminds.com/goto/elearning for further information on ICDL/ECDL, Safari, or any other Pearson Education products.

Fuite des cerveaux : Mythes anciens, réalités nouvelles

Mario Cervantes et Dominique Guellec, Direction des Sciences, des technologies et de l'industrie de l'OCDE

En 2000, le gouvernement britannique et la fondation de recherche sans but lucratif Wolfson ont lancé un programme de recherche qui a eu un écho très faible en dehors des cercles scientifiques. Ce projet de £20 millions vise à encourager des scientifiques britanniques de haut vol à revenir au pays, et à attirer au Royaume-Uni de jeunes chercheurs du monde entier. La même année, mais avec un retentissement médiatique beaucoup plus grand, le Congrès américain annonçait que le quota annuel de visas de travail temporaires délivrés à des professionnels hautement qualifiés augmenterait de 115 000 à 195 000, et ce jusqu'en 2003.

Ces deux exemples illustrent, d'une part la demande croissante de matière grise et la concurrence de plus en plus intense entre les pays de l'OCDE, et d'autre part la nécessité de concevoir des politiques pour attirer les travailleurs compétents et limiter leur exode. L'initiative britannique vient dissiper le mythe selon lequel la fuite des cerveaux ne concernerait que les économies en développement ou en transition. C'est d'ailleurs pour décrire l'exode massif de scientifiques et d'ingénieurs du Royaume-Uni vers les États-Unis et le Canada dans les années 1950 et au début des années 1960 que la British Royal Society avait inventé l'expression « brain drain ».

Même si l'on manque de données internationales comparables sur la migration des élites, on constate dans les années 1990 une augmentation du nombre d'immigrations aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Royaume-Uni provenant d'Asie. Ce phénomène s'explique à la fois par l'importance des besoins en spécialistes des technologies de l'information et d'autres domaines des sciences et technologies dans les pays de l'OCDE, et par les politiques d'immigration sélectives en faveur des travailleurs qualifiés. Mais tous les

travailleurs qualifiés qui émigrent ne sont pas en quête de meilleures conditions éducatives, économiques ou intellectuelles. Ils sont parfois obligés de quitter leur pays à cause de la guerre ou de persécutions politiques, ethniques ou religieuses. La migration de travailleurs qualifiés entre pays de l'OCDE est également en augmentation,

La mondialisation des entreprises a contribué à accroître les migrations temporaires.

mais elle concerne surtout des séjours temporaires d'étudiants en doctorat, de chercheurs et d'employés mutés à l'étranger au sein de leur entreprise, c'est-à-dire qu'il s'agit davantage d'une circulation que d'une fuite des cerveaux. La mondialisation des entreprises a contribué à accroître les migrations temporaires : au milieu des années 1990, les mutations au sein-même des entreprises représentaient 5 % à 10 % des migrations totales des travailleurs qualifiés du Canada vers les États-Unis.

En termes absolus, les États-Unis sont le premier pôle d'attraction pour les travailleurs qualifiés étrangers ; 40 % des résidents nés à l'étranger ont un niveau d'éducation tertiaire. Depuis le début des années 1990, environ 900 000 travailleurs qualifiés, principalement des informaticiens en provenance d'Inde, de Chine, de Russie et de quelques pays de l'OCDE (Canada, Royaume-Uni et Allemagne notamment), ont immigré aux États-Unis dans le cadre du programme d'octroi de visas temporaires. De même, 32 % des étudiants des pays de l'OCDE expatriés résident aux États-Unis. De fait, l'enseignement supérieur est une voie importante de captation de matière

grise étrangère : en 1999 près de 25 % des détenteurs de visas temporaires H1B avaient fait leurs études dans des universités américaines

Mais les États-Unis ne sont pas les seuls à exercer un pouvoir d'attraction sur les travailleurs qualifiés. Le Canada attire aussi des talents, et, malgré une modeste perte d'émigrés qualifiés qui vont aux États-Unis, le pays est un importateur net de capital humain. Les flux migratoires vers l'Allemagne et la France sont traditionnellement moins importants, mais ces deux pays tentent eux aussi d'attirer des étudiants, des chercheurs et des informaticiens étrangers. En 2000, l'Allemagne a mis en place un programme baptisé « Green card » pour recruter 20 000 spécialistes des technologies de l'information et à la fin de l'année suivante, elle en avait recruté la moitié, provenant principalement d'Europe de l'Est. De plus, un certain nombre d'économies asiatiques dynamiques, telle Singapour, s'efforcent quant à elles de combler leur pénurie d'informaticiens en recourant à l'immigration de Malaisie, voire de Chine. S'il est vrai que la crise économique actuelle a réduit la demande de techniciens de l'informatique et autres travailleurs spécialisés, les compétences étrangères restent demandées. En janvier, le gouvernement britannique a annoncé qu'il lancerait un programme pour recruter des talents étrangers et des projets similaires existent aussi en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Les coûts et les avantages de ces flux de main d'œuvre sont au centre des débats. À l'échelle mondiale, la mobilité internationale des travailleurs qualifiés peut être un bienfait puisqu'elle favorise la circulation des savoirs et permet de mieux répondre à la demande de compétences. Il est de plus en plus reconnu que les travailleurs qualifiés

contribuent à la croissance économique et aux progrès de leur pays d'accueil, en particulier dans les domaines de la recherche, de l'innovation et des compétences entrepreneuriales, comme le montrent tous les gagnants de prix Nobel américains nés à l'étranger ou les créateurs d'entreprises de haute technologie (Intel, eBay et autres start-ups à succès).

Certes, les pays de l'OCDE sont moins exposés à la fuite des cerveaux que ne le sont les pays en développement, mais le risque existe pour eux aussi. Ainsi, le Canada perd des travailleurs qualifiés au profit des États-Unis, et à la fois importe un capital humain qualifié d'autres pays. Reste à déterminer quels sont les avantages relatifs de tous ces échanges. L'immigration de plusieurs centaines d'informaticiens compense-t-elle le départ d'un laboratoire public d'un seul chercheur vedette dans le domaine de la génétique ? Il est bien difficile d'en juger. Cependant, si les migrations de travailleurs qualifiés entre pays avancés sont effectivement temporaires, ces pays pourraient être deux fois gagnants. Ils ont la possibilité de recueillir les fruits de l'expérience acquise à l'étranger par leurs chercheurs et de bénéficier de l'arrivée constante de travailleurs qualifiés.

Lorsque les cerveaux fuient des pays en développement, les choses se compliquent. Pour tirer leur épingle du jeu, ces pays

doivent rapatrier les émigrés qualifiés et leur permettre d'utiliser leurs nouvelles compétences technologiques. Les entrepreneurs de retour au pays peuvent également apporter une expérience précieuse du management, des compétences entrepreneuriales, un accès aux réseaux mondiaux et même dans certains cas des capitaux à investir. Mais ceci est une vision optimiste des choses. Les problèmes causés par la fuite des cerveaux dans ces pays sont grands. Les émigrants de pays en développement ont plus de probabilité que ceux des pays avancés de s'établir définitivement dans leur pays d'accueil. Une enquête sur les docteurs en sciences et en technologies d'origine étrangère résidant aux États-Unis, montre que la majorité d'entre eux ne prennent pas le chemin du retour, surtout lorsqu'ils viennent de pays en développement : 88 % des Chinois et 79 % des Indiens ayant reçu leurs doctorats aux États-Unis en 1990-91 y travaillaient encore en 1995. En revanche, seulement 11 % des Coréens et 15 % des Japonais titulaires d'un doctorat américain d'ingénieur en 1990-91 travaillaient aux États-Unis en 1995. Cependant, à long terme, la perspective d'un retour de personnes et de capitaux peut constituer une forme de stratégie de développement économique. Par exemple, au Taïpeh chinois, la moitié des sociétés établies dans le parc scientifico-industriel de Hsinchu ont été créées par d'anciens

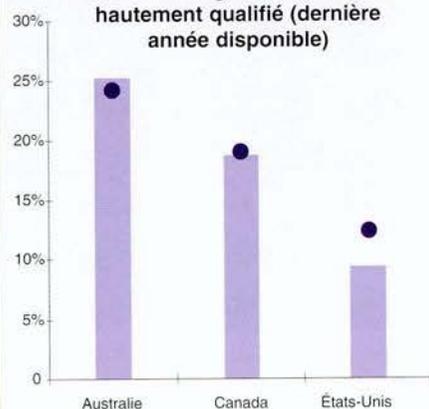
expatriés de retour des États-Unis. En Chine, d'après les estimations du ministère des sciences et des technologies, la plupart des entreprises d'Internet du pays ont été créées par des personnes ayant fait leurs études à l'étranger.

En réalité, rares sont les pays qui réussissent à rapatrier leur matière grise. L'Office international des migrations (OIM) estime à 300 000 le nombre de travailleurs qualifiés originaires d'Afrique vivant et travaillant en Europe et en Amérique du Nord. Selon certaines estimations, un tiers des professionnels de la recherche et du développement du monde développé réside dans la zone OCDE. La presse se fait l'écho de nombreux cas de créateurs d'entreprise indiens aux États-Unis qui établissent des filiales ou des entreprises en Inde, mais rares sont ceux qui rentrent effectivement au pays. En 2000, on estime à 1 500 le nombre d'Indiens hautement qualifiés revenus en Inde, mais ceux qui sortent chaque année sont 30 fois plus nombreux.

Si le Taïpeh, la Corée et l'Irlande ont relativement bien réussi à encourager le retour de leurs expatriés, cela est dû à l'ouverture de leur économie et de leurs politiques en faveur des investissements nationaux dans l'innovation, la recherche et le développement. Parmi les pays en développement, ceux qui sont dotés d'une infrastructure d'emploi en recherche-développement tel que l'Inde parviennent

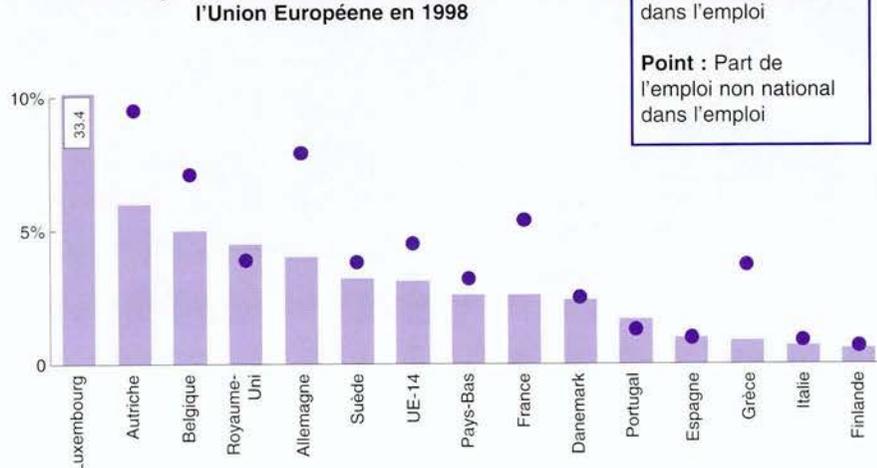
L'expertise étrangère

Pourcentage de travailleurs nés à l'étranger dans l'emploi hautement qualifié (dernière année disponible)



Source: ABS Labour Force Survey, août 2001 (Australie) ; 1996 Census (Canada) ; Current Population Survey, mars 2000 (États-Unis)

Pourcentage d'étrangers hautement qualifiés dans l'emploi des pays de l'Union Européenne en 1998



Source: Tableau de bord de la STI, OCDE 2001

mieux que les autres à faire revenir leurs expatriés.

Mais la « diaspora scientifique » et les « réseaux d'entrepreneurs expatriés » sont aussi un vecteur efficace pour tirer parti du savoir-faire des émigrés. En Afrique du Sud et en Amérique latine des initiatives émanant de la base s'efforcent de promouvoir les liens entre les chercheurs expatriés et des réseaux établis dans leurs pays d'origine. De même, les diplômés Indiens expatriés aux États-Unis sont les principaux vecteurs des transferts de compétences et de capitaux vers l'Inde. Le gouvernement indien a également contribué à l'émergence de ces réseaux privés par une législation et des règlements fiscaux favorables aux transferts privés et aux investissements de ressortissants indiens établis à l'étranger. La diaspora a aussi été appliquée par des pays avancés comme la Suisse qui a établi un réseau en ligne, www.swiss-list.com, pour favoriser les liens entre les scientifiques suisses aux États-Unis et leurs pairs restés au pays.

Les gouvernements peuvent faire beaucoup pour s'attaquer aux causes de la fuite des cerveaux. Les politiques publiques en matière de science et technologie jouent

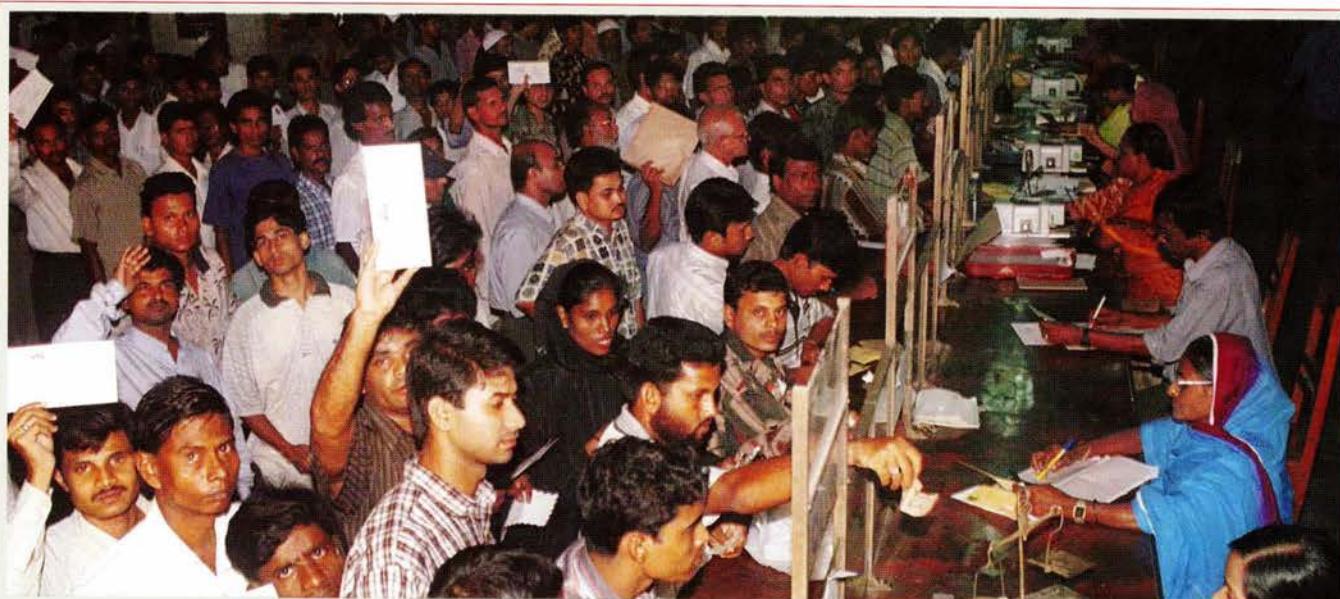
un rôle clé à cet égard. Pour qu'un pays soit attractif pour les travailleurs hautement qualifiés – tant pour les nationaux expatriés que pour les talents étrangers – la meilleure stratégie consiste à développer des pôles d'excellence pour la recherche et scientifique et à créer un climat favorable au développement de l'innovation technique et à la création d'entreprises. Mais la tâche n'est pas aisée et peut prendre du temps. Ainsi, l'Inde investit en capital humain dans le domaine de la science et de la technologie et consacre des moyens à la recherche et au développement depuis les années 1950. La Chine a récemment lancé un programme visant à hisser une centaine d'universités au niveau des meilleurs établissements du monde afin non seulement de dispenser un enseignement supérieur de qualité, mais aussi d'offrir des postes aux enseignants et aux chercheurs. Dans les pays de l'OCDE, le gouvernement du Royaume-Uni projette d'accroître de 25 % la rémunération des stagiaires en formation post-doctorale et d'accroître le financement alloué au recrutement de professeurs d'université. La France a pour sa part créé quelque 7 000 postes de professeurs et de chercheurs depuis 1997 afin de retenir les compétences

et d'encourager des stagiaires en formation post-doctorale à l'étranger à revenir. Pour rendre plus attrayant l'espace de recherche européen, la Commission européenne a quant à elle porté à €1,8 milliard le montant alloué aux salaires dans le cadre du Sixième programme cadre communautaire de recherche, ce qui représente un doublement du financement.

Ainsi, le risque d'une fuite des cerveaux est bien réel, cependant les pays peuvent créer des conditions favorables pour la recherche, l'innovation et la création d'entreprise sur leur territoire et par-là stimuler les flux rentrants de migrants, de capitaux et l'accès aux réseaux internationaux d'innovation. En dosant judicieusement leurs politiques et une coopération internationale soutenue, plusieurs pays pourraient, selon l'expression d'un haut fonctionnaire indien, voir comment transformer la « fuite des cerveaux » en « réservoir de cerveaux ». ■

Références

- *International Mobility of the Highly Skilled*, OCDE, 2002.
- Voir aussi : www.oecd.org/migration
- *Tableau de bord de la technologie et de l'industrie*, OCDE, 2002-02-20



Aller simple

Des milliers de Bangladeshis se sont précipités à la Poste centrale de Dhaka en octobre 1999 pour envoyer aux États-Unis leur demande de visa d'immigration DV-2001,

que le gouvernement américain accorde par tirage au sort. Au total, 3 850 Bangladeshis sur 1,5 million de demandeurs ont obtenu ce visa. Combien d'entre eux rentreront au

Bangladesh ? Depuis 1990, plus de 20 000 Bangladeshis ont émigré vers les États-Unis au titre de programmes analogues et ont obtenu la citoyenneté américaine.

Acquire, Merge or Divest?

Mergers and Acquisitions

Designed for senior corporate executives, business unit managers and their advisors, business development managers, strategic planners and others with responsibility for developing and implementing acquisitions strategies.

• 14 - 18 April 2002

In conjunction with:



COLUMBIA
BUSINESS
SCHOOL

What's your strategy? Are you ready to take the next decisive step in transforming your organisation? If presented with an opportunity to extend your market share or diversify your portfolio, do you know how to proceed?

Developed in conjunction with Columbia Business School, **Mergers and Acquisitions** at London Business School has a unique and distinctly international approach.

You will cover:

- **the strategic role of acquisitions** - portfolio logic, synergy logic and parenting logic, developing the company's resource web, tests for a good mergers and acquisitions strategy
- **finance and accounting** - the valuation of acquisition targets, different forms of financing and the impact of mergers and acquisitions on reported performance
- **leadership and human factors** - managing the acquisitions process, human reactions to acquisitions, approaches to post-merger integration and cross-cultural differences.

Review,
Evaluate and
Optimise

At the end of this intensive four-day programme, you will have a thorough understanding of the key stages in the acquisitions and divestments process and the ability to implement them within your own corporate strategy.

executive education

Contact: Adam Norsworthy, Client Services
Regent's Park
London, NW1 4SA, UK
Tel: +44 (0)20 7706 6836
Fax: +44 (0)20 7724 6051
email: anorsworthy@london.edu

www.london.edu/execed/strategy/

For a detailed brochure including an overview timetable of the programme, please complete this coupon in full and return to Adam Norsworthy in Client Services (details above).

Mr/Ms _____ First Name _____ Family Name _____
Job Title _____ Company _____
Address: Work Home _____
Postcode _____ Country _____
Tel _____ Fax _____ email _____ MA0102

Breveter le vivant

Non, on ne peut pas breveter le vivant. Mais on peut breveter une invention dans laquelle intervient du matériel génétique sous la forme d'une molécule isolée et purifiée en dehors du corps humain. On entend par là les gènes. Plus de 3 000 brevets concernant des inventions génétiques ont été accordés depuis 1980 par le Patent and Trademark Office des États-Unis, suivi de près, pour le nombre, par l'Office européen des brevets et l'Office japonais. Aux États-Unis, selon une étude, près de 5 000 brevets sur l'ADN ont été accordés chaque année depuis 1995. Le génome humain contient entre 30 000 et 70 000 gènes et il est probable qu'un pourcentage non négligeable (entre 1 % et 5 % peut-être) des gènes humains relèvent d'une manière ou d'une autre d'un brevet en bonne et due forme.

Mais quelle est la réglementation qui s'applique à ces brevets ? Juridiquement parlant, ils sont soumis aux mêmes conditions que tous les autres brevets d'invention : un brevet n'est accordé que si l'invention répond aux critères de nouveauté, d'activité inventive, de non-évidence et d'application industrielle possible. Certains

pays exigent aussi que l'exploitation de l'invention ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

La préoccupation du public n'est pas simplement d'ordre éthique. Selon certains, une prolifération de brevets sur les gènes entrave la recherche publique puisque nul autre que le détenteur du brevet n'est autorisé à exploiter une invention ayant une visée commerciale, si éloignée qu'en soit la perspective. Le sentiment prévaut aussi que les revendications énoncées dans les demandes de brevets sont trop évidentes ou ne sont pas aussi inventives que cela. Par exemple, les algorithmes d'ordinateur permettent d'ores et déjà d'identifier les fonctions d'un gène par analogie avec des fonctions connues de gènes très analogues d'autres espèces. Voilà qui fait de la brevetabilité des gènes une question politiquement sensible et qui explique pourquoi cinq seulement des quinze états membres de l'Union européenne ont ratifié la Directive européenne de 1998 sur les inventions biotechnologiques.

Lors d'un récent atelier de l'OCDE*, il a été réaffirmé que la brevetabilité des inventions

génétiques était indispensable à la mise au point de nouvelles thérapeutiques. Les brevets et licences transforment les inventions en produits commercialisables. Grâce à cela des milliers d'entreprises de biotechnologie se sont créées et l'industrie biopharmaceutique a gagné en efficacité et en dynamisme. La multiplication des brevets n'a pas non plus fait obstacle à la recherche-développement comme beaucoup le craignaient, si l'on en juge par le nombre et la complexité des brevets concernant des inventions biotechnologiques qui ont été déposés depuis le début des années 1990.

Néanmoins, les pratiques en matière de licences laissent parfois à désirer, les experts de l'OCDE en sont convenus.

Il y aurait lieu d'établir des principes de bonne pratique en matière d'octroi de brevets et de diffusion des inventions. ■

* *Inventions génétiques, droits de propriété intellectuelle et pratiques en matière de licences, atelier d'experts de l'OCDE, 24-25 janvier 2002, Berlin. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à Benedicte.Callan@ocde.org ou voir : www.ocde.org/biotechnology*

La Slovénie et l'investissement

La Slovénie a accepté l'invitation d'adhérer à la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales. Elle offre désormais des conditions stables et non discriminatoires aux entreprises.

La Déclaration recommande aux gouvernements des pays d'accueil de faire bénéficier les investisseurs étrangers d'un traitement aussi favorable que celui qu'ils accordent aux investisseurs nationaux, et définit une série de normes volontaires qui constituent un code de conduite pour les entreprises multinationales.

Depuis son accession à l'indépendance en 1991, la Slovénie a mené à bien une double transition, de l'économie collectiviste à l'économie de marché, et d'une économie régionale à une économie nationale. Elle

offre un cadre ouvert et généralement non discriminatoire à l'investissement direct étranger (IDE), dont le stock actuel sur son territoire est estimé à US\$33 milliards. Par ailleurs, la Slovénie devient, elle aussi, un important investisseur en Europe du sud-est. Un nouvel Examen de l'OCDE consacré aux politiques d'investissement direct étranger de la Slovénie souligne l'importance de poursuivre le processus de libéralisation et recommande que de nouveaux efforts soient faits pour lever les obstacles administratifs.

La Slovénie sera le sixième pays non-membre de l'OCDE à adhérer à la Déclaration après l'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Estonie et la Lituanie. ■

• *Examens des politiques d'investissement : Slovénie, OCDE 2001.*

Ventes en ligne

Les 10 meilleures ventes de la librairie en ligne de l'OCDE en 2001 (www.ocde.org/bookshop):

1. *Économie mondiale : Une perspective millénaire*, par Angus Maddison
2. *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE. Édition 2001*
3. *Du bien-être des nations : Le rôle du capital humain et social*
4. *Connaissances et compétences : Des atouts pour la vie : Premiers résultats de PISA 2000*
5. *Perspectives des communications : Édition 2001*
6. *Analyse des politiques d'éducation : Édition 2001*
7. *Principes applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales (version de poche)*
8. *Perspectives de l'emploi de l'OCDE : Juin 2001*
9. *Modèle de Convention fiscale concernant le revenu et la fortune (Vol. I et II)*
10. *Tableau de bord de l'OCDE de la science, de la technologie et de l'industrie : Vers une économie fondée sur le savoir.*

Prendre au sérieux les perspectives de l'Afrique

« Ce contre quoi nous devons nous battre, c'est la tentation qu'ont les entreprises de juger toute l'Afrique à l'aune de ce qui se produit dans un seul pays », a déclaré le Président du Centre de développement de l'OCDE, Jorge Braga de Macedo, lors de la conférence de presse qui a suivi la troisième réunion du Forum international sur les perspectives africaines, au siège de l'OCDE à Paris, début février. Le Président du Sénégal, Abdoulaye Wade, premier président africain à prendre part à une réunion de l'OCDE, a exhorté les investisseurs à voir l'Afrique sous un autre angle, mieux informé. Le Président Wade a précisé qu'il était temps d'adopter une « approche nouvelle, une approche régionale », mais surtout une approche qui admette que les pays africains sont en train de changer. « Les pays d'Afrique réunissent de plus en plus les conditions d'une bonne gouvernance », a-t-il ajouté.

Pour aider les investisseurs à mieux appréhender les potentialités de l'Afrique, le Centre de développement de l'OCDE et la Banque africaine de

développement ont publié la première édition des *Perspectives économiques en Afrique* qui donne une vue d'ensemble de la région et de la situation économique, sociale et politique de chacun des 22 pays étudiés. Cet ouvrage est disponible sur la librairie en ligne à l'adresse suivante : www.oecd.org/bookshop.

Les *Perspectives* dressent donc un tableau de la situation économique, politique et sociale de 22 pays d'Afrique. Elles s'intéressent également à leurs possibilités

d'évolution et proposent des données comparatives pour chacun d'eux qui vont de la croissance économique aux perceptions de la corruption et aux incidences des conflits. Le rapport situe la croissance réelle du PIB de ces 22 économies à 3,3 % en 2002, contre 3,5 % en 2001, dans une fourchette dont les extrêmes sont compris entre 50,7 % pour la Guinée-équatoriale et un léger déclin de 0,3 % pour le Gabon.

C'est lors du premier Forum sur les perspectives africaines en février 2000, qu'est apparu le qualificatif « d'afro-positif » forgé par Jean-Louis Terrier, Président de Credit Risk International, pour décrire son état d'esprit face aux perspectives du continent africain.

Les nouvelles *Perspectives* de l'OCDE pourraient aider à diffuser une image plus claire et plus dynamique des potentialités réelles des pays et des régions du continent africain. ■



Abdoulaye Wade, président du Sénégal (à gauche), avec Omar Kabbaj, président de la Banque africaine de développement

© OECD PHOTO/Johnnes Binnon

- *Perspectives économiques en Afrique* est disponible sur : www.oecd.org/bookshop

Parlons télécom

Les défis posés par la concurrence dans le secteur des télécommunications ainsi que les avantages que celle-ci comporte, notamment le rôle qu'elle peut jouer pour réduire le fossé numérique, figuraient en bonne place à l'ordre du jour de la Conférence de l'OCDE sur la politique des télécommunications pour l'économie du numérique à Dubaï en janvier 2002. Cette conférence, qui a réuni des régulateurs et des représentants du secteur des entreprises, de la société civile et d'organisations internationales, de pays de l'OCDE et de pays non-membres, a souligné l'intérêt qu'il y a à instaurer la concurrence et a sensibilisé les participants à la nécessité de réformer la réglementation des télécommunications. L'expérience des pays

de l'OCDE, qui ont libéralisé leurs marchés de télécommunications, indique que les réformes réalisées ont été des plus bénéfiques pour les entreprises et les consommateurs, et qu'elles ont stimulé la productivité et la croissance économique.

Philip Sayer, Chef des relations et des communications avec les fournisseurs, à l'agence de presse Reuters Ltd., qui dépense plus de US\$500 millions en télécommunications dans le monde chaque année, a expliqué que la concurrence a fait baisser les prix et amélioré les services ainsi que la disponibilité des nouvelles technologies. Selon lui, les problèmes de réglementation, l'insuffisance de services adaptés, et des prix élevés, ont entravé la croissance des services d'information de l'agence au cours des 25 dernières années. M. Sayer estime également que la baisse des coûts des lignes louées et de

l'accès aux systèmes à large bande, par exemple, stimulerait les ventes de services de télécommunications ainsi que la croissance du commerce électronique et l'investissement étranger.

La concurrence est également bénéfique pour la plupart des consommateurs, auxquels elle permet de bénéficier de prix plus bas, d'un choix plus large et d'un meilleur service. Mais la politique de la concurrence a jusqu'à présent accordé trop d'attention aux préoccupations du côté de l'offre et devrait être plus à l'écoute des besoins des consommateurs, a expliqué Michelle Childs, Chef du service d'analyse des politiques de la Consumer's Association du Royaume-Uni. ■

- Pour la déclaration finale de la conférence et les communications présentées par les conférenciers, voir : www.oecd.org/ecommerce.

Programme des conférences

Veillez noter que la plupart des réunions ne sont pas ouvertes au public mais sont mentionnées pour information. Sauf indication contraire, toutes les réunions se tiennent à Paris. Ce document est mis à jour de façon hebdomadaire sur le site internet de l'OCDE : <http://www.oecd.org/media/enbref.htm>.

FÉVRIER – une sélection d'événements

- 4-5 **Perspectives de développement économique en Afrique**, 3ème Forum international sur les perspectives africaines, organisé par le Centre de développement en coopération avec la Banque africaine de développement. Avec la participation du président du Sénégal, Abdoulaye Wade, et des Présidents de la Banque africaine de développement et du Centre de développement de l'OCDE, pour présenter le rapport : *Perspectives économiques en Afrique*.
- 4-5 **Les migrations et le marché du travail en Asie**, atelier annuel organisé par la Direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales (ELS) et le Centre pour la coopération avec les pays non-membres (CCNM). Tokyo, Japon.
- 7-8 **L'investissement direct étranger et l'environnement dans les secteurs minier et forestier**, conférence organisée par ENV, CCNM et par la Direction des affaires financières, fiscales et des entreprises (DAF).
- 7-8 **L'industrie de l'acier**, réunion à haut niveau organisée par la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie (STI). Troisième réunion organisée pour traiter des problèmes se posant à long terme dans le secteur de l'acier en vue de réduire les capacités de production inefficaces dans le monde entier.
- 11 **Utilités et limites des indicateurs du développement durable**, réunion d'experts syndicaux dans le cadre du Programme OCDE travailleurs/employeurs.
- 14-15 **Forum mondial de l'OCDE sur la concurrence** : mieux prendre en compte les besoins des pays en développement, deuxième réunion à haut niveau, organisée par la DAF.
- 18-20 **Questions de sûreté et besoins de recherche des réacteurs nucléaires avancés**, séminaire organisé par l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN).
- 24-27 **Infrastructure scolaire, atelier international** : politiques publiques et pratiques exemplaires dans la planification et la gestion des infrastructures scolaires. Organisé par le Ministère mexicain de l'éducation

publique, CAPFCE, le gouvernement de l'État de Jalisco, et l'OCDE. Guadalajara, Jalisco, Mexique.

- 27-28 **APD et financement privé** : attirer le financement et l'investissement vers les pays en développement, réunion organisée dans le cadre du Forum des partenaires au développement du CAD.

MARS

- 1 **Le développement durable : améliorer les synergies entre l'aide publique au développement (APD) et l'investissement direct étranger vers les pays en développement**, table ronde organisée par le Secrétariat général de l'OCDE.
- 4-5 **Demain : quelles voies navigables pour l'Europe ?** Séminaire organisé par la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT).
- 5 **Le secrétaire général participe au forum européen pour le développement durable et une entreprise responsable**, organisé par *Les Échos*. Palais des Congrès, Paris.
- 5-6 **La construction navale**, réunion organisée par STI et le groupe de travail du Conseil de l'OCDE sur la construction navale. Dialogue entre représentants des gouvernements et de l'industrie pour renforcer la compétitivité dans l'industrie de la construction navale.
- 7-8 **Les effets des événements du 11 septembre sur les économies du secteur des transports maritimes**, réunion d'un groupe de travail ad-hoc, organisée par le Comité des transports maritimes.
- 11 **Utilités et limites des indicateurs du développement durable**, réunion d'experts syndicaux dans le cadre du Programme OCDE travailleurs/employeurs.
- 11 **Conférence d'engagement pour le Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement**, réunion à haut niveau organisée par l'OMC, avec la participation du Secrétaire général. Genève, Suisse.

- 11-12 **La qualité de dépenses publiques** : la mise en oeuvre de la gestion et de la budgétisation centrées sur les résultats, réunion organisée par le Service de la gestion publique (PUMA).
- 15-16 Sommet du Conseil européen. Barcelone, Espagne.
- 16-20 **La biotechnologie et le développement durable**, conférence organisée par la Banque mondiale, l'OCDE et l'Unesco. Alexandrie, Egypte.
- 18-22 **Le financement du développement**, conférence internationale organisée par les Nations-Unies. Monterrey, Mexico.
- 20-22 **La gestion écologiquement rationnelle des déchets**, atelier organisé par la Direction de l'environnement. Washington, D.C., USA.
- 21 **La lutte contre la délinquance et la fraude dans les transports**, réunion organisée par la CEMT.
- 24-25 **Le développement en Chine 2002**, forum sur l'ajustement national de la Chine après l'adhésion à l'OMC : prendre sa place dans l'économie internationale. Organisé par le Centre de recherche en développement du Conseil d'état de la République Populaire de Chine. Participation du Secrétaire général de l'OCDE.
- 26 « **La Chine dans l'économie mondiale : Les enjeux de politique économique intérieure** », séminaire sur l'étude de l'OCDE.
- 21 Réunion annuelle du G10 et du Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Washington D.C., USA.
- 25 Publication des *Perspectives économiques* de l'OCDE No. 71.
- 25-27 Réunion des Ministres du travail et de l'emploi du G8. Montréal, Canada. Participation du Secrétaire général.

MAI

- 2 La Banque centrale européenne publie son rapport annuel.
- 8-10 Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants, organisée par UNICEF.
- 10-12 **La Banque asiatique de développement**, réunion annuelle.
- 13-15 **OCDE Forum 2002** : Les grands enjeux : La sécurité, l'équité, l'éducation et la croissance. Centre de conférence du CNIT, Paris, La Défense. Débats ouverts à la presse.
- 15-16 **Conseil de l'OCDE au niveau ministériel**, réunion annuelle.
- 19-20 **Assemblée annuelle et Forum des affaires de la BERD/Banque européenne pour la reconstruction et le développement**. Londres, Royaume-Uni.
- 28-31 **Les initiatives de reconversion industrielle à partir de la société civile**, colloque international organisé par l'ARUC-Économie sociale et la Société de développement Angus, avec la participation du Programme LEED/TDS de l'OCDE. Le Secrétaire général prononce l'allocution d'ouverture. Montréal (QC), Canada.

- 29 Conseil des ministres de la CEMT.

- 30-31 **Le gouvernement d'entreprise**, 2ème table ronde de l'Europe du sud-est, organisée par CCNM/DAF Istanbul, Turquie.

JUIN

- 10-13 **Sommet mondial de l'alimentation** : cinq ans après. Organisé par l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Rome, Italie.
- 26-28 **Sommet du G8**. Kananaskis, Alberta, Canada.

AOÛT

- 26/8-4/9 Sommet de Johannesburg 2002 sur **le développement durable**. Johannesburg, Afrique du Sud.

AVRIL

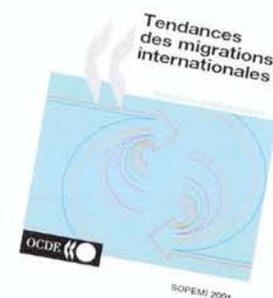
- 8-12 **Le vieillissement : une société pour tous les âges**, deuxième assemblée mondiale des Nations-Unies. Madrid, Espagne.
- 11-12 **Vandalisme et sûreté dans les transports publics urbains de voyageurs**, table ronde organisée par la CEMT.
- 17-18 **Les droits de l'actionnaire, le traitement équitable et le rôle de l'État** : 3ème réunion de la Table Ronde sur le gouvernement d'entreprise en Eurasie, organisée par la DAF/CCNM, la Banque mondiale et l'IFC. Kiev, Ukraine.
- 18-19 **L'industrie de l'acier**, réunion à haut niveau organisée par STI. Quatrième réunion organisée pour traiter des problèmes se posant à long terme dans le secteur de l'acier, en vue de réduire les capacités de production inefficaces dans le monde entier.

Les femmes bougent

Tendances des migrations internationales, rapport 2001 du SOPEMI

De tout temps, la femme se contentait de « suivre son mari » pour quitter son pays. D'après la dernière édition en date des *Tendances des migrations internationales*, il semblerait que les choses changent. Les femmes sont plus nombreuses à émigrer, sans que ce soit nécessairement pour suivre l'être aimé ou son bulletin de paye.

Bien entendu, le rapport examine l'ensemble des questions liées à l'immigration, dont la part représentant les immigrants dans la population active ainsi que les politiques nationales de lutte contre l'immigration clandestine. Dans un encadré consacré à la mobilité des étudiants, il est indiqué que ces derniers sont plus nombreux à partir étudier à l'étranger. Cette tendance s'inscrit dans le processus général de mondialisation, la connaissance de langues étrangères et l'expérience interculturelle étant devenues des qualifications professionnelles. Les mouvements transnationaux de travailleurs qualifiés s'accroissent, phénomène qui s'explique grosso modo par la quête de meilleures perspectives d'emploi et par l'assouplissement des conditions d'admission de certaines catégories de travailleurs (voir l'article de Mario Cervantes dans la présente édition). Les retraités ne sont pas oubliés : la facilitation du transfert des



pensions et le départ en retraite de la génération du baby-boom dans les années à venir vont probablement accentuer la mobilité de cette catégorie de population qui tend de plus en plus à s'expatrier.

Bien que le regroupement familial demeure la cause la plus fréquente de migration des femmes, un pourcentage croissant de femmes s'installent dans d'autres pays, pour travailler ou en tant que réfugiées. Dans certains pays de l'OCDE hormis les pays asiatiques, les étrangères sont de plus en plus présentes sur le marché du travail, principalement dans les secteurs de la santé et des travaux domestiques. Ces femmes viennent dans leur grande majorité des Philippines, d'Indonésie, du Pérou et de certains pays d'Europe centrale et orientale et, dans une moindre mesure, du Sri Lanka et de Thaïlande.

Le trafic de femmes en provenance des pays en développement et des économies en transition est une pratique de plus en plus répandue qui préoccupe les pays de l'OCDE. Les réseaux de prostitution organisée et le racket imposé aux immigrants clandestins constituent une forme moderne d'esclavage qui touche tout particulièrement les femmes. ■

De meilleurs trains

Quel rôle pour les chemins de fer en Europe de l'Est ?

À l'exception des réseaux à grande vitesse, on ne trouve pas en Europe beaucoup d'exemples de services ferroviaires publics efficaces, si tant est qu'il y en ait.

La déréglementation ne s'est pas non plus avérée une panacée. La privatisation de British Rail a entraîné un imbroglio de problèmes d'exploitation que les autorités cherchent aujourd'hui à démêler face au tollé de protestations du public à propos de la sécurité et de la ponctualité. Redoutant des difficultés analogues, les Néerlandais ont mis un frein à la privatisation de leur propre réseau.

Quels enseignements peuvent donc tirer les économies en transition de l'expérience des pays avancés au moment de restructurer leurs réseaux ferroviaires ? L'ouvrage *Quel rôle pour les chemins de fer en Europe de l'Est ?* énonce certains principes fondamentaux à cet égard.

La concurrence de l'automobile pose un problème – les taux de motorisation augmentent sans cesse en Europe de l'Est et approchent d'ores et déjà ceux des pays d'Europe occidentale. Le transport aérien devient plus compétitif et le déclin persistant de l'industrie lourde dans ces pays se traduit par une diminution des recettes de fret. Il faudra donc établir des priorités pour décider quels services privilégier – voyageurs ou marchandises, nationaux ou

internationaux.

Pour l'heure, à l'ouest de l'Europe, les subventions versées aux chemins de fer par voyageur sont de 15 à 20 fois plus élevées qu'à l'est, où l'atout du rail tient à la forte densité résidentielle du fait que l'étalement urbain n'y est pas un phénomène généralisé. Cet état de choses est favorable au « libre accès », c'est-à-dire à l'expansion du trafic international, surtout pour le transport de marchandises. En effet, les services ferroviaires allemands et français tirent de ce trafic plus de 50 % de leurs recettes de fret.

De même, comme la technologie joue un rôle moteur plus puissant que le facteur travail dans le secteur ferroviaire, l'investissement de haute technologie dans les infrastructures existantes pourrait les amener rapidement à la compétitivité. Il reste néanmoins des problèmes à résoudre au passage des frontières et en matière d'environnement.

Il est manifestement dans l'intérêt de tous les pays de tirer les leçons de l'expérience et de coopérer pour mettre sur pied des réseaux ferroviaires porteurs de progrès en termes d'efficacité, de réduction des accidents et – bien entendu – de ponctualité. ■



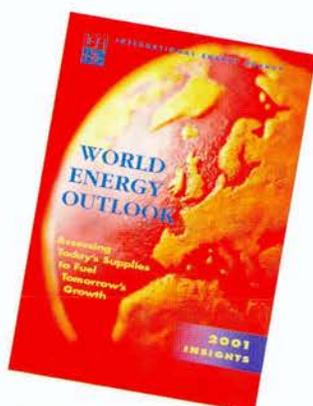
Énergie : le statu quo

Perspectives énergétiques mondiales : évaluer les approvisionnements d'aujourd'hui pour nourrir la croissance de demain (World Energy Outlook: Assessing Today's Supplies to Fuel Tomorrow's Growth)

Lors de la grande panne d'électricité survenue dans une bonne part de la Californie l'an dernier pour cause de pénurie, les pays et entreprises qui investissaient dans l'éolien et le solaire ont dû être gagnés par une certaine exaltation. En effet, une fois le courant rétabli, les experts en énergie auguraient hardiment que les bénéfices de l'industrie solaire doubleraient à l'horizon 2005. Or, la dernière parution de *World Energy Outlook* prévoit pour les énergies alternatives, une part relativement faible dans la panoplie énergétique mondiale des deux décennies à venir.

Le défi à relever si l'on veut développer les énergies renouvelables tient, en partie, au fait que les réserves de pétrole, de gaz, de charbon et d'uranium sont largement suffisantes pour faire face à la demande dans les prochaines décennies, même au prix d'investissements massifs dans les infrastructures de production et de transport. En outre, comparées aux combustibles fossiles, les énergies renouvelables sont encore chères : si le coût de la bioénergie avoisine celui du charbon ou du gaz, l'énergie éolienne coûte le double et l'énergie solaire est 20 fois plus onéreuse.

L'hydraulique est la source d'électricité d'origine renouvelable de loin la plus importante dans les pays de



l'OCDE : en 1999, elle représentait 14 % de la production électrique totale de la zone OCDE et 87 % de son électricité d'origine renouvelable. À l'avenir, l'accroissement prévu de la production hydroélectrique interviendra dans les pays en développement à hauteur de 80 %, dont les trois quarts en Chine et en Amérique latine.

Chose étonnante, l'intensité énergétique mondiale – c'est-à-dire le rapport de la demande d'énergie primaire au PIB – devrait, selon les prévisions, diminuer de 1,1 % par an d'ici à 2020 ; le pétrole devrait rester prédominant dans le dosage des sources d'énergie primaire utilisées avec une part de 40 % en 2020, presque identique à celle d'aujourd'hui. Et ce malgré la prévision figurant dans *World Energy Outlook*, selon laquelle les émissions de CO₂ liées à l'énergie seront encore trop élevées en 2010 pour pouvoir respecter les engagements pris aux termes du Protocole de Kyoto.

D'autres technologies à l'étude ou au stade du développement pourraient modifier radicalement le panorama des approvisionnements à long terme. À l'heure actuelle, les recherches sur les nouvelles technologies sont axées sur la production et l'utilisation de l'hydrogène, celui-ci pouvant être obtenu à l'état pur à partir d'eau à l'aide de capteurs solaires ou d'aérogénérateurs. ■

L'intégration par le marché

Les échanges comme moyen d'intégration régionale entre les pays arabes et les pays européens de la Méditerranée

Les pays d'Europe et du sud de la Méditerranée ont forgé des liens financiers dont on espère qu'ils favoriseront de bonnes relations ainsi que l'ouverture des marchés de part et d'autre de la mer Méditerranée.

La multiplication depuis 1993 des accords de libre-échange entre des états du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et l'Union européenne est à cet égard de bon augure. La Tunisie, le Maroc, Israël, la Jordanie et l'Autorité palestinienne ont tous signé des Accords bilatéraux de libre-échange avec l'UE. Et l'Algérie, l'Égypte, le Liban et la Syrie ont engagé des négociations dans ce sens.

De nouveaux efforts ont également été faits pour libéraliser les échanges au niveau intrarégional par la création, en 1997, de la Zone arabe de libre-échange (Greater Arab Free-Trade Area – GAFTA).

Outre la suppression des barrières commerciales aux échanges de produits industriels, ces accords doivent déboucher sur un accès préférentiel et réciproque pour les produits agricoles, et créeront les conditions nécessaires à la libéralisation progressive des échanges de services et de capitaux.



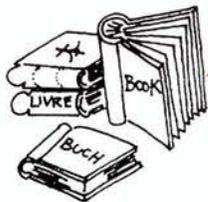
Néanmoins, ces accords ont de profondes implications pour les états arabes de la région.

De manière générale, les pays du sud de la Méditerranée suivent avec une certaine inquiétude les progrès de l'intégration européenne, car ils craignent d'être laissés de côté.

Mais comme l'UE est de loin le principal partenaire commercial des pays du sud de la Méditerranée, ceux-ci pourraient par exemple saisir la chance que leur offre la création de la monnaie unique pour utiliser l'euro dans leurs transactions monétaires internationales.

La lutte contre la pauvreté par le biais de la croissance économique est désormais un objectif commun dont l'urgence est de plus en plus reconnue, et elle pourrait bénéficier elle aussi à long terme d'une intégration plus étroite entre les pays arabes et les pays euro-méditerranéens.

Par conséquent, l'UE doit veiller à ce que la négociation des accords de libre échange soient aussi équitables que possible pour que cette intégration soit mieux acceptée que la mondialisation. ■



Nouvelles publications décembre 2001 à février 2002

Toutes les publications sont disponibles en version papier ou en version électronique. Pour d'autres titres, consulter www.oecd.org/bookshop

AFFAIRES FINANCIÈRES ET FISCALES

Les accords de l'Uruguay pour l'agriculture □
Une analyse prospective des réformes à venir
ISBN: 926429709X
Mars 2002, 215p, 45 tableaux
€53 US\$47 £33 ¥5,350 MXN450

Fiscalité et économie : Analyse comparative des pays de l'OCDE n° 6 □
ISBN: 9264295445
Mars 2002, 97p, 15 tableaux, 20 graphiques
€25 US\$22 £15 ¥2,500 MXN215

Au-delà des apparences : Utilisation des entités juridiques à des fins illicites □
Le rapport démontre que les catégories de structures le plus souvent utilisées de la sorte sont celles qui offrent le plus grand anonymat à leurs bénéficiaires effectifs. En gardant ceci à l'esprit, ce rapport propose aux gouvernements et aux autres autorités concernées une palette d'options pour obtenir des informations sur les bénéficiaires effectifs et le contrôle des entités juridiques afin de lutter contre leur utilisation abusive à des fins illicites.
ISBN: 9264295437
Février 2002, 120p
€20 US\$19 £12 ¥1,900 MXN164

Investisseurs institutionnels □
ISBN: 9264097007
Janvier 2002, 300p, 115 tableaux
€75 US\$67 £46 ¥7,550 MXN645

AGRICULTURE

Base de données agricoles de l'OCDE, Édition 2001 □
Ce CD-ROM constitue une source unique de données statistiques internationales, fiables et actualisées, avec des scénarios de politiques et des projections pour des produits agricoles spécifiques jusqu'à 2006, pour la production, la consommation, les échanges, les stocks et les prix

dans les pays de l'OCDE.
CD-ROM
ISBN: 9264068635
Octobre 2001
€95 US\$85 £58 ¥9,550 MXN815

DÉVELOPPEMENT ET AIDE

Perspectives économiques en Afrique □
Une revue de la situation économique et les évolutions probables à court terme d'un certain nombre de pays africains, avec un exercice de prévision pour l'année en cours et l'année suivante, ainsi qu'une analyse du contexte politique et social. Il propose en outre une synthèse comparative des perspectives des pays africains, et replace l'évolution des économies africaines dans le contexte économique mondial. Une annexe statistique complète l'ouvrage.
ISBN: 9264297049
Janvier 2002, 752p
€60 US\$54 £37 ¥6,050 MXN515

Coopération pour le Développement – Rapport 2000 □
ISBN: 9264290001
Février 2002, 320p, 104 tableaux, 147 graphiques
€47 US\$50 £31 ¥5,650 MXN455

Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays bénéficiaires de l'aide □
Versements, engagements, indicateurs par pays 1996/2000 Edition 2002
ISBN: 9264097058
Janvier 2002, 325p, 292 tableaux
€75 US\$67 £46 ¥7,550 MXN645

Vers une intégration régionale arabe et euro-méditerranéenne □
Voir revue.
ISBN: 9264296883
Décembre 2001, 285p, 57 tableaux
€45 US\$40 £28 ¥4,550 MXN385

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Transports urbains durables: la mise en oeuvre des politiques □

Ce rapport montre en quoi les administrations nationales peuvent servir de catalyseur propre à engendrer des pratiques durables en matière de transports locaux.
ISBN: 9282123685
Janvier 2002, 80p
€20 US\$19 £12 ¥1,900 MXN164

Les biotechnologies au service de la durabilité industrielle □
Une série d'études de cas présentant des applications biotechnologiques intégrées à des procédés industriels.
ISBN: 9264295461
Janvier 2002, 146p
€30 US\$27 £18 ¥3,000 MXN255

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

La recomposition des territoires : Les régions fonctionnelles □
ISBN: 9264296980
Mars 2002, 124p
€20 US\$19 £12 ¥1,900 MXN164

ÉCHANGES

Échanges et développement : Les enjeux □
Comment certains pays en développement ont-ils réussi à tourner la mondialisation à leur avantage ? Quelles sont les questions commerciales à résoudre si l'on veut promouvoir plus largement le développement ? Comment le système commercial multilatéral peut-il faciliter le processus de développement ?
ISBN: 9264296751
Janvier 2002, 155p, 20 tableaux
€30 US\$27 £18 ¥3,000 MXN255

ÉCONOMIE

Perspectives économiques de l'OCDE, décembre n° 70 Volume 2001 □
Thèmes spéciaux : Quels sont les niveaux d'investissement et

d'épargne nécessaires pour assurer la croissance dans les pays de l'OCDE et quelles conséquences auront-ils à court terme ? La libéralisation des marchés de produits contribue-t-elle à accroître l'emploi ? Les jeunes et les adultes âgés sont-ils suffisamment incités à investir dans l'éducation postobligatoire ?
ISBN: 9264291016
Janvier 2002, 230p, 135 tableaux, 156 graphiques
€54 US\$60 £37 ¥6,780 MXN525

La Chine dans l'économie mondiale □
Les enjeux de politique économique intérieure – Rapport de synthèse
ISBN: 9264297081
Mars 2002, 45p
€20 US\$19 £12 ¥2,000 MXN170

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

Chaque étude : €32 US\$34.58 £21 ¥4,000 MXN311

Italie □
Thèmes spéciaux : Améliorer l'efficacité des dépenses publiques ; Des réformes pour renforcer la croissance potentielle
ISBN: 9264291466
Mars 2002, 120p, 38 tableaux, 27 graphiques

Corée □
Thèmes spéciaux : Le vieillissement de la population ; La restructuration du secteur des entreprises et du secteur financier ; Ouvrir plus largement l'économie aux forces du marché
ISBN: 9264291423
Février, 240p, 51 tableaux, 76 graphiques

France □
Thème spécial : Pour une croissance écologiquement durable
ISBN: 9264296859
Février 2002, 220p, 33 tableaux

Royaume-Uni □
Thème spécial : La gestion des dépenses publiques
ISBN: 9264291431
Février 2002, 200p, 19 tableaux, 54 graphiques

ÉDUCATION

Connaissances et compétences : des atouts pour la vie : Premiers résultats de PISA 2000 □
Les élèves sont-ils bien préparés aux défis de l'avenir ? Sont-ils capables d'analyser, de raisonner et de communiquer leurs idées efficacement ? Le Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) évalue les connaissances et compétences des élèves de 15 ans, ce qui permet de fournir des indications probantes sur les performances des systèmes d'enseignement.

ISBN : 9264296719
Décembre 2001, 350p, 74 tableaux, 58 graphiques
€21 US\$19 £13 ¥2,110 MXN180

L'apprentissage tout au long de la vie : aspects économiques et financiers □

ISBN: 9264296670
Décembre 2001, 130p, 26 graphiques
€26 US\$23 £16 ¥2,600 MXN220

EMPLOI ET SOCIÉTÉ

Tendances des migrations internationales : SOPEMI Édition 2001 □

Deux sections sur l'immigration en provenance d'Asie, qui a tendance à s'accroître, et sur les nouveaux développements des mouvements migratoires dans les pays d'Europe centrale et orientale. Un chapitre spécial consacré à une analyse comparative de la mobilité des étudiants entre et vers les pays de l'OCDE. Une annexe statistique rassemblant les données les plus récentes sur les populations étrangères ou immigrées, les travailleurs étrangers, les flux migratoires et les naturalisations.
ISBN: 9264296700
Décembre 2001, 398p, 190 tableaux, 117 graphiques
€65 US\$59 £40 ¥6,550 MXN560

Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales : 1980/1998 □

CD-ROM
ISBN: 926409850X
Novembre 2001
€81 US\$72 £50 ¥8,150 MXN695

ÉNERGIE

Le réaménagement de l'environnement des sites de production d'uranium □
Les thèmes abordés sont variés : caractérisation des sites, démantèlement et déclassement,

installations de gestion des déchets, décontamination de l'eau, intendance et surveillance de longue durée, politiques et réglementation, et coûts.
ISBN: 9264295097
Février 2002, 380p, 25 tableaux
€70 US\$63 £43 ¥7,050 MXN600

Électricité, charbon, gaz et pétrole □

Statistiques trimestrielles Troisième Trimestre 2001
ISBN: 9264090673
Février 2002, 544p, 820 tableaux
€102 US\$110 £67 ¥12,800 MXN1,023

ENVIRONNEMENT

Responsabilité élargie des producteurs : Manuel à l'intention des pouvoirs publics □

La « responsabilité élargie des producteurs » (REP) est une stratégie en vertu de laquelle les producteurs acceptent d'assumer une importante responsabilité en ce qui concerne le traitement des déchets d'emballage. Ce manuel d'orientation constitue un moyen d'informer les gouvernements des avantages et des coûts potentiels liés à la REP.

ISBN: 9264286004
Décembre 2001
€44 US\$38 £27 ¥4,200 MXN362

Lignes directrices pour les essais de produits chimiques □
Treizième addendum décembre 2001

ISBN: 9264297146
Février 2002, 83p
€25 US\$22 £15,00 ¥2,350 MXN205

SÉRIES: EXAMENS DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES Norvège □

Thèmes couverts : Politique environnementale, gestion de l'eau et des déchets ; Nature et biodiversité, économie, société et environnement ; Énergie, coopération internationale
ISBN: 9264296549
Décembre 2001, 224p, 55 graphiques
€37 US\$32 £22 ¥3,530 MXN304

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mieux vivre dans la ville : Le rôle de la gouvernance métropolitaine □

Cet ouvrage se fonde sur les enseignements tirés des échecs et des succès de la réforme de la gouvernance métropolitaine. Il répertorie les moyens dont disposent les gouvernements

centraux et métropolitains pour optimiser le potentiel de chaque région urbaine.
ISBN: 9264285989
Février 2002, 246p
€54 US\$49 £32 ¥5,270 MXN461

Des partenariats locaux pour une meilleure gouvernance □

ISBN: 9264285881
Novembre 2001, 450p, 23 tableaux
€45 US\$40 £28 ¥4,550 MXN385

Des citoyens partenaires : Information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques □

ISBN: 9264295399
Janvier 2002, 330p, 36 tableaux
€49 US\$44 £30 ¥4,950 MXN421

SÉRIES: EXAMENS DE L'OCDE DE LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION

La réforme de la réglementation en Hongrie □

ISBN: 926427667X
Janvier 2002, 393p
€68 US\$63 £39 ¥6,650 MXN575

La réforme de la réglementation en Espagne □

ISBN: 9264276688
Novembre 2001, 350p, 39 tableaux, 31 graphiques
€65 US\$58 £37 ¥6,250 MXN525

La réforme de la réglementation en Italie □

ISBN: 9264286608
Octobre 2001, 422p, 57 tableaux, 33 graphiques
€75 US\$65 £45 ¥7,150 MXN616

INDUSTRIE, SCIENCE ET INNOVATION

Pour l'ouverture des marchés de services □

ISBN: 9264297251
Mars 2002, 145p
€30 US\$27 £18 ¥3,000 MXN255

Lignes directrices de l'OCDE sur la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données de caractère personnel □

ISBN: 9264297197
Février 2002, 72p
€20 US\$19 £12 ¥2,000 MXN170

L'industrie sidérurgique en 2000 □

Quelles sont les tendances de l'industrie sidérurgique en 2000 pour les pays de l'OCDE, pour certains pays d'Europe centrale et orientale et les nouveaux États indépendants ? Cette publication annuelle présente sous forme de tableaux statistiques des données sur la production, la consommation et les échanges d'acier, ainsi que

d'autres indicateurs d'activité.
ISBN: 9264097066
Février 2002, 50p, 30 tableaux
€31 US\$28 £19 ¥3,100 MXN265

STATISTIQUES

Indicateurs de l'industrie et des services, Volume 2001-4 □

ISBN: 9264091068
Février 2002, 220p, 170 tableaux
€32 US\$35 £21 ¥4,150 MXN276

Statistiques de la dette extérieure, 1999/2000 □

Ce rapport annuel contient des informations détaillées sur le volume et la composition de la dette extérieure de 168 pays et territoires à la fin de 2000 et les chiffres révisés correspondants pour 1999. Y figure également une estimation des paiements à effectuer en 2001 au titre de l'amortissement de la dette à long terme.
ISBN: 9264296921
Décembre 2001, 32p
€31 US\$28 £19 ¥3,100 MXN265

TRANSPORTS

Quel rôle pour les chemins de fer en Europe de l'Est ? □

Voir revue.
ISBN: 9282123715
Février 2002, 160p, 29 tableaux, 25 graphiques
€42 US\$38 £26 ¥4,250 MXN350

Vieillesse et transports : Concilier mobilité et sécurité □

Les personnes âgées présentent-elles un risque pour les autres en terme de sécurité routière ? Les examens de conduite obligatoires sont-ils efficaces pour déterminer les aptitudes des conducteurs âgés ? Enfin, en ce 21ème siècle, les pays membres de l'OCDE sont-ils prêts à faire face aux besoins de sécurité et de mobilité de la génération du baby boom ?
ISBN: 9264296662
Février 2002, 155p
€45 US\$40 £28 ¥4,550 MXN385

Sécurité routière : Quelle vision pour demain ? □

ISBN: 9264296816
Février 2002, 137p
€25 US\$22 £15 ¥2,500 MXN215

La Réforme des réglementations dans le transport routier de marchandises □

Actes de la Conférence Internationale, Février 2001
ISBN: 9282123693
Février 2002, 98p
€20 US\$19 £12 ¥2,000 MXN170

Abonnez-vous à l'OBSERVATEUR

Oui je désire m'abonner à l'Observateur pour 6 exemplaires avec le supplément « l'OCDE en chiffres » d'une valeur de US\$ 15.

€ 43
 US\$ 50
 JPY 5 900
 GBP 30

(L'abonnement débutera avec le prochain numéro. La version anglaise est envoyée automatiquement aux abonnés sauf indication contraire.)

Version anglaise (0100001P) ISSN 0029-7054
 Version française (0100002P) ISSN 0304-3398

Commander vos publications en ligne : www.oecd.org/bookshop, ou demander les Nouvelles publications dans cette section qui vous intéressent à l'une des adresses ci-dessous.

On effectuer la livraison ?

Nom
 Organisation Profession Pays
 Adresse Téléphone
 Fax
 Code postal Ville E-mail

Règlement

Chèque/Mandat postal ci-joint (à l'ordre de l'OCDE)
 Veuillez débiter ma carte de crédit VISA/Master Card/American Express

TOTAL À PAYER.....

N° de carte Date d'expiration

Signature.....
 Date

On envoyer votre commande

Pour l'Autriche,
 Allemagne et Suisse :
 OECD BONN Centre
 August-Bebel-Allee 6
 D-53175 BONN, GERMANY
 Tel: (49-228) 959 1215
 Fax: (49-228) 959 1218
 E-mail: bonn.contact@oecd.org
 Internet: www.oecd.org/bonn

Pour l'Asie :
 OECD TOKYO Centre
 3rd Floor, Nippon Press Ctr Bldg
 2-2-1, Uchisaiwaicho, Chiyoda-ku,
 Tokyo 100-0011, JAPAN
 Tel: (81-3) 5532-0021
 Fax: (81-3) 5532-0035
 E-mail: center@oecdtokyo.org
 Internet : www.oecdtokyo.org

Pour l'Amérique Latine :
 OECD MEXICO Centre
 Av. Presidente Mazaryk 526
 Coloma : Polanco C. P.11560
 MEXICO D.F., MEXICO
 Tel: (525) 528 01 209
 Fax: (525) 528 00 480
 E-mail: mexico.contact@oecd.org
 Internet: rtm.net.mx/oecd/

Pour les États-Unis d'Amérique :
 OECD Washington Center
 2001 L Street N.W.,
 Suite 650, WASHINGTON D.C.,
 20036-4922
 Toll free: (1-800) 456 6323
 Tel: (1-202) 785 6323
 Fax: (1-202) 785 0350
 E-mail: washington.contact@oecd.org
 Internet : www.oecdwash.org

Pour le reste du monde :
 OECD Paris Centre
 2, rue André-Pascal
 75775 PARIS cedex 16 FRANCE
 Tel: 33 (0) 1 45 24 81 81
 Fax: 33 (0) 1 45 24 19 50
 E-mail: sales@oecd.org
 Internet: www.oecd.org
 Online orders (secure payment with credit card) www.oecd.org/bookshop/

Des villes plus agréables à vivre

Mieux vivre dans la ville : Le rôle de la gouvernance métropolitaine

A Pérama, quartier défavorisé d'Athènes, les efforts déployés pour améliorer la situation sur le plan économique et social ont été quelque peu compromis parce que les responsables avaient omis d'expliquer leur programme aux habitants. Au Canada, différents acteurs locaux, régionaux et communautaires se sont unis pour transformer la ville de Toronto et ses six administrations locales pour en faire la communauté urbaine du grand Toronto qui est considérée comme plus apte à répondre aux besoins d'une population diversifiée d'environ 2,5 millions de personnes.

Les deux villes sont géographiquement très éloignées, mais comme *Mieux vivre dans la ville* le fait valoir, elles sont animées d'une même ambition : consolider leur base économique tout en assurant des services propres à offrir



une qualité de vie élevée à leurs habitants. Les administrations métropolitaines dans le monde entier sont devenues des acteurs sur la scène économique mondiale en raison des mutations

provoquées par la mondialisation et la technologie et se doivent donc d'adapter leur conception de la gouvernance pour faire face à la rapidité des évolutions économiques et sociales et prendre leur destin en main.

D'autres facteurs exercent des pressions sur les administrations des grandes villes : la croissance démographique – en particulier dans les pays en développement ; la prolifération anarchique du tissu urbain et suburbain ; le vieillissement de la population ; les problèmes d'environnement et la transition vers une économie fondée sur le savoir.

« Dans un monde où la participation des entreprises et de la société civile devient de plus en plus la norme, le terme de

« gouvernance » définit mieux les processus par lesquels les citoyens règlent collectivement leurs problèmes et répondent aux besoins de la société, en faisant appel au concours de l'« administration » publique, » selon le rapport.

Les modes d'administration hiérarchisée traditionnels ne permettent plus d'atteindre ces objectifs. Le nouvel environnement exige un style de gouvernance horizontale associant un très large ensemble d'acteurs représentant l'administration aux niveaux national, local et régional ainsi que les secteurs public et privé et la société civile. Il faut aussi prendre en compte d'autres impératifs, comme l'utilisation des nouvelles technologies, la planification stratégique, la prestation locale de services, l'intégration sociale et le développement économique et humain.

Comme le rapport l'indique, il s'agit là d'une entreprise ardue pour les pays de l'OCDE et pour les pays non-membres et il n'existe pas de modèle idéal. Mais améliorer la gouvernance des grandes villes n'est pas un objectif hors de portée si l'on privilégie la détermination, la coopération, la cohésion sociale, l'innovation, l'efficacité financière et les réformes. ■

Les filles lisent plus que les garçons

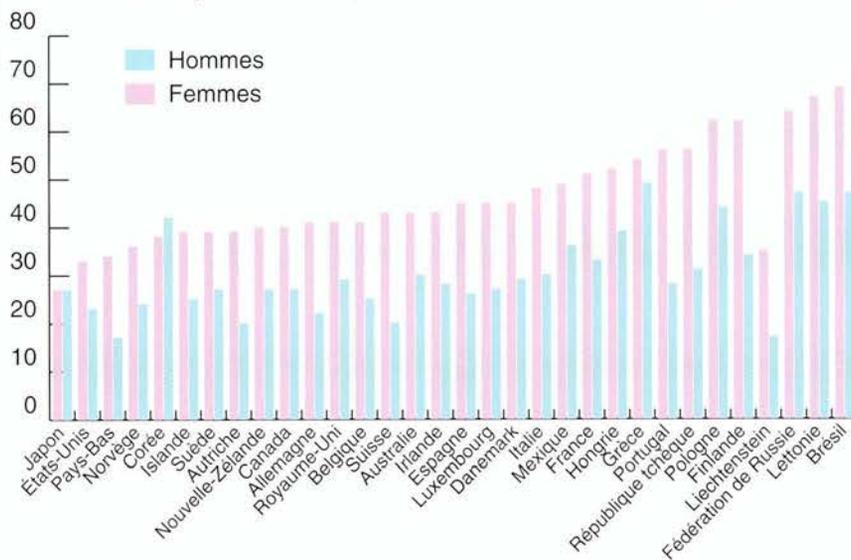
Dans la course à l'acquisition des savoirs fondamentaux, les filles coiffent les garçons au poteau lorsqu'il s'agit de la lecture, tant pour l'aptitude à comprendre ce qui est lu que pour la propension à lire pour le plaisir. Dans tous les pays de l'OCDE, à l'exception de la Corée, davantage de filles que de garçons consacrent au moins 30 minutes par jour à

lire par plaisir, selon le rapport *Connaissances et compétences : des atouts pour la vie – Premiers résultats de PISA 2000* (voir l'article de Donald Hirsch p.37). Les jeunes Brésiliennes sont les plus assoiffées de lecture et près de 70 % d'entre elles s'adonnent à ce passe-temps plus d'une demi-heure par jour. Ce sont les garçons des Pays-Bas et du Liechtenstein qui manifestent la réticence la plus grande face aux livres, ces derniers n'étant utilisés dans les activités de loisir que par moins de 20 % d'entre eux. En moyenne, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, 46 % des garçons déclarent lire uniquement s'ils y sont tenus, contre tout juste 26 % des filles. Les magazines et les journaux arrivent en tête aussi bien pour les garçons que pour les filles. Celles-ci donnent ensuite la préférence aux romans, tandis que les garçons réservent la deuxième place aux bandes dessinées. L'étude réalisée dans le cadre du programme PISA sur le niveau des connaissances et aptitudes des jeunes âgés de 15 ans dans l'ensemble des pays de l'OCDE montre que, si l'écart qui séparait les filles des garçons sur l'ensemble des acquis scolaires s'est généralement réduit au cours des 30 dernières années, celles-ci conservent un retard en mathématiques et aussi, dans une moindre mesure, en sciences. Mais le plus préoccupant est le niveau insuffisant des garçons. ■

• Pour en savoir davantage sur le Programme PISA, voir : www.pisa.oecd.org

Le goût pour la lecture

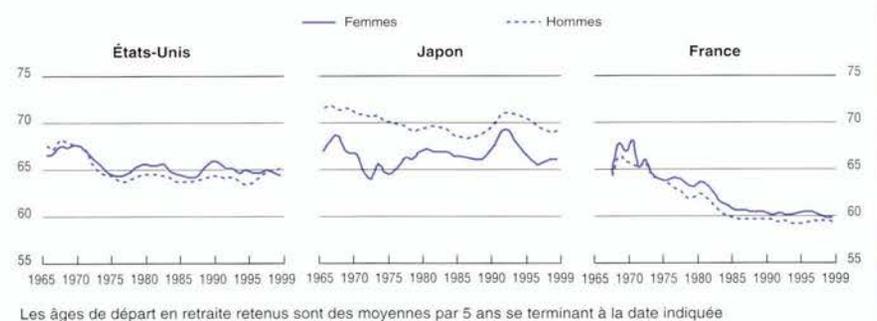
% d'élèves par sexe lisant plus de 30 minutes par jour pour le plaisir



Une question d'âge

« Auras-tu besoin de moi encore, auras-tu besoin de moi encore, quand j'aurai 64 ans », chantaient les Beatles dans les années 1960, aux temps où, à cet âge, l'heure de la retraite était près de sonner pour la plupart des gens. Quarante ans plus tard, les paroles de la chanson ne seraient peut-être plus les mêmes car, aujourd'hui, l'âge auquel on prend sa retraite varie beaucoup d'un pays à l'autre. Au Japon la chanson s'intitulerait peut-être « Quand j'aurai 69 ans », même si l'âge moyen de la retraite des hommes a légèrement reculé depuis les années 1960 où il se situait à plus de 70 ans. Et si pour la

Âge moyen de départ en retraite depuis 1960



France les paroles de la chanson sonnent plus ou moins vraies si l'on considère l'âge légal de la retraite, en fait, le Français moyen « rend son paquetage » à 59 ans à peine.

L'âge moyen de la retraite a baissé depuis les années 1960 dans plusieurs pays de l'OCDE mais il ne se dégage pas de tendance claire quant aux 20 dernières années. L'âge moyen de la retraite a reculé pour les hommes dans

huit pays entre 1983 et 1999 mais il s'est accru dans huit autres. Chez les femmes l'âge de la retraite a augmenté dans six pays mais baissé dans neuf. Au total, l'âge moyen de la retraite dans les pays de l'OCDE a peu changé entre la période 1983-1988 et la période 1994-1999. Il est resté proche de 62 ans chez les hommes comme chez les femmes. ■

• *Panorama de la société*, OCDE, 2001.

INDICATEURS

Banque de données

MEMBRES	Produit intérieur brut			Indicateur avancé			Prix à la consommation		
	période	variation par rapport à (%)		période	variation par rapport à (%)		période	variation par rapport à (%)	
		la période précédente	l'année précédente		la période précédente	l'année précédente		la période précédente	l'année précédente
Allemagne	Q3 01	-0,1	0,4	Nov. 01	0,2	-8,4	Nov. 01	-0,2	1,7
Australie	Q3 01	1,1	2,5	Nov. 01	-0,1	7,5	Q3 01	0,3	2,5
Autriche	Q3 01	-0,1	0,8	Oct. 01	-1,3	-5,6	Nov. 01	-0,2	1,8
Belgique	Q2 01	-0,5	1,6	Nov. 01	-0,5	-8,5	Dec. 01	-0,2	2,2
Canada	Q3 01	-0,2	0,8	Nov. 01	2,5	0,7	Nov. 01	-0,9	0,7
Corée	Q3 01	1,2	1,6		Dec. 01	0,2	3,2
Danemark	Q3 01	0,9	1,5	Nov. 01	0,6	1,1	Nov. 01	-0,2	1,9
Espagne	Q3 01	0,3	2,8	Nov. 01	-0,4	-1,1	Nov. 01	-0,1	2,7
États-Unis	Q3 01	-0,3	0,5	Nov. 01	1,8	-5,7	Nov. 01	-0,2	1,9
Finlande	Q3 01	1,2	0,0	July 01	2,3	-14,8	Nov. 01	-0,4	1,6
France	Q3 01	0,5	2,0	Nov. 01	1,1	-5,2	Dec. 01	0,1	1,4
Grèce	2000	..	4,3	Nov. 01	-1,3	-0,4	Nov. 01	0,1	2,4
Hongrie	2000	..	5,2		Nov. 01	0,1	7,1
Irlande	2000	..	11,5	Nov. 01	4,5	-6,8	Nov. 01	-0,1	3,8
Islande	2000	..	5,0		Nov. 01	0,3	8,1
Italie	Q3 01	0,2	1,9	Nov. 01	1,3	-0,1	Dec. 01	0,1	2,4
Japon	Q3 01	-0,5	-0,5	Nov. 01	0,4	-2,5	Nov. 01	-0,5	-1,0
Luxembourg	2000	..	7,5	Nov. 01	-0,1	-11,8	Nov. 01	0,1	2,1
Mexique	Q3 01	-0,3	-1,6	Oct. 01	0,8	2,7	Nov. 01	0,4	5,4
Norvège	Q3 01	0,9	1,9	Aug. 01	-0,6	-4,4	Dec. 01	0,2	2,1
Nouvelle-Zélande	Q3 01	0,7	2,1		Q3 01	0,6	2,4
Pays-Bas	Q3 01	-0,4	0,4	Nov. 01	-0,7	-2,9	Nov. 01	-0,2	4,2
Pologne	2000	..	4,0		Nov. 01	0,1	3,6
Portugal	Q2 01	0,4	2,5	Nov. 01	0,8	-0,9	Nov. 01	0,6	3,9
République slovaque	Q2 01	..	2,8		Nov. 01	-0,1	6,5
République tchèque	Q3 01	..	3,2		Dec. 01	0,1	4,2
Royaume-Uni	Q3 01	0,5	2,2	Nov. 01	-0,3	-2,3	Nov. 01	-0,4	0,9
Suède	Q3 01	0,1	0,6	Nov. 01	0,8	-4,6	Nov. 01	0,0	2,5
Suisse	Q3 01	0,0	1,2	Nov. 01	-0,3	-4,0	Dec. 01	0,0	0,3
Turquie	Q3 01	..	-7,1		Dec. 01	3,2	68,5
Zone euro	Q3 01	0,1	1,3	Nov. 01	0,6	-4,7	Nov. 01	-0,1	2,0
NON-MEMBRES									
Brésil		Nov. 01	0,7	7,6
Bulgarie	Q2 01	2,5	5,0	Oct. 01	2,2	-10,2	Nov. 01	0,2	4,6
Chine	
Estonie	Q3 01	0,9	5,0	Oct. 01	-1,1	12,3	Dec. 01	0,2	4,2
Fédération de Russie		July 01	5,3	17,2	Oct. 01	1,1	18,9
Indonésie	Q3 01	-0,9	3,6		Dec. 01	1,6	12,5
Lettonie	Q2 01	1,6	9,3	Oct. 01	-4,1	-0,1	Nov. 01	0,2	3,1
Lituanie	Q3 01	1,0	5,2	Oct. 01	3,6	1,2	Nov. 01	0,0	1,9
Roumanie		Oct. 01	2,4	29,3
Slovénie	Q3 01	0,7	3,3		Nov. 01	0,4	6,9
Ukraine		Oct. 01	2,2	12,5	Dec. 01	1,6	6,1

Définitions et notes

Produit intérieur brut : Séries en volume ; corrigé des variations saisonnières sauf pour la Pologne, la République tchèque, la République slovaque et la Turquie. Données pour la Zone euro fournies par Eurostat.

Indicateur avancé : Indice composite, basé sur différents indicateurs de l'activité économique (opinions qualitatives sur la production ou l'emploi, permis de construire, séries financières ou monétaires, etc.), qui signale les mouvements cycliques de la production industrielle de six à neuf mois en avance.

Indice des prix à la consommation : Mesure les variations dans le temps des prix de vente au détail d'un panier constant de biens et services. IPCH pour la Zone euro y compris la Grèce.

Balance courante			Taux de chômage			Taux d'intérêt			MEMBRES
période	valeur courante	même période année précédente	période	valeur courante	même période année précédente	période	valeur courante	même période année précédente	
Q3 01	4,72	-4,97	Nov. 01	8,0	7,7	*	Allemagne
Q3 01	-1,47	-2,88	Nov. 01	6,7	6,3	Nov. 01	4,28	6,33	Australie
Q2 01	-1,58	-0,93	Nov. 01	4,0	3,6	*	Autriche
Q3 01	2,96	1,93	Nov. 01	7,0	6,8	*	Belgique
Q3 01	3,58	4,65	Nov. 01	7,5	6,9	Dec. 01	2,10	5,74	Canada
Nov. 01	0,81	1,21	Dec. 01	3,3	3,9	Nov. 01	4,50	7,00	Corée
Q3 01	1,16	0,94	Oct. 01	4,4	4,8	Nov. 01	3,54	5,41	Danemark
Sept. 01	-0,94	-1,28	Nov. 01	13,0	13,6	*	Espagne
Q3 01	-94,98	-115,31	Nov. 01	5,6	4,0	Dec. 01	1,83	6,45	États-Unis
Oct. 01	1,10	0,82	Nov. 01	9,2	9,4	*	Finlande
Sept. 01	1,64	0,67	Nov. 01	9,2	9,1	*	France
Oct. 01	-1,65	-0,68	*	Grèce
Oct. 01	-0,03	-0,12	Q3 01	5,6	6,4	Nov. 01	10,22	11,80	Hongrie
Q2 01	0,15	0,40	Nov. 01	4,1	3,9	*	Irlande
Q2 01	-0,08	-0,22	Nov. 01	1,6	1,2	Nov. 01	10,18	11,75	Islande
July 01	-0,28	-0,15	Oct. 01	9,3	10,0	*	Italie
Oct. 01	9,84	9,08	Nov. 01	5,4	4,8	Dec. 01	0,05	0,58	Japon
Q2 01	0,16	0,32	Nov. 01	2,5	2,4	*	Luxembourg
Q3 01	-3,46	-3,85	Nov. 01	2,6	2,2	Dec. 01	7,53	17,41	Mexique
Q3 01	6,25	6,39	Q3 01	3,6	3,4	Nov. 01	6,90	7,43	Norvège
Q3 01	-0,28	-0,57	Q3 01	5,2	5,9	Dec. 01	4,86	6,71	Nouvelle-Zélande
Q3 01	2,86	-1,06	Oct. 01	2,2	2,8	*	Pays-Bas
Sept. 01	-0,27	-0,64	Nov. 01	17,1	14,8	Dec. 01	11,06	16,81	Pologne
Q3 01	-3,04	-2,61	Nov. 01	4,2	4,0	*	Portugal
Q2 01	-0,40	-0,03	Q3 01	19,0	18,5	Oct. 01	8,70	10,90	République slovaque
Q3 01	-0,53	-0,50	Q3 01	8,4	8,7	Dec. 01	4,69	5,42	République tchèque
Q3 01	-2,92	-5,26	Sept. 01	5,2	5,5	Dec. 01	3,99	5,88	Royaume-Uni
Oct. 01	0,42	1,06	Nov. 01	5,0	5,4	Dec. 01	3,71	4,07	Suède
Q3 01	5,13	7,42	Nov. 01	2,1	1,8	Nov. 01	1,96	3,45	Suisse
Q3 01	0,91	-2,09	Q3 01	8,0	5,6	Dec. 01	59,00	183,20	Turquie
Oct. 01	-0,09	-5,12	Nov. 01	8,5	8,6	Dec. 01	3,34	4,93	Zone euro
NON-MEMBRES									
Nov. 01	-1,59	-2,53	Brésil
Oct. 01	-0,12	-0,13	Dec. 01	4,65	4,63	Bulgarie
2000	20,52	15,67	Chine
Q3 01	-0,08	-0,05	Sept. 01	6,8	5,3	Nov. 01	5,67	7,01	Estonie
Q3 01	7,58	10,54	Oct. 01	1,5	1,4	Sept. 01	7,50	11,40	Fédération de Russie
..	Dec. 01	17,06	13,24	Indonésie
Q2 01	-0,12	-0,12	Nov. 01	7,8	8,0	Nov. 01	9,30	13,60	Lettonie
Q3 01	-0,01	-0,11	Nov. 01	12,8	12,3	Nov. 01	8,65	11,92	Lituanie
Sept. 01	0,01	-0,03	Oct. 01	8,2	10,9	Oct. 01	36,40	49,50	Roumanie
Sept. 01	0,04	0,02	Aug. 01	11,1	11,7	Nov. 01	9,73	10,58	Slovénie
Q3 00	1,30	0,32	Sept. 01	4,7	5,3	Oct. 01	30,50	39,00	Ukraine

Balance courante : Milliards de US\$; corrigé des variations saisonnières sauf pour la Grèce, l'Irlande, le Brésil, la Bulgarie, la Chine, l'Estonie, l'Indonésie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Fédération de Russie, la Sloveie et l'Ukraine. Les données pour la Pologne sont calculées sur la base des réglemets.

Taux de chômage : Pourcentage de la population active civile - taux de chômage standardisés ; définitions nationales pour l'Islande, la Corée, le Mexique, la Pologne, la Suisse et la Turquie ; corrigé des variations saisonnières sauf pour la République slovaque et la Turquie.

Taux d'intérêt : Taux à trois mois, sauf pour la Turquie (taux interbancaire au jour le jour).

* voir Zone euro

Source : Principaux indicateurs économiques, janvier 2002

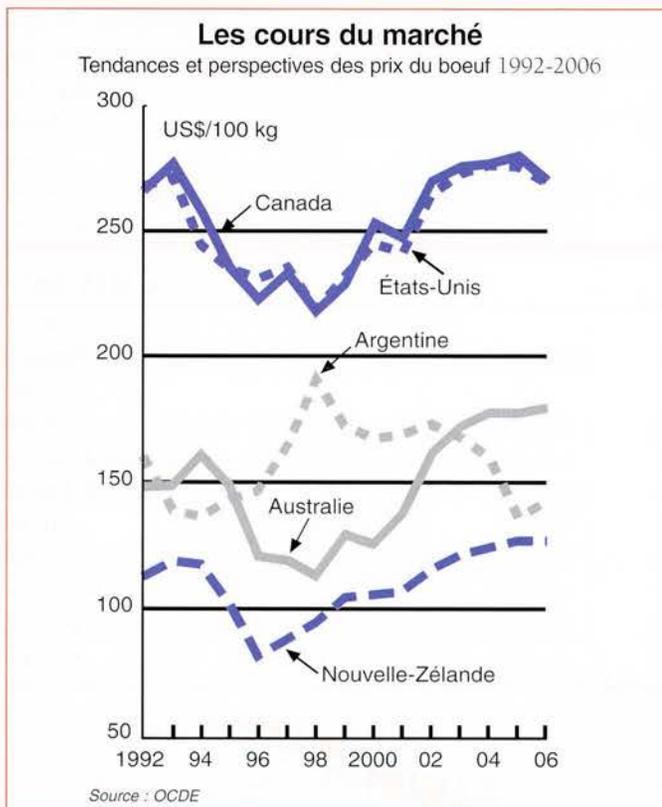
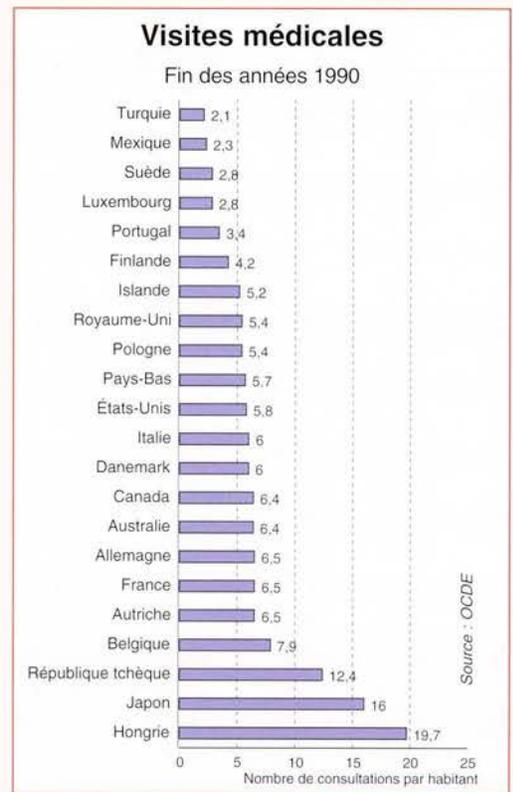
Dites, docteur, c'est grave ?

À la fin des années 1990, les Hongrois consultaient un médecin près de 20 fois par an en moyenne, soit une augmentation de 79 % par rapport à 1980. Ils devenaient ainsi les plus gros consommateurs de services médicaux des pays de la zone OCDE. Les Hongrois sont aussi dans le groupe de tête des populations les plus fréquemment hospitalisées, avec 237,5 admissions pour 1 000 habitants à la fin des années 1990, juste derrière les Autrichiens (286,3) et les Finlandais (265), d'après la dernière édition de *Panorama de la santé*. En Turquie, le nombre des visites chez le médecin a augmenté de 67 % au cours de la même période, mais de toute la zone OCDE, c'est encore en Turquie que l'on consulte le moins le médecin, avec une moyenne annuelle de 2,1 consultations par habitant. Avec 73,9 admissions pour 1 000 habitants, les Turcs sont aussi ceux qui fréquentent le moins les hôpitaux. En

1997, sur la totalité des 18 pays de l'OCDE, le nombre des consultations s'établissait en moyenne à 7 par an environ.

L'explication de ces différences ne tient pas simplement au nombre de médecins que compte chaque pays – le nombre de médecins pour 1 000 habitants s'est accru de 30 % à 40 % en Pologne au cours de la période considérée alors que le nombre de consultations a chuté de 18 %. Sur la totalité de la zone OCDE, le rythme d'augmentation du nombre de consultations a été en moyenne moins rapide que celui du nombre de médecins. Il n'est pas possible de dire si la durée des consultations s'allonge ou si les médecins travaillent moins longtemps car il n'y a pas de comptabilisation distincte des médecins travaillant à temps plein et à temps partiel. ■

- *Panorama de la santé*. OCDE, 2001.
Pour en savoir plus sur les soins de santé, voir : www.oecdobserver.org/healthcare



Du bœuf pour tous les goûts ?

La distinction habituelle entre les producteurs des zones Pacifique et Atlantique sur le marché mondial de la viande bovine pourrait bien s'estomper dans les années à venir car le nombre de régions d'Amérique latine déclarées exemptes de fièvre aphteuse conformément aux règles de l'OMC augmente, selon les *Perspectives agricoles de l'OCDE 2001-2006*. En fait, le marché mondial tend à se segmenter selon que les préférences des consommateurs et des entreprises de transformation vont à la viande de bovins élevés aux grains ou à l'herbe. La forte demande de viande de bovins élevés aux grains, notamment en Corée et au Japon, devrait orienter à la hausse les exportations à partir des États-Unis et du Canada. Elle incite aussi les éleveurs traditionnels de bovins d'herbe dans des pays tels que l'Australie et l'Argentine à nourrir leurs troupeaux aux grains.

Les prix du boeuf devraient se raffermir sur le marché du Pacifique jusqu'en 2004, puis fléchir durant les années suivantes parallèlement à l'augmentation de la production et des exportations. En ce qui concerne l'UE, les perspectives du secteur bovin restent fortement entachées d'incertitude car la crise de l'ESB (maladie de la vache folle) continue de faire sentir ses effets. Les tendances des marchés du boeuf pourraient changer si les pays d'Amérique latine bénéficient plus vite que prévu un accès aux marchés de la zone Asie-Pacifique. ■

Services en ligne de l'OCDE



PÉRIODIQUES • ÉTUDES • STATISTIQUES

SourceOECD

www.SourceOECD.org

Un seul abonnement institutionnel permet un accès illimité aux ouvrages, périodiques et statistiques de l'OCDE en ligne 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

OECD@direct

www.oecd.org/OECDdirect

Soyez le premier informé grâce à notre service d'information e-mail gratuit personnalisé.

OECD ONLINE BOOK SHOP

www.oecd.org/bookshop

Choisissez dans notre catalogue en ligne (versions papier, électronique et CD-ROM) – et maintenant, pay-per-view.

www.oecd.org

sales@oecd.org
sourceoecd@oecd.org

OCDE



PHILOSOPHY



(flair with form)

a better way



hopes & dreams/profit & loss



nice guys... win



let's talk!

people

PROCESS



a better way

one step at a time
waste makes waste!



PERFORMANCE



the real deal

honest reporting...



cool people
respect people,
make money

www.abetterway.co.uk

have fun!



call us on 0800 45 44 22, and check our web-site @ www.abetterway.co.uk



AEGON Asset Management is the name under which investment products and services are provided by AEGON Asset Management UK plc and AEGON Fund Management UK Ltd. Issued by AEGON Fund Management UK Ltd, regulated by IMRO and the Personal Investment Authority. For your protection, your telephone conversations with us may be recorded.